



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

147^e Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Luanda (Angola)
23-27 octobre 2023

Résultats des travaux



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

Réunions et autres activités

147^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale.....	4
2. Participation	5
3. Choix d'un point d'urgence	7
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes	7
5. Volet spécial sur la redevabilité	11
6. Prix Cremer-Passy	12
7. Séance de clôture de l'Assemblée.....	13

212^e session du Conseil directeur

1. Élection du Président de la 147 ^e Assemblée	14
2. Rapport du Président de l'UIP.....	14
3. Rapport du Secrétaire général.....	14
4. Résultats financiers de l'exercice 2022.....	14
5. Situation financière de l'UIP	15
6. Budget consolidé pour 2024	15
7. Bureaux régionaux	16
8. Questions relatives aux Membres et au statut d'observateur	16
9. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine.....	18
10. Politique de lutte contre le harcèlement.....	18
11. Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP et établissement d'un Comité de surveillance et de déontologie	19
12. Thème prioritaire de l'UIP pour 2024	19
13. Futures réunions interparlementaires	19
14. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés	19
15. Élection de la Présidente de l'Union interparlementaire	19
16. Hommages au Président sortant	20

291^e session du Comité exécutif

1. Rapport d'activités du Président	20
2. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 211 ^e session du Conseil directeur	20
3. Membres et Observateurs permanents	21
4. Rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP	21
5. Questions financières.....	21
6. Bureaux régionaux	22
7. Politique de lutte contre le harcèlement.....	22
8. Amendements aux Statuts et Règlements.....	22
9. Élection de la nouvelle Présidente de l'UIP	22
10. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine.....	23
11. Questions relatives au Secrétariat	23
12. Prochaines réunions interparlementaires	23
13. Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture	23
14. Coopération entre l'UIP et l'Association des secrétaires généraux de parlement (ASGP) .	23
15. Élection des vice-présidents de l'UIP et du vice-président du Comité exécutif	23
16. Divers	23

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires	23
2. Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires	24
3. Comité des droits de l'homme des parlementaires	24
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.....	24
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire.....	25
6. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine	26
7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.....	27
8. Groupe de travail sur la science et la technologie	27
9. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	28
10. Groupe consultatif sur la santé.....	29

Autres manifestations

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des présidents des commissions permanentes	29
2. Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent – <i>La réponse mondiale à l'Appel du Sahel</i>	31
3. Débat paritaire sur le thème <i>Je prends soin de faire ma part : les hommes parlementaires assument des responsabilités égales en matière de tâches au sein du foyer</i>	32
4. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème <i>Le rôle des parlements dans la lutte contre l'impact humanitaire des déplacements liés au climat</i>	32
5. Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP sur <i>La transformation numérique des parlements</i>	33
6. Atelier conjoint UIP-UNICEF sur <i>Le rôle des parlements dans la mobilisation de fonds publics en faveur des droits de l'enfant</i>	34
7. Atelier conjoint UIP-OMS sur le thème <i>Analyse de l'élaboration de l'accord sur les pandémies</i>	35

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Élections et nominations

1. Présidente de l'UIP	35
2. Comité exécutif.....	36
3. Vice-Président du Comité exécutif	36
4. Sous-Comité des finances	36
5. Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture.....	36
6. Bureau des femmes parlementaires	36
7. Conseil du Forum des jeunes parlementaires.....	37
8. Comité des droits de l'homme des parlementaires	37
9. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.....	37
10. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire.....	37
11. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.....	37
12. Groupe de travail sur la science et la technologie	37
13. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2024	38
14. Bureaux des commissions permanentes	38
15. Rapporteurs.....	39

Médias et communication 39

Membres de l'Union interparlementaire 41

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 147^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour 42

Déclaration de Luanda	
<i>L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)</i>	43
Résolution	
• <i>Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats</i>	46
Rapports des Commissions permanentes	
• Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	54
• Rapport de la Commission permanente du développement durable	57
• Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	60
Point d'urgence	
• Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	63
Rapports, décisions et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire	
Rapports, décisions et autres textes	
• Budget de l'UIP pour 2024	65
• Barème des contributions pour 2024	66
• Termes de référence du Comité de surveillance et de déontologie	70
• Rapport du Forum des femmes parlementaires	71
• Rapport du Forum des jeunes parlementaires	73
• Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	74
• Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	76
• Engagement de l'UIP envers le Forum mondial sur les réfugiés 2023	78
• Rapport du Groupe consultatif sur la santé	78
• Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	79
• Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie	81
• Thème prioritaire de l'UIP pour 2024	83
• Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes	87
Autres documents disponibles en ligne	
• Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires	
• Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements	
• Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP	
Prochaines réunions	
• Calendrier des futures réunions interparlementaires et autres activités	89
• Ordre du jour de la 148 ^e Assemblée	93
Autres textes	
Document final adopté par le deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	
• <i>La réponse mondiale à l'Appel du Sahel</i>	94
Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
• <i>Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies</i>	96

147^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 147^e Assemblée de l'UIP s'est ouverte lundi 23 octobre 2023 à 19 heures, au centre de réception Baía Luanda, à Luanda (Angola).

L'hymne national de l'Angola et le nouvel hymne de l'UIP ont été joués par l'orchestre symphonique Kaposoka.

La Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola, Mme Carolina Cerqueira, a souhaité la bienvenue aux délégués à Luanda au nom du peuple angolais et des 220 membres de l'Assemblée nationale, et a déclaré que leur présence témoignait de leur engagement à construire des ponts de dialogue et de fraternité. Elle a indiqué que l'Assemblée marquera une étape importante dans l'histoire de l'UIP, avec l'élection d'une des quatre candidates africaines à la présidence de l'Organisation. Elle a expliqué qu'en cette période de conflits à travers le monde, les parlementaires doivent s'efforcer de construire la paix et de renforcer leur engagement en faveur de la justice et d'institutions plus efficaces, dans le droit fil du thème de l'Assemblée.

Elle a ajouté que face à la multiplication des conflits violents dans le monde, la communauté internationale doit agir pour préserver au maximum la vie et la dignité humaines et unir ses forces pour lutter en faveur de la paix dans le monde. Les dirigeants mondiaux doivent également s'efforcer de garantir les libertés fondamentales et de réduire les inégalités dans le monde. Elle a indiqué que les Angolais ont subi plus de 30 ans de conflit, mais qu'ils ont pris le chemin de la paix, de la réconciliation et de la reconstruction, ce qui a permis d'assurer le développement, la stabilité et la cohésion sociale. Elle a souhaité aux délégués un agréable séjour à Luanda et a déclaré espérer que l'Assemblée restera longtemps gravée dans leur mémoire.

Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Martin Chungong, a déclaré que la 147^e Assemblée était un événement important et de bon augure, puisqu'il s'agit de la première à se tenir dans un pays africain lusophone. Africain lui-même, il s'est réjoui que ce soit la deuxième fois en un an qu'une Assemblée de l'UIP ait lieu en Afrique, après la 145^e Assemblée au Rwanda. Il a affirmé que l'Afrique recèle un fort potentiel et a exhorté les dirigeants du continent à mobiliser ce potentiel pour le mettre au service des populations. Il a félicité le Président Lourenço pour tout ce qu'il a entrepris en faveur de la paix et de l'inclusion, non seulement en Angola, mais aussi dans le reste de la région. Il a expliqué s'être rendu en début d'année dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest en proie à l'instabilité politique et qu'il a été rassuré d'entendre les dirigeants de ces pays dire qu'ils étaient pleinement conscients des défis à relever pour rétablir la paix, la justice et des institutions efficaces. Après ces déplacements, il s'est senti encore plus déterminé à mobiliser la communauté internationale pour soutenir les dirigeants et les populations de ces pays.

Évoquant le thème de l'Assemblée, il a indiqué que, pour l'UIP, des institutions efficaces signifient avant tout des parlements efficaces. Il a félicité les pays d'Afrique australe pour le niveau élevé de représentation des femmes dans leurs parlements et a souligné que pas moins de 12 parlements de la région sont dirigés par des femmes. Il a ajouté que dans leur volonté de devenir des institutions plus efficaces, les parlements ne peuvent ignorer la transformation numérique, dont le potentiel doit être exploité pour améliorer l'efficacité des activités parlementaires et mieux répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens. Il a conclu son propos en indiquant espérer que les délégués s'efforceront, pendant leurs débats, d'honorer la devise de l'UIP : "Pour la démocratie. Pour tous".

M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU auprès de l'Union africaine, a adressé un message au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, qui a transmis ses salutations les plus chaleureuses et s'est excusé de ne pouvoir être présent en personne en raison des nombreuses questions urgentes inscrites à son emploi du temps. L'ONU a remercié l'UIP pour son travail de promotion de la transposition du droit international et des traités en droit interne, pour ses inlassables efforts en vue de renforcer le multilatéralisme et de promouvoir l'état de droit au niveau mondial, ainsi que pour son soutien indéfectible à la mise en œuvre des ODD. Face aux divers défis auxquels le monde est confronté – les conflits violents, le terrorisme et l'extrémisme, l'urgence climatique, les pandémies et l'aggravation des inégalités – et qui infligent les pires souffrances aux plus vulnérables, le Secrétaire général de l'ONU a appelé à renforcer la diplomatie et le dialogue afin de rétablir un consensus au niveau mondial.

L'Angola s'est relevé des cendres d'un conflit fratricide de plusieurs décennies pour devenir une terre de potentiel et il n'est pas surprenant que l'Union africaine ait désigné le président Lourenço comme son ambassadeur pour la paix et la réconciliation. La paix doit être considérée comme une condition

préalable essentielle au développement durable et au dialogue, et des systèmes politiques inclusifs sont nécessaires pour construire des nations plus fortes et plus harmonieuses. En Afrique, 90 % des cibles des ODD n'étaient pas en voie d'être atteintes, en raison de la baisse de la participation du continent au commerce mondial, de l'augmentation des conflits violents et de la faiblesse ou de l'inefficacité des institutions. Des institutions efficaces sont nécessaires non seulement en Afrique et dans le reste du monde, mais aussi pour redynamiser et réformer le système multilatéral.

Le Président de l'Union interparlementaire, M. Duarte Pacheco, a remercié l'Assemblée nationale d'Angola d'avoir accepté d'accueillir la 147^e Assemblée. Au début de son mandat, il s'était étonné d'apprendre que l'UIP n'avait tenu aucune Assemblée dans un pays lusophone depuis celle organisée au Brésil en 1962. Il s'est donc dit très heureux que la dernière Assemblée de son mandat se tienne dans la belle ville de Luanda, qui sera dans les prochains jours la capitale mondiale des parlements. Il a estimé que Luanda était une ville de choix pour parler de la paix. Après de nombreuses années de conflit, les Angolais ne connaissent que trop bien le rôle fondamental de la paix pour assurer le développement économique et social. Il a ajouté que l'Assemblée se tient à un moment où les conflits font la une des journaux, que ce soit en Ukraine, au Moyen-Orient, en Afrique, au Myanmar ou en Afghanistan. Pour chacun de ces conflits, l'UIP a condamné sans réserve tous les actes barbares et inhumains commis et a encouragé les parties adverses à se réunir pour engager le dialogue et chercher une résolution pacifique des conflits et des différends.

Après la pandémie de COVID-19, on pensait qu'il serait possible de revenir à un monde normal, mais de nombreux autres défis et crises sont apparus. Les parlements doivent donc accroître leurs efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques, pour atteindre les ODD d'ici 2030 et pour se préparer à l'impact des nouvelles technologies et de la transformation numérique sur leurs propres travaux et sur la société en général. En cette année marquée par le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les parlements doivent veiller à faire respecter l'état de droit et à protéger les libertés fondamentales des citoyens. Tout au long de son mandat de président de l'UIP, qui s'achèvera à la présente Assemblée, M. Pacheco a travaillé sans relâche pour renforcer la visibilité de l'UIP, mettre en œuvre la Stratégie de l'Organisation, œuvrer en faveur de la paix et du développement et consolider la bonne gouvernance de l'Organisation. Il a souhaité à son successeur, qui sera probablement une femme africaine, de réussir à faire entrer l'UIP dans la prochaine phase de son illustre histoire.

Le Président de la République d'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, a fait part de sa satisfaction personnelle et de la joie de tous les Angolais de voir la 147^e Assemblée se dérouler à Luanda. L'Angola est un pays de paix et de réconciliation qui dispose d'une grande diversité religieuse et culturelle. Il possède également d'importantes ressources naturelles et s'efforce constamment de promouvoir le développement durable et la justice sociale. Son Assemblée nationale est le principal garant de l'état de droit, de la promotion des libertés et des droits des citoyens et de l'élaboration de politiques représentant la richesse de la diversité du pays. La plus grande réussite de l'Angola a été de parvenir à une réconciliation nationale et d'avoir renoué avec la stabilité politique. Le pays s'est efforcé de diffuser et de promouvoir auprès de ses voisins de la région des Grands Lacs et de l'Afrique australe des solutions de paix fondées sur ses propres réussites.

La diplomatie parlementaire est un précieux moyen de résoudre les conflits et d'œuvrer pour la paix et la sécurité dans le monde. Face à la récente escalade du conflit israélo-palestinien, il est essentiel de faire taire les armes et d'ouvrir la voie à tous les types de diplomatie afin d'éviter une catastrophe humanitaire. Seule la création effective d'un État palestinien mettra fin au cycle de haine et de violence qui dure depuis 75 ans. Remerciant à nouveau les Parlements membres de l'UIP d'avoir choisi l'Angola pour accueillir l'Assemblée, M. Lourenço a souhaité que leurs travaux contribuent objectivement et concrètement à trouver des solutions aux différents problèmes auxquels le monde est confronté.

M. João Manuel Gonçalves Lourenço a déclaré ouverte la 147^e Assemblée de l'UIP.

2. Participation

Des délégations des 128 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée*:

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte,

* Pour une liste complète des Membres de l'UIP, voir [page 41](#).

Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) et Parlement panafricain.

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise, Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire des États de langue turcique (TURKPA), Association parlementaire du Commonwealth (APC), Conseil consultatif maghrébin, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement international pour la tolérance et la paix (PITP), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

iv) Internationale socialiste (IS).

Sur les 1 153 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 622 étaient des parlementaires (604 des Parlements membres et 18 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 51 présidents, 42 vice-présidents, 227 femmes parlementaires (36,5 %) et 188 jeunes parlementaires (31,28 %).

Dans le prolongement des pratiques des récentes Assemblées, la 147^e Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. Toutes les salles de séance étaient équipées pour la participation externe et l'interprétation à distance, et ces capacités techniques ont été bien utilisées tout au long de l'Assemblée. Tous les événements parallèles officiels, ainsi que les séances du Comité exécutif et du Comité des droits de l'homme des parlementaires ont offert la possibilité de participer à distance.

Les travaux de la cérémonie inaugurale, du Forum des femmes parlementaires, du débat général de l'Assemblée et des séances du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total de 12 368 vues. Voir la section [Médias et communications](#) pour plus de détails.

** Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) pour le Myanmar. La délégation correspondante assiste aux Assemblées en qualité d'observateur sans droit de vote.

3. Choix d'un point d'urgence

Le 24 octobre 2023, le Président de l'UIP a informé l'Assemblée que les quatre demandes suivantes d'inscription d'un point d'urgence avaient été déposées :

- *Lutter contre l'islamophobie et la montée des actes extrémistes islamophobes grâce à la compréhension et à l'éducation, à la promotion de la tolérance et de l'harmonie interconfessionnelle, et à la création d'un environnement qui encourage le respect et l'empathie entre les différentes communautés religieuses* (Pakistan)
- *Mettre un terme à la guerre et aux violations des droits de l'homme à Gaza* (Algérie et Koweït, au nom du Groupe arabe, Indonésie, Iran (République islamique d'), et Afrique du Sud, au nom du Groupe africain)
- *Adopter une approche multidimensionnelle de la question de la Palestine : la diplomatie parlementaire et l'objectif de développement durable 16* (Malaisie)
- *Pour un terrain d'entente en faveur de la paix* (Canada, au nom des délégations de l'Argentine, de l'Autriche, de la Croatie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède)

Lors des présentations des points d'urgence proposés, le Pakistan et la Malaisie ont retiré leurs propositions et ont exprimé leur soutien à la proposition conjointe intitulée *Mettre un terme à la guerre et aux violations des droits de l'homme à Gaza*.

L'Algérie a exprimé son opposition à la proposition conjointe intitulée *Pour un terrain d'entente en faveur de la paix*, en la qualifiant de partielle et en déplorant qu'elle ne condamne pas les agressions commises à l'encontre du peuple palestinien.

L'Assemblée a ensuite procédé à un vote par appel nominal sur les deux propositions restantes (voir [pages 63-64](#)).

Le Président a annoncé le résultat du vote, à savoir qu'aucune des deux propositions restantes n'avait obtenu la majorité des deux tiers requise. Il a alors informé l'Assemblée que du fait de ce résultat, aucune des deux propositions ne pouvait être inscrite à l'ordre du jour de la 147^e Assemblée. Le Secrétaire général de l'UIP a confirmé que la déclaration du Président était conforme au Règlement de l'Assemblée (article 11.2a)).

4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

- a) Débat général : L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)
(Point 3)

Au cours des 3 jours de délibérations, quelque 146 législateurs de 111 Parlements membres, dont 34 présidents et présidentes de parlement et 21 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 5 Membres associés et 9 Observateurs permanents, ont contribué au débat général. Les débats ont été diffusés sur le web et bon nombre des bonnes pratiques examinées et des recommandations émises ont été prises en compte dans le document final.

Mme C. Cerqueira, Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola, a ouvert le débat général le 24 octobre 2023 et souligné combien son thème était pertinent dans le contexte mondial actuel, où les conflits ne cessent de se multiplier. Les trois principaux volets de l'ODD 16 – paix, justice et institutions efficaces – sont essentiels pour relever les nombreux défis auxquels le monde est confronté. Elle nourrissait l'espoir que les délégués saisiraient l'occasion qui leur était donnée à l'Assemblée de condamner tous les actes de guerre, les tentatives de destruction d'institutions efficaces et les incitations à l'intolérance et à la haine. Elle estimait que le dialogue et la compréhension pouvaient déboucher sur des solutions consensuelles dans l'intérêt de la paix et du développement.

Lors de la cérémonie inaugurale qui s'était tenue la veille, elle avait été encouragée par les propos du Secrétaire général faisant état de signes positifs d'amélioration de la représentation des femmes et des jeunes au parlement, notamment en Afrique. Malheureusement, le continent est également en proie à des conflits armés de grande ampleur, qui entraînent forcément des inégalités sociales. L'Angola déploie des efforts considérables pour contribuer à la consolidation de la paix dans les pays voisins. Pour atteindre enfin les cibles de l'ODD 16, il faudrait que les parlements réfléchissent à des moyens de renforcer la transparence et la redevabilité à tous les niveaux. Ces dernières années, l'Angola a accompli d'immenses progrès dans ce domaine et est finalement devenu une démocratie multipartite prospère.

M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire, a déclaré que le thème du débat général s'inscrivait parfaitement dans la mission première de l'UIP, qui consiste à renforcer la démocratie. Si les institutions ne deviennent pas plus efficaces, il sera impossible de combattre la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et bien d'autres fléaux. L'ODD 16 constitue une feuille de route précieuse pour remédier aux nombreux obstacles qui dégradent la politique et, par là même, entravent la participation des citoyens et l'établissement de consensus.

Aucun pays ne peut se targuer d'être doté d'institutions qui fonctionnent parfaitement. Le niveau de développement d'un pays n'est pas un indicateur de l'efficacité de ses institutions. Dans de nombreux pays en développement, le parlement rend des comptes et prend la diversité en considération, tandis que bon nombre de pays développés accusent un retard dans des domaines tels que la transparence ou la violence contre les femmes, par exemple. Il a découragé les orateurs de profiter du débat général pour dénoncer les échecs d'autres Membres, préférant inciter les délégués à tirer des enseignements mutuels pour renforcer la gouvernance en vue de parvenir au développement durable en faveur de toutes les personnes.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a encouragé les participants au débat général à examiner le thème sous l'angle de l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les besoins des femmes et des filles, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale. Dans sa résolution 1325 adoptée en 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a reconnu qu'il était important d'incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de consolidation de la paix et de la sécurité. L'augmentation du nombre de femmes au parlement s'intègre dans cet objectif puisque les parlements peuvent apporter d'énormes contributions aux processus de paix.

L'accès à la justice est une autre question d'importance vitale pour les femmes. Les parlements sont les mieux placés pour réformer les cadres juridiques afin que les systèmes de justice intègrent une dimension de genre. Les parlements eux-mêmes doivent également devenir plus sensibles au genre, conformément à l'engagement pris par les Parlements membres de l'UIP dans la Déclaration de Kigali à la 145^e Assemblée.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, a déclaré par le biais d'un message vidéo que le thème de l'Assemblée faisait quelque peu écho au lieu où elle se tenait, c'est-à-dire dans un pays qui a traversé bien des épreuves depuis son indépendance en 1975 pour devenir une société pacifique et juste, dotée d'institutions efficaces. Partout dans le monde, on observe encore trop de situations flagrantes d'exclusion, et la représentation des jeunes n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. L'UIP est la gardienne des indicateurs de l'ODD 16 sur la participation des jeunes et des femmes, et le dernier rapport sur la représentation des jeunes a montré que les progrès demeuraient insuffisants.

Les jeunes parlementaires de l'UIP sont les acteurs du changement les plus à même d'améliorer cette situation. Ils étaient plus de 300 à participer à la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, tenue récemment à Hanoï (Viet Nam). La campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* a continué d'obtenir un appui à ses engagements en faveur des quotas de jeunes, de l'abaissement de l'âge légal d'éligibilité et d'autres moyens de soutenir la représentation et l'autonomisation des jeunes. Dans le cadre du processus actuel de révision des Statuts et Règlements de l'UIP, le Conseil du Forum des jeunes parlementaires avait présenté une proposition visant à abaisser l'âge en dessous duquel un parlementaire n'est plus considéré comme "jeune", soit 40 ans et non 45 ans.

M. J.S. Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), a déclaré que tout en estimant que la Région des Grands Lacs de l'Afrique avait un potentiel illimité, elle était également en proie à d'immenses difficultés, telles que les conflits, la violence, la pauvreté, le trafic d'armes et l'absence d'accès à la justice. La mission principale de la CIRGL consiste à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région, et l'ODD 16 offre donc un cadre très pertinent pour relever ces défis et favoriser la réconciliation et la prospérité.

Les parlementaires sont tenus d'atteindre les cibles énoncées dans l'ODD 16 en élaborant des cadres juridiques, en contrôlant l'action gouvernementale et en exprimant les aspirations de la population. Les parlements ont un rôle particulier à jouer pour promouvoir la consolidation de la paix et régler les conflits. Par ailleurs, en prenant en considération le point de vue des femmes, des jeunes, des minorités et des groupes marginalisés, ils constituent un cadre idéal pour garantir l'inclusion. Il incombe

également aux parlements de faire respecter la justice et l'état de droit. Enfin, ils doivent fonctionner de manière efficace et transparente. L'action parlementaire représente une véritable force pour faire progresser la paix, la justice et les institutions efficaces, qui constituent les fondements sur lesquels il conviendrait de bâtir un avenir plus prospère et durable.

Mme P.F. Maharavo, *Together for a New Africa*, a indiqué que pendant son enfance à Madagascar, elle avait été animée par le désir d'améliorer les conditions de vie dans son village et dans son pays en général. Après des études en Italie, elle était revenue au pays et était devenue chargée de cours à l'université. Parallèlement, elle avait participé aux mouvements *Come back to Africa* et *Together for a New Africa*, qui visent à utiliser le mentorat et le réseautage pour promouvoir l'éducation à la paix et à la justice auprès des jeunes de tout le continent. Les jeunes sont actuellement majoritaires au sein de la population africaine et ils devraient donc constituer un moteur de prospérité. Cependant, les conflits, le chômage, la corruption et l'injustice les empêchent de jouer un rôle en tant que citoyens.

Les courants actuels prônant l'individualisme qui se répandent partout dans le monde ont un impact particulier en Afrique, car ils vont à l'encontre de la tradition africaine d'*ubuntu* ("humanité envers les autres"). En outre, les changements climatiques, l'autoritarisme, la violence, la perte de confiance dans les institutions et les migrations massives poussent les gens à quitter leur pays en quête d'une vie meilleure ou à y rester pour participer à un coup d'État – phénomène de plus en plus répandu en Afrique. Les parlements et d'autres institutions dirigeantes doivent partager les postes à responsabilité, voire les postes de direction avec les jeunes et la société civile en général.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu ses séances les 24 et 26 octobre 2023 sous la conduite de M. M.B.M. Al-Ahbab (Qatar).

Lors de sa première séance, le 24 octobre 2023, la Commission a tenu deux réunions-débat consécutives. La première, qui était une audition d'experts sur l'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle, a été ouverte par, Mme Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui a appelé, dans un message vidéo, à une action urgente en vue d'interdire et de réglementer ces systèmes et a exhorté les parlementaires à prendre des mesures concrètes et rapides dans ce domaine. Les exposés des trois experts et du co-rapporteur du projet de résolution à venir ont été suivis d'un débat. Les 16 délégués qui ont pris la parole ont évoqué la nécessité de disposer d'un instrument international concernant l'interdiction et la réglementation des systèmes d'armes autonomes, ce qui permettrait de rétablir un véritable contrôle humain sur ces systèmes et de lutter contre les aspects imprévisibles des nouvelles technologies utilisées dans la guerre.

La deuxième réunion-débat, sur le thème *Inventaire des outils à la disposition des parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix*, a été organisée dans le prolongement de la résolution de 2022 de l'UIP relative aux processus de paix. Les approches de la sécurité commune et de la sécurité humaine ont été présentées, de même que les principes de la paix, qui constituent le fondement du changement de paradigme nécessaire dans la compréhension de la sécurité. Six délégués ont pris la parole pour présenter des exemples de bonnes pratiques susceptibles de guider les parlementaires dans leur engagement en faveur de la prévention des conflits. Les participants ont salué l'élaboration de l'inventaire des outils.

À sa dernière séance, le 26 octobre 2023, la Commission a débattu sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion d'une culture de la transparence, de la lutte contre la corruption et de l'engagement des citoyens pour restaurer la confiance dans les institutions nationales et internationales et renforcer la paix*. Les exposés présentés par les 3 experts et le débat qui a suivi, auquel ont participé 11 intervenants, ont montré à quel point la fraude nuit à la paix en la privant de fonds vitaux qui pourraient être utilisés pour soutenir des initiatives destinées à améliorer le bien-être des populations. Ils ont également souligné que la coopération entre les parlements et les institutions supérieures de contrôle est essentielle pour lutter contre la fraude.

La Commission a adopté son plan de travail tel que discuté par le Bureau lors de sa réunion du 25 octobre 2023.

La Commission a élu de Mme A. Kuspan (Kazakhstan) en tant que présidente de la Commission et M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) en tant que vice-président. (voir le rapport à la [page 54](#)).

c) Commission permanente du développement durable

La Commission permanente du développement durable s'est réunie les 25 et 26 octobre 2023. Une cinquantaine de délégations ont participé aux trois réunions-débat organisées par la Commission, auxquelles des experts du système des Nations Unies et du monde universitaire avaient été conviés. M. W. William (Seychelles), Vice-Président de la Commission, a conduit les séances.

La première séance a donné lieu à un débat sur le thème *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*, en écho au titre de la résolution qui sera présentée à la Commission lors de sa prochaine session en mars 2024.

Lors de la deuxième séance, les membres de la Commission ont été informés du projet de document final de la Réunion parlementaire qui aura lieu aux Émirats arabes unis à l'occasion de la 28^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), qui est chargée du suivi de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

La troisième séance était consacrée au thème *Assurer la sécurité alimentaire mondiale*. Les participants ont examiné les différents moyens de transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus durables et plus résilients, et leur permettre de proposer des aliments nutritifs à moindre coût et des régimes alimentaires abordables pour tous.

La Commission a également adopté un plan de travail pour la prochaine Assemblée. Il a été décidé que toutes les séances de la Commission seraient consacrées à la rédaction de la résolution susmentionnée.

La Commission a élu M. W. William (Seychelles) en tant que président de la Commission et Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) en tant que vice-présidente (voir le rapport à la [page 57](#)).

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission permanente a tenu deux séances, les 24 et 26 octobre 2023, sous la conduite de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente.

La Commission a examiné le projet de résolution sur le thème *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*. La résolution a été présentée par la co-rapporteuse, Mme L. Reynolds (Australie). Le deuxième co-rapporteur, M. E. Bustamante (Pérou), n'a pas pu se rendre à l'Assemblée.

Lors de l'examen du projet de résolution, la Commission a pris en compte 194 amendements présentés par 26 parlements (Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bénin, Canada, Chine, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kenya, Lituanie, Malaisie, Nicaragua, République tchèque, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Thaïlande, Türkiye et Ukraine). Deux amendements ont été proposés par le Forum des femmes parlementaires.

La co-rapporteuse a présenté le projet de résolution révisé lors de la séance finale de la Commission le 26 octobre 2023. Le projet de résolution a été adopté par acclamation. Après l'adoption de la résolution, la délégation de l'Inde a émis une réserve sur le paragraphe 4. La délégation de la République islamique d'Iran a ensuite émis une réserve sur la référence aux cibles 4.1 et 4.2 des ODD dans l'alinéa 22.

Le Bureau s'est réuni le matin du 26 octobre 2023. Il a examiné les propositions pour le futur programme de travail de la Commission. Deux propositions de thèmes d'étude pour la prochaine résolution de la Commission ont été présentées avant la date limite : une proposition du Maroc et une proposition conjointe du Canada et de la République-Unie de Tanzanie.

À la suite d'une recommandation du Bureau, la Commission a approuvé la proposition présentée par le Canada et la République-Unie de Tanzanie intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. Elle a également approuvé la nomination de Mme M. Rempel Garner (Canada) et de Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie) en tant que co-rapporteuses. Un débat préparatoire sera organisé lors de la 148^e Assemblée en mars 2024 et une résolution sur le thème retenu sera finalisée lors de la 149^e Assemblée en octobre 2024.

La Commission a approuvé la recommandation du Bureau d'organiser une réunion-débat lors de la 148^e Assemblée sur le thème *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi*, qui ne donnera pas lieu à une résolution.

Le Président de la Commission a fait remarquer que le thème de la prochaine résolution et du débat d'experts correspondait bien aux domaines de travail que la Commission avait adoptés pour ces prochaines années, à savoir l'amélioration du fonctionnement des parlements, la démocratie et les droits de l'homme à l'ère numérique et œuvrer à l'avènement d'un monde plus inclusif et plus juste. Ces domaines de travail devraient permettre à la Commission d'améliorer son expertise, d'accroître son impact et de renforcer sa contribution à la Stratégie de l'UIP.

La résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* a été présentée par la co-rapporteuse Mme L. Reynolds (Australie) à l'Assemblée lors de sa séance plénière de l'après-midi du 27 octobre 2023. La résolution est adoptée par consensus. Les réserves formulées par les délégations de l'Inde et de la République islamique d'Iran ont été consignées dans le procès-verbal (voir la résolution à la [page 46](#)).

La Commission a élu Mme J. Mahmood (Maldives) en tant que présidente de la Commission et M. A. Torosyan (Arménie) en tant que vice-président.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission s'est réunie en deux séances, en présence d'une quarantaine de délégations, sous la présidence de M. A. Gryffroy (Belgique). Lors de la première séance, la Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Angola, Mme Z. Virani, a expliqué que le travail des Nations Unies avec l'Angola était axé sur l'avancement des objectifs de développement durable (ODD). La discussion a porté sur le rôle de contrôle du parlement concernant l'action de l'exécutif et sur son rôle législatif pour mettre en œuvre le programme des ODD.

La deuxième séance a porté sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU. Y étaient notamment présents M. T. Albanai, Ambassadeur, Représentant permanent du Koweït auprès des Nations Unies et co-Président des négociations intergouvernementales des Nations Unies sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, et Mme A. Novosseloff, Assistante de recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas et spécialiste du Conseil de sécurité.

La Commission a adopté sa première motion intitulée *Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies*. La motion invite les parlementaires à prendre des mesures spécifiques au niveau national pour que davantage de femmes soient nommées observateur permanent auprès des Nations Unies et pour accroître la part de femmes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est actuellement de 25 % (voir la motion à la [page 96](#)).

La Commission a choisi de révoquer trois membres de son Bureau (Mme H. Tigranyan (Arménie), M. A. Lins (Brésil), et Mme E. Qatrawi (République de Moldova)) en raison de leur manque de participation.

La Commission a élu M. D. McGuinty (Canada) en tant que président de la Commission et Mme C.L. Crexell (Argentine) en tant que vice-présidente (voir le rapport à la [page 60](#)).

5. Volet spécial sur la redevabilité

Comme lors des trois dernières Assemblées, le débat général a comporté un volet spécial sur la redevabilité, présidé par le Président de l'UIP, D. Pacheco. Les délégations ont été invitées à exposer les actions qu'elles mettent en œuvre pour donner suite aux déclarations, aux résolutions et aux documents finaux de l'UIP, conformément à l'objectif stratégique de l'Organisation consistant à renforcer la redevabilité.

Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures, a présenté les rapports annuels des Membres de l'UIP. Chaque année, plusieurs parlements de tous les groupes géopolitiques sont désignés à tour de rôle pour établir un rapport sur les actions parlementaires qu'ils mettent en œuvre pour donner suite aux résolutions et aux décisions de l'UIP. À cette fin, il leur est demandé de répondre à une enquête. Le taux de répondants à l'enquête de 2023 avait augmenté par rapport aux années précédentes pour atteindre 71 %. La principale conclusion était que 85 % des Membres présentant un rapport avaient diffusé les résultats de l'Assemblée au sein de leur Parlement et que près de la moitié des répondants avaient pris des mesures proactives supplémentaires pour mettre en œuvre les résolutions adoptées par l'UIP en 2022, en particulier dans les domaines des changements climatiques et de l'égalité des sexes. Les bonnes pratiques de certains Membres de l'UIP, tels que l'Allemagne, les Fidji, le Ghana, la Lettonie et le Maroc ont été exposées à la réunion plénière. Les Membres ont été encouragés à transmettre les déclarations et résolutions de

l'Assemblée à leur parlement, à promouvoir les débats parlementaires sur les résultats de l'Assemblée, à élaborer des projets de loi qui tiennent compte des résolutions et recommandations de l'UIP et à participer à l'exercice annuel d'établissement de rapports.

Au total, 13 délégations, dont le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), un Observateur de l'UIP, ont pris la parole pour faire connaître les bonnes pratiques qu'ils mettent en œuvre en vue de donner suite à des décisions prises récemment à l'UIP, notamment la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (144^e Assemblée de l'UIP), la Déclaration de Kigali, intitulée *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique* (145^e Assemblée de l'UIP), la Déclaration de Manama, intitulée *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance* (146^e Assemblée de l'UIP), les décisions relatives aux droits de l'homme des parlementaires et d'autres résolutions récentes de l'UIP sur les thèmes de la traite d'êtres humains, la cybercriminalité et les crises humanitaires.

Voici quelques exemples d'actions parlementaires mises en œuvre pour donner suite aux résolutions de l'UIP.

- Allemagne – Le Bundestag a lancé une initiative intitulée *Parliamentarians protect Parliamentarians* (les parlementaires protègent les parlementaires), qui vise à défendre les parlementaires et les défenseurs des droits de l'homme victimes de violations de leurs droits.
- Bahreïn – Dans le prolongement de la Déclaration de Kigali, Bahreïn a établi un comité pour assurer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
- Canada – Le Parlement a établi un Comité permanent de la condition féminine et intégré une dimension de genre dans le processus budgétaire.
- Fidji – Le Parlement a pris des mesures législatives pour lutter contre la cyberintimidation, le harcèlement et la cybercriminalité.
- Guinée – Le Conseil national de transition tient des consultations et organise des ateliers avec des organisations de défense des droits des femmes et plusieurs ONG internationales en vue d'intégrer les questions de genre dans les futures lois.
- Guyana – Le Président du Parlement communique systématiquement les résolutions de l'Assemblée de l'UIP à tous les parlementaires, qui doivent intégrer tous les résultats des réunions de l'UIP dans leurs travaux. En conséquence, par exemple, un tiers des candidats aux élections parlementaires sont des femmes et le groupe parlementaire des femmes a été rétabli.
- Inde – Un projet de loi visant à réserver aux femmes 33 % des sièges de la chambre basse et des assemblées des États a été récemment adopté.
- Indonésie – Dans le prolongement de la Déclaration de Kigali, la Chambre des représentants a adopté un projet de loi sur le bien-être des femmes et des enfants, qui vise à améliorer le respect de leurs droits, en particulier sur le lieu de travail. Les mesures comprennent une prolongation du congé de maternité.
- Maroc – Une loi sur l'empreinte carbone négative dans les forêts a été récemment adoptée.
- Thaïlande – Le Président a présenté les recommandations émises dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies aux commissions parlementaires des affaires étrangères et des droits de l'homme, qui ont réalisé une enquête pour déterminer quelles mesures pouvaient être prises pour les mettre en œuvre.

D'autres délégations ont pris la parole au cours de ce volet, notamment les délégations de l'Argentine et du Portugal.

6. Prix Cremer-Passy

Lors d'un volet spécial de l'Assemblée, le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, a remis le deuxième Prix Cremer-Passy, décerné chaque année, à M. Samuelu Penitala Teo, Président du Parlement de Tuvalu.

Dans la perspective de la nouvelle campagne de l'UIP, [Parlements pour la planète](#), les candidats de cette année devaient présenter un excellent bilan en matière d'action parlementaire dans le domaine des changements climatiques.

Les candidatures au prix avaient été présentées par l'intermédiaire des six groupes géopolitiques, qui devaient proposer un candidat de leur région, en indiquant une seconde nomination comme alternative.

Conformément au règlement du Prix, le lauréat a été désigné à la suite de l'évaluation et des délibérations du jury du Prix, composé de Présidents honoraires de l'UIP ou d'éminents parlementaires sélectionnés par les groupes géopolitiques.

M. Teo avait été désigné par le Groupe Asie-Pacifique de l'UIP, actuellement présidé par l'Australie. Le Président actuel du Groupe, M. M. Dick, Président du Parlement australien, a félicité M. Teo en reconnaissance de son bilan exceptionnel en matière d'action climatique.

M. Teo est un fervent défenseur de la cause climatique depuis 1998, année où il est entré au Parlement de Tuvalu. Tout au long de sa carrière politique, il a sensibilisé la population à la vulnérabilité de son pays face aux changements climatiques.

Il est devenu Ministre des ressources naturelles en 2015, avant d'être nommé Envoyé spécial pour les changements climatiques, puis Envoyé spécial pour la réduction des risques de catastrophe. En 2019, il est devenu Président du Parlement de Tuvalu.

7. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture, qui s'est déroulée le 27 octobre 2023, **Mme C. Cerqueira, Présidente de la 147^e Assemblée et Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola**, a présenté la Déclaration de Luanda sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)* (voir [page 43](#)). L'Assemblée a fait sienne à l'unanimité la Déclaration de Luanda.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteuse de la résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a présenté la résolution *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* (voir [page 46](#)). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus et pris note des réserves exprimées par l'Inde et la République islamique d'Iran sur un paragraphe chacune.

L'Assemblée a pris acte des rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présenté par **Mme D. Bergamini (Italie)**, membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable, présenté par **Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis)**, membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, présenté par son Président, **M. A. Gajadien (Suriname)**, et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par son Président par intérim, **M. A. Gryffroy (Belgique)** (voir [pages 54-62](#)).

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude de la résolution que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme soumettra pour adoption lors de la 149^e Assemblée de l'UIP, ainsi que les rapporteuses chargées de la rédaction du projet de résolution (voir [page 39](#)).

Les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole à l'issue de l'Assemblée, à savoir **M. M. Bouden (Algérie)** au nom du Groupe africain, **M. A. Gryffroy (Belgique)** au nom du Groupe des Douze Plus, **M. M. Nader (Iraq)** au nom du Groupe arabe, **Mme D. O'Neill (Australie)** au nom du Groupe Asie-Pacifique et **M. M. Nadir (Guyana)** au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les orateurs ont adressé leurs remerciements aux dirigeants, aux membres et au personnel de l'Assemblée nationale d'Angola pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux délégués, ont salué l'élection à la présidence de l'UIP, à laquelle s'étaient présentées quatre candidates africaines et qui fera date, ont félicité à l'unanimité Mme T. Ackson de la République-Unie de Tanzanie pour sa victoire à cette élection, ont remercié M. D. Pacheco et lui ont fait leurs adieux, dont la présidence s'est achevée, ont accueilli le nouveau Membre de l'UIP, le Parlement des Bahamas, et ont exprimé l'espoir que, lors des prochaines Assemblées, les Membres puissent trouver des moyens de parvenir à une position consensuelle sur des questions telles que le conflit israélo-palestinien.

Exerçant son droit de réponse, la délégation de la République islamique d'Iran a rejeté les commentaires formulés par le Président du Groupe des Douze Plus au sujet d'un cas spécifique (celui de la lauréate du prix Nobel de la paix, Narges Mohammadi) dont le système judiciaire iranien avait été saisi, commentaires qui, selon elle, constituent une ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays.

Dans ses observations finales, **M. D. Pacheco, Président de l'UIP**, a exprimé ses sincères remerciements à l'Assemblée nationale d'Angola et au Secrétariat de l'UIP pour avoir organisé l'Assemblée, qui a été un succès retentissant et a concrétisé son ambition de voir l'UIP organiser une Assemblée dans un pays lusophone avant la fin de son mandat. Il a également remercié les délégués du temps qu'ils ont consacré à la préparation et à la participation à l'Assemblée. Lors du débat général, les orateurs ont présenté de nombreux exemples de bonnes pratiques parlementaires destinées à réaliser l'ODD 16, qui sont une source d'inspiration et dont beaucoup sont reflétés dans la Déclaration de Luanda. Il a exhorté les Parlements membres à tirer le meilleur parti de l'existence de l'UIP dans les moments difficiles, en particulier dans les efforts visant à mettre fin aux hostilités dans le conflit israélo-palestinien et à faire face aux nombreux coups d'État récents dans la région du Sahel. Alors que sa présidence touchait à sa fin, il a remercié les Membres de l'UIP pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et a félicité Mme T. Ackson pour sa brillante élection.

Dans ses observations finales, **Mme C. Cerqueira, Présidente de la 147^e Assemblée et Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola**, a déclaré qu'elle ressentait un grand sentiment d'accomplissement à la clôture de l'Assemblée, qui avait rassemblé des parlementaires du monde entier dans un esprit d'amitié, de coopération et d'unité. Elle a félicité M. D. Pacheco pour sa détermination à faire venir une Assemblée dans un pays lusophone et pour son mandat très réussi à la tête de l'UIP. Elle a félicité Mme T. Ackson pour son élection en tant que première femme africaine Présidente de l'UIP et a également félicité le Parlement des Bahamas qui est devenu le 180^e Parlement membre de l'UIP. Au cours de l'Assemblée, les Parlements membres ont démontré l'importance de la diversité en incluant nombre de femmes parlementaires et de jeunes parlementaires dans leurs délégations, ce qui a facilité les discussions sur un large spectre de questions. Elle a remercié le Président João Lourenço pour son soutien à l'Assemblée et a encouragé les délégués à découvrir la riche culture de l'Angola avant de rentrer chez eux.

Elle a également remercié les délégués pour leur participation, leur a souhaité un bon voyage et s'est réjouie de la perspective de les revoir lors de la 148^e Assemblée à Genève.

Mme C. Cerqueira a déclaré la 147^e Assemblée de l'UIP close et l'hymne de l'UIP a été joué.

212^e session du Conseil directeur

1. Élection du Président de la 147^e Assemblée

À sa première séance, le 24 octobre 2023, le Conseil directeur a proposé que Mme C. Cerqueira, Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola, soit élue Présidente de la 147^e Assemblée de l'UIP.

2. Rapport du Président de l'UIP

Le Conseil a pris note du rapport du Président de l'UIP sur les activités qu'il a menées depuis la 146^e Assemblée. Il a saisi l'occasion pour exprimer sa gratitude au Président, qui a fait preuve d'un engagement sincère au service de l'UIP au cours des trois années de son mandat.

3. Rapport du Secrétaire général

Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général de l'UIP sur les activités menées par l'Organisation au cours des neuf mois précédents pour mettre en œuvre sa Stratégie. Depuis janvier 2023, l'UIP a organisé :

- 32 activités nationales de soutien dans 12 pays pour renforcer les capacités des parlements sur le plan institutionnel et concernant des questions thématiques clés,
- 47 événements régionaux et mondiaux – 16 en présentiel, 26 en ligne et 5 en format hybride – pour mobiliser et démultiplier l'action parlementaire et faciliter l'acquisition de savoirs.

L'UIP a également lancé huit publications.

Les Membres ont remercié le Secrétaire général et son équipe pour le travail remarquable accompli en si peu de temps et en particulier pour s'être pleinement engagés en faveur des objectifs de la Stratégie de l'UIP. Le rapport témoigne de la confiance qu'ils ont toujours accordée au Secrétaire général et à son équipe, qu'ils encouragent à continuer sur leur bonne lancée en vue de la réalisation de tous les objectifs stratégiques. Les Membres ont également souligné la nécessité de traduire en actes les recommandations et les résolutions issues des différentes activités de l'UIP, pour le bien des populations.

Il a été indiqué qu'un rapport plus exhaustif sur l'impact des travaux de l'UIP en 2023 serait présenté aux Membres à l'Assemblée suivante, selon l'usage.

4. Résultats financiers de l'exercice 2022

Le Conseil a examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'exercice 2022. Étant donné qu'en 2023, la première Assemblée a eu lieu exceptionnellement tôt en mars, l'audit externe n'avait pas pu être achevé dans les temps voulus. Par conséquent, le Conseil avait décidé d'approuver les comptes de 2022 lors de sa deuxième session de 2023, à Luanda.

Les résultats financiers de l'exercice 2022 ont été présentés par Mme J. Alm Ericson (Suède), Présidente du Sous-Comité des finances. Les états financiers ont été préparés en pleine conformité avec les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Elle a indiqué que le vérificateur externe des comptes, le Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde, avait déclaré au Sous-Comité des finances que les états financiers étaient exacts et que les contrôles internes de l'UIP étaient solides. Au cours de l'année considérée, l'actif net a diminué du fait de pertes d'investissement non réalisées d'un montant de 0,8 million de CHF. La performance des marchés mondiaux n'a jamais

été aussi mauvaise depuis plus de dix ans en raison de la guerre en Ukraine, de la hausse des taux d'intérêt et des pressions inflationnistes mondiales. Heureusement, la situation du marché s'est stabilisée en 2023 et les rendements des placements à long terme de l'UIP sont restés positifs et conformes aux prévisions.

Mme Alm Ericson a noté que la situation des arriérés de contributions des Membres s'était aggravée au cours des dernières années. Les arriérés du Parlement de la République bolivarienne du Venezuela augmentent chaque année d'environ 100 000 CHF et s'élèvent maintenant à 626 000 CHF. D'autres Membres dans toutes les régions du monde ont des arriérés et le Secrétariat est en contact régulier avec eux. Mme Alm Ericson a encouragé tous les Membres à mobiliser leurs groupes géopolitiques pour réduire le montant des arriérés. Elle a néanmoins confirmé que l'UIP avait constitué une réserve pour les dettes impayées de longue date, pour le cas où le Conseil déciderait de suspendre les droits de certains Parlements membres et d'effacer leurs arriérés de contributions.

Le Vérificateur interne, M. A. Gryffroy (Belgique), a présenté son rapport, dans lequel il estime que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2022 et qu'ils sont conformes à toutes les normes et règles en vigueur. Le Vérificateur extérieur a exprimé une opinion positive sans réserve sur les états financiers et a confirmé que toutes les recommandations émises antérieurement avaient été appliquées ou étaient en cours de mise en œuvre. Seule une recommandation mineure a été formulée, que la direction de l'UIP a acceptée et met déjà en œuvre. Le résultat global de l'exercice 2022 a été influencé par la performance du marché mondial de l'investissement. M. Gryffroy a relevé que depuis le début de son mandat de vérificateur interne – pour l'exercice 2020 –, le montant total des arriérés avait augmenté de 0,4 million de CHF. Toutefois, cette augmentation est le fait de quelques cas individuels et est survenue au cours d'une période très difficile sur le plan économique. Il a également recommandé que les états financiers de l'UIP soient toujours communiqués aux Membres de l'Organisation dès qu'ils ont été vérifiés et finalisés, et dans tous les cas au plus tard le 30 juin de chaque année.

M. Gryffroy a conclu son intervention en soulignant que la gestion financière de l'UIP avait un solide fondement constitué de mesures de contrôle interne et que sa situation financière était saine. Il a recommandé au Conseil d'approuver les résultats financiers de l'exercice 2022 ainsi que la gestion du Secrétaire général.

Après avoir félicité le Sous-Comité des finances et l'équipe du Secrétariat pour leur transparence financière, des intervenants ont demandé des éclaircissements sur le processus d'examen des états financiers ainsi que des informations sur la manière dont l'indépendance des vérificateurs internes et extérieurs est assurée.

Le Conseil a approuvé la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général ainsi que les résultats financiers pour 2022.

5. Situation financière de l'UIP

Le Conseil a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2023, accompagné d'une liste actualisée des contributions impayées. S'exprimant au nom du Comité exécutif, Mme Alm Ericson a noté que l'exécution du budget de l'UIP était sur la bonne voie pour l'année en cours et que les finances de l'Organisation étaient actuellement saines et stables. Le rendement des placements a déjà commencé à se redresser au cours du premier semestre 2023 et la situation des contributions volontaires est également bonne pour le reste de l'année en cours. Elle s'est réjouie d'annoncer que les arriérés de contributions continuaient d'être payés pendant l'Assemblée, tous les Membres étant désireux d'exercer pleinement leurs droits de vote et de participation au cours d'une semaine importante pour l'UIP.

6. Budget consolidé pour 2024

Le projet de budget consolidé pour 2024 a été présenté au Conseil. Il a été indiqué que le projet de budget avait été préparé sous la supervision du Sous-Comité des finances, puis examiné de près par le Comité exécutif. S'exprimant au nom du Comité exécutif, Mme Alm Ericson a résumé le projet de budget, qui devrait s'élever à un total de 17,7 millions de CHF en termes de recettes et de dépenses. Elle a souligné que l'UIP poursuivrait ses travaux à la lumière des cinq objectifs énoncés dans sa Stratégie pour 2022-2026, tout en portant une attention accrue à quelques domaines spécifiques. L'Organisation maintiendra en outre sa dynamique en matière de lutte contre les changements climatiques et fera également une large place à son action en faveur de la paix, compte tenu des multiples crises et conflits en cours ou émergents dans le monde. Dans le même temps, l'UIP continuera d'investir dans sa transformation numérique afin de renforcer son impact ainsi que son action au service des Membres.

En ce qui concerne les recettes, le budget ordinaire prévoit une augmentation de 3 % des contributions statutaires, comme décidé précédemment par le Conseil, en vue de rééquilibrer le niveau des contributions versées à l'UIP et de le ramener progressivement, d'ici la fin de la période couverte par l'actuelle Stratégie, à celui de 2010. Par ailleurs, il était initialement prévu que les contributions volontaires diminuent légèrement, certaines subventions pluriannuelles importantes arrivant à échéance. De nouvelles subventions devraient être accordées par des donateurs, mais les contrats et les accords n'étant pas encore en place, il a été jugé prudent de ne pas inclure ces recettes dans le budget. Mme Alm Ericson a encouragé tous les Membres à apporter leur concours à la mobilisation de contributions volontaires en faveur de l'UIP au sein de leurs propres pays et de leurs groupes géopolitiques.

Le Conseil a approuvé le budget consolidé pour 2024.

7. Bureaux régionaux

Le Conseil a été informé des progrès réalisés en ce qui concerne l'établissement de bureaux régionaux de l'UIP. En juin 2023, l'Organisation a signé un accord avec le Gouvernement de l'Uruguay, lequel confère à l'UIP le statut d'organisation internationale dans ce pays. La signature de cet accord a marqué la première étape de la mise en place d'un bureau régional dans l'un des pays du GRULAC. L'UIP travaille actuellement sur la deuxième étape, qui consiste à négocier un accord opérationnel avec le Parlement uruguayen afin de régler les questions budgétaires et logistiques.

Par ailleurs, des négociations sont en cours entre le Gouvernement égyptien et le Secrétariat de l'UIP concernant la reconnaissance de l'UIP en tant qu'organisation internationale avec les privilèges et immunités qui s'y rattachent.

8. Questions relatives aux Membres et au statut d'observateur

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil a approuvé l'affiliation du Parlement des Bahamas à l'UIP. Le Conseil a souhaité la bienvenue au Parlement des Bahamas et l'a appelé à s'acquitter des obligations qui découlent de son affiliation à l'UIP.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de maintenir le statut d'observateur permanent du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise (AP-CPLP), de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique (PAECO) et de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et de réactiver le statut d'observateur permanent de l'Organisation des États américains (OEA).

Par 22 voix contre, 10 voix pour et 2 abstentions, le Conseil a rejeté la demande de statut d'observateur de l'Association des secrétaires généraux des parlements arabes, que le Comité exécutif avait recommandée pour approbation quelques jours plus tôt.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements, répartis en quatre catégories selon la gravité de la situation, et a adopté un certain nombre de recommandations du Comité exécutif.

La première catégorie, celle des parlements qui ne fonctionnent pas, comprend l'**Afghanistan**, où la situation n'a guère évolué depuis 2021, c'est-à-dire depuis que les talibans ont suspendu le Parlement. Le Conseil a donc maintenu sa décision antérieure d'autoriser l'ancien parlement à participer aux Assemblées de l'UIP en qualité d'observateur sans droit de vote.

En **Haïti**, la situation s'est progressivement détériorée, à tel point qu'en janvier 2023, le Parlement a cessé de fonctionner. Il est probable que la situation sécuritaire dans le pays empêche la tenue d'élections. Haïti accumule les arriérés de contributions depuis 2019 et est donc passible de suspension de ses droits de Membre en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil a accepté de suspendre les droits d'Haïti jusqu'à l'élection d'un nouveau parlement.

La situation au **Myanmar** est similaire à celle en Afghanistan. Un élément positif a été le fait que l'ancienne dirigeante Aung San Suu Kyi a quitté la prison dans laquelle elle était détenue pour être assignée à résidence et que certains chefs d'accusation portés contre elle ont été retirés. La situation n'ayant pas évolué de manière significative, le Conseil a maintenu sa décision antérieure de reconnaître le Comité de représentation du Pyidaungsu Hluttaw comme interlocuteur de l'UIP, avec une participation à ses Assemblées en qualité d'observateur sans droit de vote.

Le **Niger** a été le quatrième pays africain, après la Guinée, le Mali et le Burkina Faso, à connaître un coup d'État, survenu dans ce pays le 26 juillet 2023. L'Union africaine a par la suite suspendu le Niger. L'UIP a par principe condamné le coup d'État au Niger. Le Secrétaire général est resté en contact avec certains membres du parlement dissous. Dans une lettre adressée au Secrétaire général, le Premier

Ministre du Niger a donné l'assurance que les dispositions nécessaires étaient prises pour mettre en place un Conseil national de transition. Le Conseil s'est dit préoccupé par la situation, a déploré l'absence d'institution parlementaire actuellement au Niger, a appelé à un retour rapide à l'ordre constitutionnel et a recommandé au Secrétaire général de poursuivre le dialogue avec le pays afin d'étudier la meilleure façon d'apporter son aide au Conseil national de transition à venir.

Au **Soudan**, la situation n'a fait qu'empirer, le Parlement ne fonctionnant plus depuis avril 2019 à la suite d'un coup d'État. La guerre civile en cours a entraîné deux factions militaires dans un conflit meurtrier et a provoqué une grave crise humanitaire dans le pays. Face à ce constat, le Conseil a maintenu sa décision antérieure de suspendre le Parlement du Soudan jusqu'à ce que de nouvelles élections aient lieu.

S'agissant de la deuxième catégorie, celle des parlements en période de transition, il a été indiqué que le **Burkina Faso** disposait actuellement d'une Assemblée législative de transition pleinement opérationnelle et inclusive. Le Secrétaire général s'est rendu au Burkina Faso et a confirmé la volonté des autorités de continuer à travailler avec l'UIP afin d'accélérer le retour à l'ordre constitutionnel. L'UIP a signé un accord d'assistance technique avec le parlement de transition. La période de transition doit s'achever en juillet 2024, mais il est probable qu'elle soit allongée en raison des problèmes de sécurité persistants. Le Conseil a pris note de ces faits nouveaux, a exprimé l'espoir que les efforts visant à accélérer le retour à l'ordre constitutionnel aboutissent et a réitéré la volonté de l'UIP de continuer à soutenir l'Assemblée législative de transition.

Au **Tchad**, un parlement de transition a été mis en place en octobre 2021 et a récemment approuvé une nouvelle Constitution qui sera soumise à un référendum. L'UIP contribue au renforcement des capacités de l'administration parlementaire. Le Conseil a pris note de ces récentes évolutions et a exhorté les autorités de transition à accélérer les efforts en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel, avec notamment l'organisation d'un référendum constitutionnel en décembre 2023 puis la tenue d'élections législatives.

Le **Gabon** vient s'ajouter à la liste des pays d'Afrique ayant récemment connu un coup d'État, en l'occurrence le 30 août 2023, à la suite des élections législatives et présidentielles tenues dans ce pays. L'UIP a publié une déclaration condamnant par principe ces événements et l'Union africaine a suspendu le Gabon. Un parlement de transition a été mis en place et le Secrétaire général a rencontré son président, qui conduit une délégation à la présente Assemblée. Le Secrétaire général a exprimé l'espoir de se rendre prochainement dans le pays afin de s'assurer de l'engagement des autorités en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel. Le Conseil a pris note de la mise en place du parlement de transition et a demandé à l'UIP de poursuivre le dialogue avec les autorités afin de contribuer à un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

La **Guinée** se trouve dans une situation similaire à celle que connaissent le Burkina Faso et le Mali, où un organe de transition a été mis en place et travaille avec l'UIP. Le Secrétaire général s'est rendu dans le pays en mai 2023. À cette occasion, les autorités lui ont expliqué que l'armée était intervenue pour régler des problèmes qui avaient résulté des excès de l'administration précédente. Les militaires se sont engagés à ne pas rester au pouvoir plus longtemps que nécessaire. Lors de sa visite, le Secrétaire général a également assisté à l'ouverture d'un débat constitutionnel, lors duquel il s'est exprimé. L'objectif de ce débat était d'amener le pays vers l'adoption d'une nouvelle Constitution et la fin de la période de transition d'ici 2025. Le Conseil a recommandé de poursuivre le dialogue avec l'organe de transition et a exprimé le ferme espoir que la Guinée respecte la feuille de route constitutionnelle qui conduira à la tenue d'élections en 2025.

La **Libye** se trouve dans une situation inextricable depuis quelque temps déjà. Le Parlement élu en 2014 reste l'interlocuteur de l'UIP, mais les élections prévues pour décembre 2021 n'ont pas eu lieu. Les affrontements entre groupes armés rivaux et les fortes inondations de septembre 2023 ont aggravé la situation déjà difficile dans laquelle se trouvait le pays. À la suite de l'adoption récente d'une nouvelle loi électorale, des élections devraient se tenir d'ici juin 2024. Le Conseil a encouragé les autorités à veiller à respecter le calendrier annoncé et a exhorté le Secrétaire général à poursuivre ses échanges avec la Chambre des représentants.

La situation au **Mali** est similaire à celle au Burkina Faso et en Guinée. Une nouvelle Constitution a été adoptée par référendum en juin 2023, mais les élections qui devaient s'ensuivre ont été reportées. L'UIP a aidé les membres du Conseil national de transition à mener des activités de sensibilisation et a dispensé une formation au personnel parlementaire. Le Conseil directeur a pris note de l'adoption de la nouvelle Constitution et s'est dit préoccupé par le fait que les élections aient été retardées, exprimant l'espoir qu'elles aient lieu le plus rapidement possible afin qu'un parlement à part entière puisse être mis en place.

Au **Soudan du Sud**, le parlement de transition fonctionne dans des conditions difficiles. La période de transition a été prolongée jusqu'en février 2025, date à laquelle des élections devraient avoir lieu. Le processus de rédaction d'une nouvelle Constitution a par ailleurs été retardé. Le Conseil a exprimé l'espoir que ce processus se remette sur les rails et que des élections aient lieu le plus rapidement possible afin qu'un parlement à part entière puisse être mis en place.

La troisième catégorie, celle des pays où la situation politique a des répercussions sur le fonctionnement du parlement, comprend la **Guinée-Bissau**, où des élections attendues de longue date ont eu lieu en juin 2023. Un nouveau parlement a été mis en place et fonctionne. Le Conseil a noté avec préoccupation que le pays présentait des arriérés de contributions à l'UIP depuis 2018, bien qu'il s'engage régulièrement à s'en acquitter. Par conséquent, si la question n'est pas résolue rapidement, les droits de vote de la Guinée-Bissau risquent d'être suspendus. Le Conseil a pris note de l'évolution politique positive et a exprimé l'espoir de voir la situation se normaliser complètement dans le pays, étant donné qu'un parlement opérationnel est désormais en place.

Le Conseil a pris note du fait que le cas de la **Palestine** faisait l'objet d'un examen approfondi par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, qui rendrait compte séparément de ses délibérations.

Le Conseil a été heureux d'apprendre que la situation en **Tunisie** revenait à la normale à la suite des élections à la chambre basse du Parlement, qui est désormais pleinement fonctionnelle. La chambre haute sera élue en février 2024. Le Conseil a pris note du fait que le Secrétaire général était en contact avec les autorités en vue d'une éventuelle assistance de l'UIP.

Le Conseil a également pris note du fait que la situation en **République bolivarienne du Venezuela** n'a pas évolué, si ce n'est que des élections doivent avoir lieu en 2024. L'Assemblée nationale élue en 2020 est le parlement de facto du pays et l'Assemblée nationale élue en 2015 fonctionne principalement en exil. Le Président de l'Assemblée nationale de 2015, M. Juan Guaidó, a été destitué. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de charger le Secrétaire général de prendre contact avec les autorités vénézuéliennes en vue d'une éventuelle normalisation de l'affiliation de leur parlement à l'UIP.

Le Conseil a pris note de l'absence de nouvelle information substantielle en ce qui concerne le **Yémen**. Le Parlement fonctionne toujours dans des conditions difficiles. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer à suivre la situation.

Enfin, le Conseil a pris note de la situation dans plusieurs pays où le contexte politique constitue une menace potentielle pour la capacité de fonctionnement du parlement, à savoir en **Bosnie-Herzégovine**, en **Eswatini**, au **Pérou** et en **République arabe syrienne**. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer à suivre la situation dans ces pays.

9. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Le 27 octobre 2023, M. P. Katjavivi (Namibie), Président de l'Assemblée nationale de Namibie et Vice-Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, a fait savoir que le Groupe de travail s'était réuni en ligne à intervalles réguliers au cours des six derniers mois. Les membres du Groupe de travail se sont employés à suivre l'évolution de la situation, à maintenir les voies de communication avec les délégations parlementaires de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, et à élaborer une feuille de route prévoyant des actions concertées entre le Groupe de travail et les parties belligérantes.

10. Politique de lutte contre le harcèlement

Le Conseil a adopté une *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. La Politique a été présentée par le Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, M. A.R. Al Nuaimi.

Cette politique est un cadre global qui vise à garantir que toute personne puisse participer aux Assemblées et autres événements de l'UIP dans un environnement inclusif, respectueux et sûr, exempt de toute forme de harcèlement, sexuel ou autre. Elle s'appuie sur les définitions et concepts proposés dans le *Code de conduite de l'ONU pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies*.

La Politique comprend trois composantes principales :

1. La prévention, dans l'optique de promouvoir une compréhension commune des attentes de chaque personne dans un environnement de tolérance zéro pour le harcèlement.
2. Le soutien et l'assistance aux personnes qui signalent des incidents de harcèlement.
3. La procédure visant à faire la lumière sur des faits présumés, à régler les problèmes et à établir les responsabilités.

Le Secrétariat de l'UIP élaborera et déploiera un train de mesures pratiques, notamment en matière de sensibilisation et de formation, afin d'accompagner la Politique et d'assurer sa mise en œuvre effective. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP suivra régulièrement l'application de la Politique et de ces mesures connexes, et présentera tous les deux ans aux Membres de l'UIP un rapport exposant les résultats et la voie à suivre, y compris les éventuelles révisions nécessaires.

11. Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP et établissement d'un Comité de surveillance et de déontologie

Le Conseil a adopté le Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP ainsi que les termes de référence du Comité de surveillance et de déontologie, qui ont été présentés par Mme J. Alm Ericson, Présidente du Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture. L'objectif de ce code de conduite est de renforcer et d'entretenir une culture de confiance et de redevabilité mutuelle à tous les niveaux. Pour concrétiser la vision de l'UIP en matière de transparence, de redevabilité et d'ouverture, il est essentiel que les responsables de la gouvernance de l'UIP agissent dans l'intérêt supérieur de l'Organisation et respectent ses valeurs fondamentales (égalité, inclusion, respect, intégrité et solidarité) dans l'exercice de leurs fonctions de gouvernance et de contrôle des commissions et comités, programmes, activités, missions et Assemblées de l'UIP.

Le Comité de surveillance et de déontologie veillera au respect du Code de conduite et servira également d'organe de contrôle de la mise en œuvre de la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP.*

12. Thème prioritaire de l'UIP pour 2024

Le Conseil a approuvé le thème prioritaire de l'UIP pour 2024, à savoir la paix et la sécurité. En 2023, l'UIP avait concentré ses efforts sur l'action climatique, qui restera parmi ses priorités en 2024 (voir [page 83](#)).

13. Futures réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des futures réunions et autres activités qui seront financées sur le budget ordinaire de l'UIP et par des sources extérieures (voir [page 89](#)). Il a été confirmé que la 148^e Assemblée se tiendrait à Genève (Suisse) en mars 2024.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif d'entamer les premiers préparatifs de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève en 2025.

14. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans les rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, du Groupe de travail sur la science et la technologie, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes et du Groupe consultatif sur la santé. Le Conseil a approuvé les nouvelles nominations au sein de ces organes (voir [page 35](#)).

Le Conseil a adopté les décisions concernant 121 parlementaires de 9 pays présentées par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

15. Élection de la Présidente de l'Union interparlementaire

Lors de sa dernière séance, le 27 octobre 2023, à l'issue d'un seul tour d'un vote à bulletin secret, le Conseil directeur a élu Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) à la présidence de l'UIP pour un mandat de trois ans.

Le Président sortant, M. D. Pacheco, a été nommé Président honoraire de l'UIP.

16. Hommages au Président sortant

À la fin du Conseil, un volet spécial a été consacré aux hommages au Président sortant de l'UIP, M. D. Pacheco. Une rétrospective vidéo a été diffusée et des représentants des six groupes géopolitiques ont pris la parole pour le remercier personnellement. Les intervenants ont unanimement salué la chaleur, la bonne humeur, l'humilité, l'engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, l'ouverture au dialogue et le sens de l'écoute de M. Pacheco, et ont souligné que l'UIP retiendrait en particulier l'énergie exceptionnelle qu'il avait investie dans cette fonction. Des représentants du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires ont salué la participation active de M. Pacheco aux travaux des deux organes.

Enfin, le Secrétaire général a déclaré que la présidence de M. Pacheco avait été caractérisée par son dévouement et son engagement désintéressé envers l'UIP, et a félicité le Président sortant pour ses nombreuses réalisations concrètes au cours de ses trois années de mandat.

291^e session du Comité exécutif

1. Rapport d'activités du Président

Le Président a présenté au Comité exécutif un aperçu des activités qu'il a menées depuis la 211^e session du Conseil directeur, qui se répartissent en trois catégories, à savoir les efforts déployés pour renforcer la visibilité de l'UIP, soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP et consolider la bonne gouvernance de l'UIP. Il a participé à près de 90 réunions internationales et régionales et effectué des visites dans une vingtaine de pays. Le Président a mis en lumière les travaux déployés conjointement avec le Secrétaire général pour parvenir à l'universalité de l'UIP et qui ont porté leurs fruits avec l'affiliation du Parlement des Bahamas. Les membres du Comité ont rendu un hommage vibrant au Président, qui a fait preuve d'un engagement inconditionnel dans son rôle et qui a placé la barre très haut pour son successeur.

2. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 211^e session du Conseil directeur

Le Comité a pris connaissance du rapport intérimaire du Secrétaire général. Il a félicité ce dernier et son équipe pour le niveau d'activité impressionnant au cours des neuf derniers mois (47 événements mondiaux et régionaux, et des événements nationaux dans 12 pays). Il a salué la relation de collaboration entre le Secrétaire général et le Président, qui a facilité ces résultats.

Le Comité a apprécié les efforts de renforcement des capacités déployés par le Secrétariat en organisant divers événements, que ce soit en présentiel ou à distance. Afin de donner plus de visibilité à ces événements, le Comité exécutif a recommandé de renforcer la communication de manière à garantir une forte participation des parlementaires.

Le Comité a saisi l'occasion pour rappeler aux Membres de l'UIP que les activités de renforcement des capacités font partie des outils de mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP, qu'ils s'étaient tous engagés à soutenir. Le Comité a donc encouragé tous les Membres à participer à ces activités de l'UIP, tant en présentiel qu'en ligne.

Le Comité a noté avec satisfaction les résultats encourageants obtenus dans le cadre de la transformation numérique qu'opère l'UIP, notamment les études sur les outils susceptibles de faciliter la communication entre le Secrétariat de l'UIP et les Parlements membres, la mise à jour de la base de données Parline de l'UIP, qui fournit des informations utiles sur les parlements ainsi que des statistiques sur les femmes et les jeunes parlementaires, et l'organisation régulière de réunions en ligne et de réunions hybrides.

Le Comité a salué les efforts déployés par le Secrétariat de l'UIP pour s'adapter à l'ère numérique et l'a encouragé à poursuivre sur cette lancée, ce qui facilitera la fluidité des communications de l'Organisation. Le Comité a également remercié les Membres de leur précieuse contribution à ces résultats positifs.

Le Comité a pris note des efforts en cours pour promouvoir le dialogue interconfessionnel et soutenir l'engagement parlementaire en la matière, y compris le rapport en deux parties sur la religion et les convictions, et l'intégration des activités connexes dans l'ensemble des travaux de l'Organisation. Le Comité a également appuyé l'initiative visant à donner suite aux recommandations de la Conférence

parlementaire sur le dialogue interconfessionnel qui s'est tenue avec succès à Marrakech au début de l'année, notamment en mettant progressivement en place un mécanisme permanent au sein de l'UIP pour coordonner l'action parlementaire sur cette question.

3. Membres et Observateurs permanents

Le Comité a recommandé que le Conseil directeur approuve la demande d'affiliation que le Parlement des Bahamas a adressée à l'UIP. Cette nouvelle affiliation porte à 180 le nombre de Membres de l'UIP.

Le Comité a recommandé que le Conseil directeur approuve la demande de statut de membre associé présentée par le Parlement du MERCOSUR (PARLASUR), qui est actuellement un Observateur permanent.

Après avoir passé en revue la situation des Observateurs de l'UIP, le Comité a décidé de rétablir le statut d'observateur permanent de l'Organisation des États américains (OEA), qui avait été retirée de la liste en raison de l'absence de toute communication avec l'UIP pendant plusieurs années, mais qui avait depuis lors exprimé le souhait de reprendre et d'approfondir sa coopération avec l'UIP.

Le Comité exécutif a également décidé de maintenir le statut d'observateur permanent de plusieurs assemblées ou associations parlementaires qui avait de même été considérées comme inactives, mais qui ont depuis exprimé le souhait de renforcer leurs liens avec l'UIP, à savoir :

- le Conseil nordique,
- l'Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise (AP-CPLP),
- l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique (PAECO),
- la Confédération parlementaire des Amériques (COPA).

En ce qui concerne l'Union africaine (UA), qui avait également été jugée inactive lors de l'examen des Observateurs, le Comité a décidé de reporter sa décision dans l'attente des résultats de la prochaine mission du Secrétaire général au Siège de l'UA à Addis-Abeba.

Le Comité a examiné la demande de statut d'observateur de l'International Parliamentarians Congress (IPC) (Congrès international des parlementaires). Le Comité est convenu que cette organisation ne satisfaisait pas aux critères d'octroi du statut d'observateur à l'heure actuelle, et a invité le Secrétariat à poursuivre d'autres voies de coopération avec elle, y compris, le cas échéant, sous la forme d'un protocole d'accord.

Le Comité a également examiné la demande de statut d'observateur de la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL) . Le Comité est convenu de reporter l'examen de la demande jusqu'à ce que la COPPPAL fournisse des informations supplémentaires sur ses activités à l'échelle mondiale.

À l'issue d'un vote à bulletin secret, le Comité a décidé de recommander au Conseil directeur d'approuver l'affiliation de l'Association des secrétaires généraux des parlements arabes en qualité d'observateur permanent.

4. Rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP

Le Comité a pris note avec satisfaction des rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP, qui montrent une progression encourageante de la mise en œuvre réussie des résultats issus des réunions de l'UIP par les Membres. Le Comité a profité de cette occasion pour remercier les Membres, dont l'implication accrue illustre avec éclat leur engagement à soutenir la réalisation de la Stratégie de l'UIP.

5. Questions financières

La Présidente du Sous-Comité des finances, Mme J. Alm Ericson, a informé le Comité exécutif des travaux du Sous-Comité, qui s'était réuni pour discuter des questions financières en amont de la session du Comité exécutif.

Le Sous-Comité a examiné les états financiers pour 2022 et le rapport du Vérificateur externe. Celui-ci a émis une opinion positive et a confirmé l'exactitude des états financiers. Le Vérificateur interne de l'UIP pour 2022 (M. A. Gryffroy, Belgique), le Secrétaire général de l'UIP et la Présidente du Sous-Comité des finances ont tenu une réunion avec le Vérificateur externe pour discuter officiellement du rapport. Seule une recommandation mineure a été émise.

Le Sous-Comité des finances a pris note de deux aspects particuliers des comptes de 2022, qui ont également été transmis au Comité exécutif. Le rendement des investissements a souffert en 2022 en raison de la conjoncture mondiale, mais heureusement la situation du marché s'est stabilisée en 2023 et le rendement des investissements à long terme de l'UIP est resté positif et conforme aux objectifs. Il a également pris note du fait que le montant des arriérés de contributions des Membres a augmenté régulièrement au cours des dernières années. Le Sous-Comité des finances a encouragé les organes directeurs à décider de la manière de faire face à cette situation exceptionnelle. Néanmoins, la Présidente du Sous-Comité a confirmé que l'UIP avait constitué une provision financière pour les dettes qui sont en souffrance depuis longtemps, en cas d'annulation de celles-ci.

Le Sous-Comité a également examiné la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2023. L'exécution du budget de l'Organisation est conforme aux prévisions pour l'année en cours et ses finances sont saines et stables. La situation des contributions volontaires est également saine pour le reste de l'année 2023.

Le Sous-Comité a discuté du projet de budget de l'UIP pour 2024 et a examiné le document budgétaire, qu'il a présenté au Comité exécutif dans son intégralité. Le budget ordinaire comprend l'augmentation de 3 % des contributions totales approuvée précédemment par le Conseil directeur, qui vise à rééquilibrer le total des contributions par rapport à leur niveau de 2010 d'ici la fin de la période couverte par la Stratégie en cours. Dans le même temps, les revenus issus des contributions volontaires devraient diminuer légèrement en raison de l'arrivée à terme de certaines subventions pluriannuelles importantes, de sorte qu'une approche prudente a été adoptée pour refléter ces revenus dans le budget.

Le Comité a reçu et examiné les informations actualisées que le Secrétaire général a coutume de présenter sur la mobilisation des contributions volontaires.

Le Comité a noté que le contrôleur et vérificateur général de l'Inde avait désormais achevé son mandat. En raison d'autres engagements à Genève, il ne sollicitera pas une nouvelle prolongation de celui-ci. Le Secrétaire général a donc pris contact avec l'Institution supérieure de contrôle indonésienne et attend la confirmation qu'elle est disposée à poursuivre la collaboration. Le Comité est convenu que sa désignation pourrait être confirmée par une procédure d'approbation tacite en temps utile.

Son mandat arrivant à terme, la Présidente du Sous-Comité des finances a remercié l'équipe du Secrétariat de l'UIP pour son travail remarquable.

6. Bureaux régionaux

Le Comité a été informé de nouvelles encourageantes concernant l'ouverture d'un bureau régional de l'UIP en Uruguay, à la suite de la signature d'un accord entre le Secrétariat et le Gouvernement uruguayen. En ce qui concerne la création d'un bureau en Égypte, des négociations sont en cours en vue de conclure un accord similaire. Le Comité a félicité l'Uruguay et a exprimé l'espoir que les autorités parlementaires égyptiennes concluraient un accord similaire dans un avenir proche.

7. Politique de lutte contre le harcèlement

Les membres du Comité ont recommandé que le Conseil directeur approuve la proposition de *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, ainsi que son mécanisme de mise en œuvre et de contrôle. Prenant en considération l'impact à long terme de la politique, les membres du Comité sont convenus qu'il s'agirait de promouvoir une culture de protection, de respect et de dignité pour les femmes et les hommes lors des événements de l'UIP, ainsi que de donner un bon exemple aux communautés locales.

8. Amendements aux Statuts et Règlements

Le Comité a été informé des modalités d'amendement des Statuts et Règlements de l'UIP. Conformément à la pratique établie, le processus est guidé par le Comité, qui mettra donc en place un groupe de travail – comprenant un représentant de chaque groupe géopolitique – chargé d'examiner les amendements proposés et de faire rapport aux Membres de l'UIP. Dans l'attente de la confirmation de la composition de ce groupe de travail, le Comité est convenu qu'il était réaliste de prévoir que les amendements pourraient être adoptés lors de l'Assemblée d'octobre 2024. Le Comité est également convenu que la date limite de présentation des propositions d'amendements devait être reportée à la fin du mois de novembre 2023.

9. Élection de la nouvelle Présidente de l'UIP

Le Comité a été informé des dispositions relatives à l'élection de la Présidente de l'UIP. Le Comité a demandé à l'équipe organisatrice de veiller à l'égalité de traitement des candidates afin que l'élection soit aussi équitable, ouverte et transparente que possible.

10. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Le Comité a reçu des informations actualisées sur les activités du Groupe de travail. Il a encouragé celui-ci dans les efforts qu'il déploie pour trouver des solutions pacifiques, notamment à la lumière de la situation difficile qui prévaut actuellement dans la région.

11. Questions relatives au Secrétariat

Le Comité a été informé des mouvements de personnel au sein du Secrétariat de l'UIP.

Le Comité a accepté de renouveler le mandat du Président de la Commission consultative, M. A. Kohler, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} novembre 2023.

12. Prochaines réunions interparlementaires

Le Comité a examiné et approuvé la liste des prochaines réunions.

Par ailleurs, compte tenu du contexte géopolitique actuel, qui rendrait incertaine la garantie de visa pour les délégués devant se rendre à New York, le Comité a recommandé d'organiser la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement à l'Office des Nations Unies à Genève en 2025. Il a également recommandé que le comité préparatoire, traditionnellement composé de 20 présidents de parlement représentant tous les groupes géopolitiques, soit constitué et qu'il prenne les dispositions préliminaires en vue de cette importante réunion mondiale.

13. Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture

Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture pour accroître la transparence, comme en témoigne l'élaboration du Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP et des termes de référence du Comité de surveillance et de déontologie. Le Comité a recommandé que le Conseil directeur approuve ces deux documents.

14. Coopération entre l'UIP et l'Association des secrétaires généraux de parlement (ASGP)

Le Comité a pris note du rapport sur la coopération entre l'UIP et l'ASGP. Les membres du Comité ont appelé au renforcement de cette coopération bénéfique aux deux parties.

15. Élection des vice-présidents de l'UIP et du vice-président du Comité exécutif

M. A.R. Al Nuaimi a été élu à l'unanimité Vice-Président du Comité exécutif. Étant donné qu'il comptait de nombreux postes vacants lors de la 147^e Assemblée, le Comité a décidé de reporter l'élection des vice-présidents de l'UIP à une date ultérieure.

16. Divers

Le Comité a rendu un hommage bien mérité à ses membres sortants et leur a remis à chacun un certificat de membre pour les remercier de leurs contributions pertinentes aux travaux du Comité.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 36^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 23 octobre 2023. Les participants étaient au nombre de 196 personnes, parmi lesquels il y avait 131 parlementaires (102 femmes et 29 hommes) de 61 pays.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique), a ouvert la séance. Le Forum a élu Mme F. Malaquias, membre de l'Assemblée nationale d'Angola, à la présidence de sa 36^e session.

À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*. Le Forum a ensuite proposé à la Commission une série d'amendements au projet de résolution. Tous les amendements proposés ont été inclus dans la résolution.

Le Forum a également organisé une réunion-débat sur le thème *Les femmes en politique : persévérer ou non ?* qui a examiné les défis auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles accèdent à un poste de décision politique et pour mener une longue et épanouissante carrière politique. Le Forum a appelé les parlements à veiller à ce que leur environnement de travail soit respectueux, sensible au genre, et à ce qu'il applique une tolérance zéro envers toutes formes de violences fondées sur le genre. Une adaptation du travail pour éviter l'épuisement et le tiraillement entre vie politique et vie personnelle était également nécessaire.

Le Bureau s'est réuni les 23 et 27 octobre 2023. Il a appelé le Comité des droits de l'homme des parlementaires à accélérer l'élaboration d'une procédure adaptée aux besoins des femmes parlementaires victimes de violences sexistes ou sexuelles (voir le rapport à la [page 71](#)).

2. Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Tenu le 24 octobre 2023, le Forum des jeunes parlementaires a réuni 86 jeunes parlementaires, dont 41 % de femmes. Il était placé sous la conduite de Mme E.T. Muteka (Namibie), au nom du Président du Conseil du Forum, M. D Carden (Royaume-Uni), qui était absent par nécessité. Après des allocutions liminaires, le nouveau rapport de l'UIP intitulé *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2023* a été présenté. Ce rapport met en évidence le fait que les jeunes restent très peu représentés au sein des parlements et propose des solutions pour remédier à cette situation.

Les jeunes parlementaires ont ensuite fourni des informations sur des évolutions récentes dans leur pays. Ils ont exprimé le point de vue des jeunes sur les sujets abordés par l'Assemblée de l'UIP en cours. Ils ont également entendu les candidates à la présidence de l'UIP.

Le Forum a ensuite approuvé la nomination de M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan) au Conseil du Forum des jeunes parlementaires, et a désigné M. W. Soto Palacios (Pérou) et Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) pour élaborer les rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant les résolutions qui seront examinées lors de la 148^e Assemblée de l'UIP en mars 2024.

Lors de sa réunion plus tôt dans la journée, le Conseil du Forum des jeunes parlementaires a décidé de créer un pôle jeunesse au sein du Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP (voir le rapport à la [page 73](#)).

3. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité a tenu sa 172^e session du 22 au 26 octobre 2023. Ont participé à la session M. S. Cogolati (Belgique), Président du Comité, Mme M. Odhiambo (Kenya), Vice-Présidente, M. E. Blanc (France), M. M. Hussain Sayed (Pakistan) et M. H. Kamboni (Zambie). Mme L. Quartapelle (Italie) et Mme C. Asiaín Pereira (Uruguay) ont également participé à la session à distance. Mme A. Reynoso (Mexique) et M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo) n'ont pas pu participer à la session.

Au cours de la session, le Comité a examiné la situation de 131 parlementaires (dont 23 % de femmes) dans 14 pays. De nouveaux cas concernant 39 parlementaires ont été déclarés recevables au Myanmar (7 parlementaires), au Pakistan (4 parlementaires), en République démocratique du Congo (4 parlementaires), au Soudan du Sud (1 parlementaire) et au Zimbabwe (23 parlementaires). Deux cas, concernant respectivement un ancien parlementaire égyptien et un parlementaire péruvien, ont été déclarés irrecevables et un cas concernant trois parlementaires du Myanmar et un autre concernant deux parlementaires des Philippines ont été clos. Le Comité a également tenu huit auditions (dont une en ligne) avec des délégations nationales et des plaignants.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, plusieurs décisions sur la situation de 121 parlementaires originaires des pays suivants : Eswatini, Iraq, Myanmar, Pakistan, Philippines, République démocratique du Congo, Sénégal, Sri Lanka et Zimbabwe (voir la [page web des décisions](#)).

4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Depuis la dernière Assemblée en mars 2023, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni quatre fois (21 juillet, 17 octobre, 23 et 26 octobre 2023) en présence d'au moins six membres à chaque fois. Le Comité est convenu que l'importance de son rôle réside dans sa capacité à rechercher des mesures concrètes en vue d'instaurer un dialogue constructif entre Israël et la Palestine, et à proposer des solutions pour parvenir à une coexistence pacifique.

Le Comité a discuté de l'opération militaire israélienne menée dans le camp de réfugiés de Jénine les 3 et 4 juillet 2023. La violence atteignait des niveaux inquiétants et ce qui s'était passé à Jénine se répéterait dans d'autres régions si aucune négociation de paix ne se profilait à l'horizon. Les membres du Comité ont relevé que le désespoir politique ressenti par les jeunes Palestiniens pourrait entraîner une détérioration de la situation et que les travaux du Comité à l'égard du conflit devront précisément se fonder sur ce constat.

Au regard de la crise survenue dans les territoires palestiniens et en Israël qui a éclaté le 7 octobre 2023, les membres se sont mis d'accord sur une série de recommandations, y compris la cessation de tous les actes de violence par toutes les parties dans le cadre d'un cessez-le-feu total, la levée immédiate, permanente et sans entrave du blocus de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, la libération immédiate de tous les otages, et, enfin, la reprise des négociations entre les deux parties en vue de parvenir à une solution des deux États. Le Comité est convenu que les événements récents ont rappelé la nécessité d'organiser une visite dans la région, afin que les membres puissent déterminer par eux-mêmes de quelles manières ils peuvent contribuer au processus de paix (voir le rapport à la [page 74](#)).

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 24 octobre 2023.

Le Comité a entendu une présentation de faits nouveaux concernant des situations liées au DIH et à la crise des réfugiés, notamment en Afghanistan, au Burkina Faso, en Éthiopie, dans le Haut-Karabakh, au Myanmar, au Soudan et en Ukraine. Le Comité s'est également penché sur la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et a entendu un exposé sur la situation humanitaire à Gaza et en Israël.

Les membres du Comité ont noté avec préoccupation la multiplication des situations de conflit et l'augmentation du nombre d'hommes, de femmes, de garçons et de filles contraints de fuir pour échapper à la violence et à la persécution (plus de 110 millions de personnes déplacées de force en mai 2023 ; une analyse plus exhaustive se trouve dans le rapport complet, [page 76](#)). La République démocratique du Congo compte à elle seule plus de 5,5 millions de personnes déplacées. Le Comité a donc décidé de suivre la situation dans le pays lors de ses prochaines sessions.

Le Comité a lancé un appel spécial en faveur de la situation des femmes et des enfants en Afghanistan, tout particulièrement après la récente décision des talibans d'interdire aux femmes de travailler dans les organisations nationales, internationales, non gouvernementales et les agences des Nations Unies, ce qui a considérablement réduit l'accès au travail des femmes et des filles dans le besoin.

En ce qui concerne les situations liées aux conflits, y compris celle qui se déroule actuellement à Gaza et en Israël, les membres du Comité ont rappelé l'importance que revêt l'obligation, pour les États et les autres parties, de respecter et de faire respecter le DIH en toutes circonstances :

- tous les civils doivent être protégés des répercussions des opérations militaires, où qu'ils se trouvent, sans aucune distinction défavorable et dans toutes les situations, et ne doivent pas être utilisés comme cibles, objets d'une attaque, boucliers humains ou otages ;
- des accords doivent être conclus pour permettre la mise en place de couloirs humanitaires ou le passage en toute sécurité des civils hors des villes ou des zones de conflit armé ou de violence ;
- les parties sont tenues d'autoriser l'aide humanitaire à parvenir aux civils qui en ont besoin et faciliter son passage rapide et sans entrave ;
- les biens de caractère civil ne doivent pas faire l'objet d'attaques ; il s'agit entre autres de biens indispensables à la survie de la population civile, tels que les hôpitaux, les écoles, les installations d'approvisionnement en eau et les infrastructures électriques ;
- le personnel médical et les unités exclusivement affectées à des tâches médicales doivent être respectés et protégés en toutes circonstances.

Le Comité a lancé un appel fort et urgent pour que les guerres cessent, que le DIH soit respecté et que l'aide humanitaire soit fournie aux civils touchés, y compris les réfugiés et les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il a rappelé l'importance de garder à l'esprit, dans toutes les décisions et discussions, le fait qu'il s'agit avant tout d'être humains et que toutes les vies sont d'égale importance.

Le Comité a débattu des préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés, qui doit se tenir en décembre 2023. Les membres du Comité ont décidé de contacter sans tarder tous les Membres de l'UIP afin de les inviter à informer l'Organisation de leur participation au Forum et de leur avancement dans la mise en œuvre de leurs engagements.

En outre, le Comité a actualisé les engagements de l'UIP, qui avaient été présentés au Forum en 2019. Le texte, approuvé par le Comité, que le Conseil directeur a ensuite fait sien, figure à la [page 78](#).

Le Comité a discuté des travaux en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre nationale de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Il a invité les parlementaires à entamer des discussions sur les deux conventions au sein de leurs parlements respectifs, afin d'évaluer les raisons pour lesquelles certains États n'y sont pas encore parties et l'étendue de la mise en œuvre dans les États qui en sont signataires.

Le Comité a adopté un plan de travail pour l'année à venir. Il est également convenu de reprendre ses missions dans des pays en crise, par exemple au Bangladesh, au Burkina Faso, en Éthiopie, en Pologne et en République démocratique du Congo.

Le Comité a réélu M. J.K. Waweru (Kenya) à sa présidence, pour un mandat d'un an.

6. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Le 27 octobre 2023, M. P. Katjavivi (Namibie), Président de l'Assemblée nationale de Namibie et Vice-Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, a fait savoir que le Groupe de travail s'était réuni en ligne à intervalles réguliers au cours des six derniers mois. Les membres du Groupe de travail se sont employés à suivre l'évolution de la situation, à maintenir les voies de communication avec les délégations parlementaires de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, et à élaborer une feuille de route prévoyant des actions concertées entre le Groupe de travail et les parties belligérantes.

La guerre, qui se prolonge et a déjà fait d'innombrables victimes dans les deux camps, continue de susciter de profondes inquiétudes. Le Groupe de travail a renouvelé son appel à un cessez-le-feu et à la reprise des négociations. Par ailleurs, il a porté son attention sur des mesures qui pourraient être mises en œuvre progressivement et conduire ainsi à un dialogue constructif et à une meilleure compréhension mutuelle. Il a notamment défini plusieurs domaines d'action humanitaires prioritaires :

1. la sûreté nucléaire,
2. la sécurité alimentaire,
3. l'échange de prisonniers de guerre, leurs conditions de détention ainsi que l'accès humanitaire à ces personnes,
4. la protection des sites dangereux d'un point de vue écologique,
5. la situation des enfants touchés par le conflit, en particulier dans le contexte des déplacements de population.

Le Groupe de travail a noté que des avancées dans l'un ou l'autre de ces domaines pourraient aboutir à une petite victoire qui renforcerait la confiance et servirait de tremplin vers un règlement pacifique du conflit. Les membres du Groupe de travail ont souligné que, même en l'absence de pourparlers de paix immédiats, les parlementaires pouvaient accomplir un travail important pour atténuer les souffrances humaines, conformément à leur responsabilité fondamentale de représenter les peuples et de préserver leur bien-être.

À l'occasion de la 147^e Assemblée de l'UIP, le Groupe de travail s'est réuni en présentiel le 25 octobre 2023 et a mené des discussions avec les délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. À la suite d'échanges fructueux, les deux délégations se sont montrées particulièrement intéressées par une collaboration sur la question des enfants touchés par le conflit. Par conséquent, le Groupe de travail s'est fixé comme objectif à moyen terme d'intensifier les efforts et de poursuivre les consultations avec les deux délégations sur cette question humanitaire spécifique.

En outre, le Groupe de travail est convenu de diversifier ses méthodes d'action, en envisageant par exemple l'organisation de réunions bilatérales entre ses membres et les parties en conflit. Il a fait remarquer que chacun de ses membres avait ses propres relations et points de vue, ce qui pouvait potentiellement ouvrir de nouvelles voies de dialogue. À cet égard, le Groupe de travail a accueilli chaleureusement Mme S. D'Hose, Présidente du Sénat de Belgique, en tant que nouveau membre, succédant à Mme A. Gerkens, ancienne sénatrice des Pays-Bas.

L'importance d'organiser des consultations en présentiel entre les Assemblées de l'UIP a également été soulignée au cours des discussions avec les deux délégations. Les deux parties sont convenues de la nécessité de tenir des réunions parallèles approfondies et de disposer de suffisamment de temps pour réaliser des progrès tangibles. Par conséquent, le Groupe de travail a décidé de commencer à préparer des discussions de fond qui auront lieu séparément avec les deux délégations au Siège de l'UIP, à Genève, début 2024. Ces réunions seront par ailleurs menées avec le soutien d'experts et d'organes spécialisés de l'ONU.

7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa quatorzième réunion le 11 mai 2023 (en format hybride). Les membres ont été informés de la deuxième phase de l'application mobile améliorée du Groupe consultatif, qui peut désormais être téléchargée.

Les 27 et 28 septembre 2023, les quatrième et cinquième réunions thématiques de l'*Appel du Sahel* se sont déroulées en ligne et ont porté respectivement sur le développement et l'éducation. Elles ont réuni environ 70 participants issus de 25 parlements, ainsi que 20 intervenants issus d'agences spécialisées des Nations Unies, de la Banque mondiale, du monde universitaire, de l'Institute for Economics and Peace (IEP), de la société civile, d'organisations de jeunes et de femmes de la région du Sahel, d'assemblées parlementaires régionales et du Secrétariat du Comité interparlementaire G5-Sahel.

La détérioration de la situation dans la région du Sahel, qui fait peser une menace sur la population et constitue un danger mondial pour la paix et la sécurité, suscite de vives inquiétudes. La montée de l'instabilité et de l'insécurité compromet la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les participants ont conclu que la solution aux problèmes du Sahel consistait à investir dans le développement et l'éducation, qui sont interdépendants. Les questions de sécurité et de gouvernance doivent également être abordées. Il a été recommandé de faire en sorte que la feuille de route de la deuxième phase de l'*Appel du Sahel* comprenne une analyse complète de la situation dans chaque pays, ainsi que des stratégies pour les projets de développement, les politiques en matière de sécurité et le renforcement de la gouvernance. Par ailleurs, la communauté internationale doit traiter la situation au Sahel avec autant de diligence qu'elle l'a fait pour les autres situations de conflit dans le monde.

Le 24 octobre 2023, à sa quinzième réunion, le Groupe consultatif a examiné la situation au Sahel et les résultats des cinq réunions thématiques organisées dans le cadre de l'initiative *Appel du Sahel*, qui s'étaient penchées sur l'environnement, les communautés, la sécurité, l'éducation et le développement. L'objectif de ces réunions était d'examiner et de comprendre les besoins et les aspirations de la population du Sahel. Il a été conclu que le développement était la solution clé pour relever les défis auxquels la région du Sahel est confrontée. En outre, les efforts en faveur du développement doivent être associés à des stratégies de sécurité solides, y compris des améliorations en matière de bonne gouvernance. Les participants ont appelé au dialogue et à la coopération internationale, à une plus grande attention au niveau mondial, à des investissements et à des actions concrètes pour soutenir la région.

Afin de garantir une action globale et durable, il a été proposé de créer un mécanisme ad hoc au sein du Groupe consultatif pour contrôler et suivre les progrès accomplis. Il a été recommandé d'apporter un soutien financier à l'éducation, en particulier pour les jeunes du Sahel. Une feuille de route claire et bien définie avec des objectifs prioritaires, des échéances et des allocations budgétaires a été proposée pour guider efficacement les efforts. La communauté internationale a été encouragée à adopter une approche plus coordonnée et plus concrète pour relever les défis auxquels la région du Sahel est confrontée.

M. D. Naughten, Président du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, a présenté trois recommandations clés issues de la Réunion parlementaire sur la science au service de la paix qui s'est tenue en septembre 2023 à Quy Nhon (Viet Nam). Ces recommandations pourraient servir de base à l'élaboration de projets dans des pays du Sahel : prendre des décisions reposant sur des données probantes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec des données ouvertes pour renforcer la collaboration entre les scientifiques et les parlementaires, encourager l'engagement au niveau communautaire par le biais d'initiatives scientifiques, partager des technologies et de l'expertise, et soutenir la Convention des Nations Unies sur l'eau, en se concentrant sur la mise en œuvre active et l'intégration dans l'aide au développement à l'étranger (voir le rapport à la [page 79](#)).

8. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie s'est réuni à trois reprises, le 6 septembre 2023 en ligne et les 24 et 26 octobre 2023 en personne, à Luanda. Au moins dix membres ont participé à ces séances, en personne ou en ligne.

Les membres du Groupe de travail ont présenté des informations actualisées sur leurs projets pilotes respectifs et leurs contributions au dialogue entre la communauté scientifique et les parlements. Sur la base des résultats issus des projets pilotes qui doivent être achevés avant le 31 décembre 2023, les membres sont convenus de publier un guide à l'intention des parlementaires sur le sujet à l'occasion de la 148^e Assemblée de l'UIP à venir.

Le Groupe de travail a insisté sur l'importance de renforcer les liens avec les organisations partenaires de l'UIP, y compris l'ONU, et est convenu de participer à la prochaine réunion parlementaire à l'occasion de la 28^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), qui se tiendra le 6 décembre 2023 aux Émirats arabes unis, ainsi qu'au 9^e Forum multipartite des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui se tiendra les 9 et 10 mai 2024 à New York.

Le Groupe de travail s'est félicité du succès de la Réunion parlementaire sur la science au service de la paix, intitulée *Sécurité hydrique et insécurité : reconstruire la coexistence pacifique grâce à la science*, organisée en coopération avec le International Centre for Interdisciplinary Science and Education (ICISE) du 11 au 13 septembre 2023 à Quy Nhon (Viet Nam). Les participants à la Réunion ont échangé de bonnes pratiques législatives et des législations types relatives à l'exploitation des technologies destinées à la surveillance et à la recherche de nouvelles ressources en eau. Les recommandations formulées à l'issue de la réunion comprennent l'appel à l'adhésion des pays à la Convention des Nations Unies sur l'eau et la proposition d'organiser un futur Sommet parlementaire mondial sur l'eau et la sécurité alimentaire.

Les membres du Groupe de travail ont examiné la possibilité de faire de l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) le thème de la prochaine École de la science au service de la paix, qui se tiendra au Laboratoire du rayonnement synchrotron pour la science expérimentale et ses applications au Moyen-Orient (SESAME), à Allan (Jordanie). Les discussions ont notamment porté sur des aspects sensibles de l'IA, ainsi que l'interaction entre le progrès technologique et la préservation des valeurs démocratiques et des droits de l'homme dans un monde de plus en plus dominé par l'IA.

Le Groupe de travail a été informé par son Président de l'état d'avancement de la rédaction de la Charte éthique internationale de l'usage des sciences et des technologies, et a établi un plan d'action pour finaliser la Charte et recueillir les réactions des experts afin de pouvoir l'adopter officiellement lors de la 148^e Assemblée de l'UIP qui se tiendra prochainement à Genève. Le Groupe de travail a réaffirmé sa disponibilité pour appuyer les travaux des autres organes de l'UIP (voir le rapport à la [page 81](#)).

9. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 48^e session les 22 et 26 octobre 2023. Étaient présents le Président, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), et les membres du Groupe, Mme J. Alm Ericsson (Suède), M. A. Saidov (Ouzbékistan) et Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Conformément à son mandat, le Groupe a dressé le bilan de la représentation des femmes dans les parlements nationaux, ainsi que dans les organes et aux Assemblées de l'UIP. Il a examiné en particulier la composition des délégations à la 147^e Assemblée. Au 27 octobre 2023, 36,4 % des délégués de l'Assemblée étaient des femmes (voir [page 87](#)), ce qui est supérieur à la moyenne des deux dernières Assemblées (Kigali, octobre 2022, et Manama, mars 2023), mais inférieur aux Assemblées de Madrid (novembre 2021) et de Nusa Dua (mars 2022), où un record de 38,9 % de femmes déléguées avait été atteint. Le Groupe a félicité les délégations de la 147^e Assemblée dans lesquelles le nombre d'hommes et de femmes était équilibré. À Luanda, 42 délégations sur 128 (32,8 %) respectaient l'équilibre entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Cela constitue une nette amélioration par rapport à la dernière Assemblée (Manama), où 27,2 % des délégations avaient affiché un équilibre entre les sexes (37 délégations sur 136). Les 42 délégations susmentionnées sont énumérées à la [page 88](#).

Sur les 128 délégations présentes, 120 étaient composées d'au moins deux délégués, dont 10 ne comptaient que des hommes (8,3 %). En outre, 3 délégations de deux délégués au moins étaient composées entièrement de femmes. Ces 13 délégations non mixtes sont énumérées dans l'annexe [page 87](#). Au total, 7 délégations ont été sanctionnées, contre 11 lors de la dernière Assemblée.

Le Groupe a également présenté au Comité exécutif et au Conseil directeur la nouvelle *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, et a entamé une réflexion concernant un plan d'action pour la mise en œuvre. Conformément à son mandat, le Groupe a également poursuivi ses débats concernant les solutions à mettre en œuvre pour soutenir les parlements comportant peu de femmes. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que plus de 11 % des chambres uniques ou basses du monde comptent toujours moins de 10 % de femmes (21 chambres sur les 185 pour lesquelles des données sont disponibles).

Dans le prolongement des dialogues antérieurs tenus avec la délégation nigériane présente aux 144^e et 145^e Assemblées, le Groupe a organisé un dialogue avec la délégation nigériane participant à la 147^e Assemblée, suite aux élections qui se sont tenues au Nigéria en février 2023, qui ont vu une nouvelle diminution de la représentation des femmes au Parlement. La délégation nigériane a estimé que les stéréotypes liés au genre, auxquels s'ajoute l'exclusion socioéconomique des femmes, constituaient les principaux obstacles à l'égalité des chances. Les dirigeants des partis politiques continuent de présenter des listes composées exclusivement de candidats masculins lors des élections. En outre, malgré les efforts déployés en vue de leur adoption, les projets de loi portant modification de la Constitution pour permettre l'instauration de quotas électoraux par sexe ont été rejetés par le parlement sortant. De nouveaux moyens étaient envisagés, notamment la réintroduction de projets de loi portant modification de la Constitution. La sensibilisation et le plaidoyer seront cruciaux. Les partis politiques doivent également prendre des mesures pour devenir plus sensibles au genre et plus inclusifs. En outre, le renforcement des capacités des femmes sera très bénéfique, de même que la mise à disposition de ressources pour les campagnes et les actions de sensibilisation.

Le Groupe a fait connaître sa volonté de soutenir les efforts de l'Assemblée nationale nigériane. La délégation nigériane a accepté d'élaborer un programme de travail à cet égard avec le soutien de l'UIP. Le Groupe continuera de suivre la situation au Nigéria lors de sa prochaine session.

10. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 24 octobre 2023. Six de ses dix membres ont pris part à la séance, à laquelle ont également participé des partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les accords de coopération officiels que l'UIP a conclus avec l'OMS et le PMNCH ont été présentés au Groupe.

Le Groupe a élu Mme L. Clifford-Lee (Irlande) à sa présidence et M. F.E. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie) au poste de vice-président pour un mandat d'un an.

Le Groupe a discuté de ses règles et pratiques en vue des amendements à venir aux Statuts et Règlements de l'UIP, et a émis le souhait d'être consulté dans le cadre du processus de rédaction.

Le Groupe a également débattu de la paix et de la sécurité – qui sera le thème prioritaire en 2024 –, en mettant l'accent sur les liens qui existent entre les conflits, les changements climatiques, les déplacements de population et la santé. Il a attiré l'attention sur les conséquences à long terme des conflits sur la santé, notamment la perturbation des systèmes de santé et l'impact sur la santé mentale. Il a reconnu que la santé pouvait constituer une passerelle vers la paix, et ce au travers d'efforts collectifs et apolitiques visant à trouver des solutions pour sauver des vies et atténuer les souffrances.

Le Groupe a fait le point sur la visite de terrain qu'il a effectuée le 23 octobre 2023 à l'hôpital Materno Infantile Dr Manuel Pedro Azancot de Menezes à Luanda, à l'occasion de laquelle il a été informé des principaux indicateurs relatifs à la santé maternelle et infantile. Malgré les progrès accomplis, la couverture des services de planification familiale reste faible, et le taux de grossesses précoces est élevé. Le Groupe s'est félicité de la qualité de l'hôpital, mais s'est inquiété de son accessibilité à la population, notamment aux personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées. Il a donc recommandé d'accorder une plus grande attention aux soins de santé primaires et s'est déclaré prêt à poursuivre ses échanges avec l'Assemblée nationale d'Angola et à diffuser les bonnes pratiques s'agissant de la santé et des droits sexuels et génésiques (voir le rapport à la [page 78](#)).

Autres manifestations

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des présidents des commissions permanentes

Le 23 octobre 2023, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes. Ont assisté à cette réunion Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente du Groupe africain, M. A. Al-Salihi (Iraq), au nom du Groupe arabe, M. M. Dick (Australie), Président du Groupe Asie-Pacifique, M. S. Rachkov (Biélorus), Président du Groupe Eurasie, Mme S. Carvajal (Mexique), Présidente du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et M. A. Gryffroy (Belgique), Président du Groupe des Douze Plus et Président par intérim de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, ainsi que M. M.B.M. Al-Ahbab (Qatar), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité

internationale, M. W. William (Seychelles), Président par intérim de la Commission permanente du développement durable et M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Le Président de l'UIP a présenté un résumé de ses principaux projets et activités depuis la dernière Assemblée, y compris les efforts déployés pour accroître la visibilité de l'Organisation et se rapprocher de l'objectif d'universalité qu'elle poursuit de longue date. Il s'est félicité que l'UIP ait accueilli deux nouveaux Membres en 2023, à savoir le Libéria, qui a rejoint l'UIP lors de la 146^e Assemblée de l'UIP, et les Bahamas, qui deviendront Membre à la 147^e Assemblée. Ainsi, seuls 12 parlements d'États souverains, principalement de petites îles des Caraïbes et du Pacifique, ne sont pas encore Membres de l'UIP. Le Président s'est également rendu au Congrès américain, mais il a conclu qu'il était peu probable que le Congrès décide de devenir Membre de l'UIP avant l'élection présidentielle de 2024. Par ailleurs, le Président a noté que le Comité exécutif de l'UIP avait reporté à la fin novembre 2023 la date limite de soumission des propositions d'amendement aux Statuts et Règlements de l'UIP. Le Comité exécutif constituera ensuite un groupe de travail composé de certains de ses membres et de représentants de tous les groupes géopolitiques pour examiner les propositions et dégager le plus de consensus possible. M. A. Gryffroy (Belgique) a suggéré que les résultats préliminaires obtenus par le groupe de travail soient déjà examinés à la 148^e Assemblée de l'UIP en mars 2024 – idée à laquelle le Président de l'UIP a souscrit. Enfin, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont fait savoir qu'en 2024, le thème prioritaire des actions de l'UIP sera la paix et la sécurité. L'Organisation poursuivra ses travaux sur les changements climatiques (thème prioritaire pour 2023) et, en parallèle, elle intégrera le thème relatif à la paix et à la sécurité dans l'action de tous ses organes.

Les présidents des groupes géopolitiques ont passé en revue leurs activités récentes. Le Groupe africain a décidé de désigner M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) comme candidat au prix Cremer-Passy. Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) a quant à elle souligné qu'elle avait visité les locaux prévus pour le bureau régional de l'UIP à l'occasion de son déplacement en Uruguay.

Le Président du Groupe arabe a indiqué que l'Union interparlementaire arabe avait récemment réussi à rétablir des relations parlementaires diplomatiques avec le Parlement de la République arabe syrienne. Il a souligné que le Groupe arabe présenterait un point d'urgence sur la crise à Gaza lors de cette 147^e Assemblée de l'UIP.

Le Président du Groupe Asie-Pacifique a présenté les activités qu'il mène pour nouer un dialogue avec de petites îles du Pacifique et promouvoir des interactions régulières au sein du groupe géopolitique. Il s'est notamment rendu dans plusieurs pays et a organisé deux séminaires et deux forums régionaux. Le Groupe Asie-Pacifique avait également présenté des candidatures à des fonctions de l'UIP, notamment celle de M. M. Dick (Australie) au Comité exécutif.

De même, le Président du Groupe Eurasie a indiqué que le Groupe avait présenté la candidature de plusieurs parlementaires à des postes vacants dans plusieurs organes de l'UIP.

Le Président du Groupe des Douze Plus a déclaré que plusieurs réunions avaient eu lieu depuis l'Assemblée de l'UIP à Manama : une première session du groupe de travail pour une meilleure mise en œuvre des résolutions de l'UIP, une discussion sur les propositions du Groupe visant à amender les Statuts et Règlements de l'UIP et des auditions conjointes du Groupe des Douze Plus et du GRULAC avec les quatre candidates à la présidence de l'UIP.

Les présidents des commissions permanentes ont donné un aperçu de leurs activités et commenté les thèmes prioritaires de l'UIP pour 2023 (changements climatiques) et 2024 (paix et sécurité). M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar) a indiqué que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale était le principal organe institutionnel de l'Organisation chargé d'élaborer des politiques en la matière. Ces dix dernières années, la Commission a traité de nombreux sujets, notamment le désarmement, le terrorisme, la prévention des conflits et de nouveaux défis mondiaux, tels que la cyberguerre et les armes létales autonomes. Il a souligné que la Commission continuera de collaborer avec les programmes de l'UIP pour faire connaître les décisions prises et améliorer leur mise en œuvre.

Le Président de la Commission du développement durable a indiqué qu'en 2023, sa commission avait axé ses efforts sur la législation et son impact sur les populations vulnérables, les innovations politiques et technologiques, ainsi que sur la coopération multipartite pour lutter contre les changements climatiques. Dans le cadre de son mandat et de son orientation thématique, la Commission continuera d'examiner les liens entre le développement durable et la paix et la sécurité en 2024.

Le Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a rappelé qu'un atelier conjoint sur les changements climatiques avait été organisé avec la présidence de la Commission permanente du développement durable, à la 145^e Assemblée de l'UIP, à Kigali. Il

souscrivait pleinement au choix de la paix et de la sécurité comme thème prioritaire pour 2024. Néanmoins, il souhaitait également que la question de l'économie soit envisagée par l'UIP comme thème pour les années à venir ou qu'elle soit incluse dans la prochaine Stratégie de l'UIP. M. A. Gajadien (Suriname) a ajouté que l'UIP, en tant que principale organisation mondiale des parlementaires, pourrait renforcer sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods.

Le Président par intérim de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a indiqué que la Commission tenait des discussions sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, qui pourraient prendre la forme d'une motion à l'avenir. Il a déclaré que la Commission se félicitait que la paix et la sécurité constitue le thème de 2024, car il s'inscrit dans le droit fil du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général de l'ONU, dont s'inspirera le Sommet de l'avenir des Nations Unies, qui sera organisé par l'ONU en 2024.

2. Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent – *La réponse mondiale à l'Appel du Sahel*

Le deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est tenu le 25 octobre 2023. L'événement a vu une participation importante, avec plus de 80 participants venus de différentes régions, y compris les parlements des pays du Sahel et les groupes géopolitiques de l'UIP. D'éminents intervenants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'Institute for Economics and Peace (IEP), d'organisations non gouvernementales (ONG) consacrées à la jeunesse, d'assemblées parlementaires régionales, du Comité interparlementaire G5-Sahel (CIP G5-Sahel), la Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP et un membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP ont également participé au Sommet.

Les participants et les experts ont pleinement reconnu les efforts engagés par le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le Secrétariat de l'UIP et les partenaires de l'initiative pour le Sahel. Ils ont approuvé les résultats des cinq réunions thématiques qui soulignent qu'il est essentiel d'investir dans le développement pour résoudre les problèmes qui touchent le Sahel. Il est toutefois nécessaire d'aborder les questions de sécurité et de gouvernance pour parvenir à un développement durable. Les participants au Sommet sont également convenus de l'importance d'améliorer la bonne gouvernance pour favoriser des sociétés civiles fortes et organisées démocratiquement, des systèmes judiciaires indépendants, des administrations centrées sur les citoyens et une gestion efficace des ressources partagées. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures qui respectent les droits de l'homme, luttent contre les abus et la corruption, et défendent l'état de droit.

En outre, les participants sont convenus de la nécessité d'une meilleure coordination de la coopération dans la région. La coopération internationale doit être basée sur les besoins et les priorités définis par les pays concernés, dont les opinions doivent être prises en compte. Ils ont également souligné le besoin d'égalité des peuples du Sahel au sein d'un nouvel ordre mondial. Il est important de faire respecter les droits de l'homme et de satisfaire les besoins fondamentaux tels que l'accès à l'eau, à l'éducation, à l'alimentation, à la sécurité et aux soins de santé primaires, en accordant une attention particulière aux jeunes, notamment aux filles, et aux femmes.

La communauté internationale doit se coordonner avec l'*Appel du Sahel* pour mettre en œuvre des projets sur le terrain qui seront bénéfiques aux populations. Il est également convenu qu'une feuille de route – *La réponse mondiale à l'Appel du Sahel* – sera élaborée, avec des projets concrets, et fera l'objet d'un suivi par le Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Par ailleurs, les participants sont convenus à l'unanimité de onze points principaux :

1. Les parlementaires du monde entier et les organisations internationales, les gouvernements et la société civile doivent renouveler leur engagement mondial en faveur du renforcement du soutien à la prévention de l'extrémisme violent au Sahel.
2. Les organisations internationales doivent améliorer la coordination lors de la mise en œuvre des activités conformes à l'initiative de l'*Appel du Sahel*.
3. Les peuples du Sahel ont besoin d'égalité au sein d'un nouvel ordre mondial qui accorde la priorité au bien-être et à l'avenir des citoyens des pays du Sahel.
4. Les droits humains des populations du Sahel doivent être respectés tout en assurant l'accès aux besoins fondamentaux, à l'eau, à la santé, ainsi qu'à l'éducation et à l'alimentation, avec une attention particulière aux besoins des jeunes, des filles et à l'autonomisation des femmes.

5. L'accent mis sur le développement durable représente la solution aux difficultés rencontrées par le Sahel.
6. La bonne gouvernance peut être renforcée par la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives, permettant à toutes les populations d'avoir accès à la justice.
7. La Force conjointe du G5-Sahel doit être soutenue en la reconnaissant conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies.
8. Une motion sur le Sahel doit être proposée afin de sensibiliser les parlements du monde entier à la situation politique et aux difficultés du Sahel.
9. Le Groupe consultatif doit élaborer *La réponse mondiale à l'Appel du Sahel* sur la base des résultats des cinq réunions thématiques.
10. Un mécanisme ad hoc au sein du Groupe consultatif doit être créé pour coordonner, contrôler et assurer le suivi de la deuxième phase de l'*Appel du Sahel*, y compris les projets et les initiatives de développement.
11. La communauté internationale doit être exhortée à prendre des mesures concrètes et à mettre en œuvre des projets sur le terrain qui protègent les droits humains et le bien-être des populations du Sahel.

3. Débat paritaire sur le thème *Je prends soin de faire ma part : les hommes parlementaires assument des responsabilités égales en matière de tâches au sein du foyer*

Le 25 octobre 2023, le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire qui a réuni 57 participants, dont 46 parlementaires (25 femmes et 21 hommes). Cet événement a ouvert une réflexion sur l'égalité des responsabilités familiales et a permis de partager des conseils et des techniques pour promouvoir une répartition équitable des tâches au sein du foyer, ainsi qu'un dialogue sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration des politiques. Il visait ainsi à appuyer les parlementaires dans la mise en œuvre de la [Déclaration de Kigali](#), adoptée lors de la 145^e Assemblée, dans laquelle les parlementaires se sont engagés à donner l'exemple en partageant équitablement le travail quotidien de soins et en faisant des parlements des institutions plus attentives aux besoins des hommes et des femmes parlementaires qui ont des responsabilités familiales.

La séance a été présidée par Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires. Les débats ont été enrichis par les contributions de trois intervenants : M. W. van den Berg, d'Equimundo : Centre pour les masculinités et la justice sociale, Mme B. Argimón, Présidente du Sénat de l'Uruguay (par message vidéo), et M. T. Loughton, parlementaire du Royaume-Uni et Vice-Président du Groupe parlementaire multipartite sur la paternité.

4. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Le rôle des parlements dans la lutte contre l'impact humanitaire des déplacements liés au climat*

Le 26 octobre 2023, le Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a organisé un débat en séance publique sur le thème *Le rôle des parlements dans la lutte contre l'impact humanitaire des déplacements liés au climat*. Parmi les intervenants figuraient M. I. Fry, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, M. A. Harper, conseiller spécial du HCR pour l'action climatique, Mme C. Dartora (Brésil), Vice-Présidente de la Commission parlementaire sur les migrations internationales et les réfugiés, et Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), Présidente de la Commission parlementaire permanente spéciale sur la protection de l'environnement.

Le débat en séance publique a porté sur les défis humanitaires posés par les déplacements liés au climat, notamment ceux en lien avec la protection des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des apatrides, ainsi que sur l'impact de ces déplacements sur les communautés d'accueil.

Chaque année, [plus de 20 millions de personnes en moyenne](#) se voient contraintes de quitter leur foyer et de s'installer dans une autre région de leur pays en raison d'événements liés au climat. Parfois, les personnes n'ont d'autre choix que de quitter leur pays pour fuir les graves effets des changements climatiques, ce qui peut les placer dans une situation où ils ont besoin d'une protection internationale.

Bien que la définition du terme "réfugié" au sens de la Convention de 1951 sur les réfugiés n'inclue pas les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou ayant quitté leur pays en raison d'événements liés au climat, d'autres instruments et initiatives destinés à assurer la protection de ces personnes ont été adoptés. Le débat a mis en évidence la nécessité d'élargir la définition du terme "réfugié" afin d'assurer la protection des personnes contraintes de quitter leur pays en raison des

changements climatiques. Des instruments juridiques régionaux et les lois de certains pays ont élargi la définition pour y inclure les déplacements liés aux changements climatiques et ont été désignés comme des exemples de bonnes pratiques. Un appel a été lancé pour mobiliser des soutiens, dans un premier temps au niveau national, en faveur d'un élargissement de la définition et de l'adoption d'une définition commune à l'échelle mondiale. D'autres pays ont également commencé à réfléchir à l'hypothèse de situations d'apatridie dues à la disparition pure et simple d'un pays. Les parlements des petits États insulaires participants ont souligné le risque croissant de disparition de leurs pays en posant la question du sort de leurs habitants, de leur statut et de leurs droits.

D'autres participants ont attiré l'attention sur le fait que les changements climatiques accentuent les vulnérabilités existantes. [Environ 76 % des réfugiés dans le monde sont accueillis dans des pays à revenu faible ou intermédiaire](#), lesquels risquent d'être les plus touchés par les effets néfastes des changements climatiques. Ces personnes déplacées vivent souvent à la périphérie des villes dans des logements précaires ou dans des camps situés dans des zones reculées qui sont particulièrement exposés aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les fortes pluies et les inondations, les sécheresses, les grands froids ou les cyclones. Par conséquent, la vie dans les camps, dans des conditions précaires et sans accès à de nombreux services, se détériore rapidement. Lorsqu'ils quittent leur foyer en raison de conditions environnementales désastreuses, les enfants sont particulièrement exposés au risque d'exploitation, comme la traite des êtres humains.

Les participants ont réitéré l'importance d'aider et de protéger les personnes déplacées du fait des changements climatiques, mais aussi d'aider les communautés d'accueil et les populations déplacées à réduire leurs vulnérabilités et à renforcer leur résilience face aux futurs événements climatiques. Il faut pour cela mettre en place des lois, des politiques et des pratiques adéquates qui permettent de réduire les risques et de trouver des solutions non seulement aux problèmes de protection, mais aussi aux défis pratiques auxquels sont confrontées les communautés d'accueil. Pour ce faire, les parlements doivent également renforcer leur capacité à travailler sur ces questions en développant des mécanismes parlementaires spécifiques.

5. Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP sur *La transformation numérique des parlements*

L'atelier avait pour but de lancer le nouveau *Guide sur la transformation numérique des parlements*, produit conjointement par l'UIP et l'ASGP, et de réunir des parlementaires et des secrétaires généraux pour un échange de vues sur les objectifs, les opportunités et les défis de la transformation numérique.

Le Président de l'ASGP, M. N. El Khadi, a présenté le Guide aux côtés de M. A. Richardson (Responsable de programme, Normes parlementaires et génération de connaissances, UIP), s'exprimant au nom du Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP (CIP). M. El Khadi a souligné à quel point les outils numériques étaient devenus essentiels dans tous les domaines de la vie parlementaire, tout en rappelant que l'adoption de tels outils n'était pas sans risques ou difficultés. Le rôle des secrétaires généraux est crucial pour conduire la transformation numérique et assurer un processus en douceur. M. Richardson a indiqué que le Guide serait une référence pratique dont les parlementaires, les secrétaires généraux et les membres du personnel parlementaire pourraient s'inspirer.

Comme indiqué dans le Guide, la transformation numérique consiste à "appliquer de nouveaux outils et technologies numériques à des processus et à la culture parlementaires. Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus grande visant à moderniser et à améliorer les parlements, à les rendre plus efficaces et efficaces. La transformation numérique fournit aux parlementaires, au personnel et à la population en général, des services optimisés, plus axés sur l'utilisateur." Si la technologie est importante, elle n'est qu'une partie de l'équation. La transformation numérique a un impact sur la culture, les personnes et les processus, ainsi que sur la technologie. Le terme important ici est "transformation".

Mme B. Sekgoma, Secrétaire générale du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe, a modéré l'atelier, qui a débuté par une discussion avec M. M. Schäfer (Allemagne) et Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis).

M. Schäfer a fait remarquer que la transformation numérique était un défi pour un secrétariat de la taille du Bundestag, qui compte plus de 700 membres et plus de 3 000 employés. Le Parlement allemand mène actuellement une centaine de projets et une centaine d'autres sont planifiés. Il a souligné la difficulté de rassembler les parties prenantes autour de priorités communes et d'éviter la rivalité ou la concurrence. Pour relever ces défis, il travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de stratégie pour la transformation numérique d'ici début 2024. L'objectif est de mettre en place des mécanismes consultatifs avec toutes les parties prenantes, afin de faciliter leur convergence vers une stratégie commune. M. Schäfer a également relevé que les processus parlementaires pouvaient être

extrêmement complexes, car ils ont évolué sur une longue période de manière autonome. Il ne serait pas judicieux de se contenter de numériser les processus existants. La transformation numérique est l'occasion de repenser les processus, de les simplifier et de les rendre plus efficaces.

Mme Falaknaz a décrit les énormes changements survenus depuis son arrivée au Conseil national de la Fédération. Aujourd'hui, les parlementaires ne travaillent plus sur papier : ils accèdent à tous les documents du Parlement au moyen d'une tablette. De plus, avec cette nouvelle méthode de gestion des documents, les informations sur les travaux parlementaires sont désormais plus largement accessibles au public, qui peut ainsi mieux s'informer sur les activités de ses représentants. Cette solution de guichet unique aide Mme Falaknaz à rester en communication constante avec les électeurs par le biais des réseaux sociaux.

Mme Sekgoma a ensuite invité les participants à examiner en petits groupes les quatre secteurs concernés par la transformation numérique – la culture, le personnel, les processus et la technologie – et à répondre à la question suivante : "Si vous pouviez prendre une mesure dans l'un de ces domaines, quelle serait-elle ?"

Un groupe de participants d'Arabie saoudite, d'Égypte, des Émirats arabes unis et de Somalie a estimé que la "culture" était le domaine le plus réfractaire au changement. Pour insuffler un changement de culture, il faudra notamment convaincre tous les acteurs concernés de la nécessité de la transformation numérique, former les gens aux nouveaux outils numériques, et assurer la confidentialité et la sécurité des données dans l'élaboration des systèmes numériques.

Un groupe mené par un participant du Botswana a également évoqué le principe de "caractère opportun". Les nouveaux produits doivent être élaborés et déployés rapidement, faute de quoi ils risquent d'être obsolètes au moment de leur lancement. Le groupe a souligné l'importance de la gestion du changement et de la prise en compte des craintes des gens face au changement.

Des participants du Cambodge, du Canada et de France ont fait remarquer qu'une fois les priorités fixées et les besoins définis, la prochaine étape consiste à obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets. Ils ont souligné la nécessité de gérer les attentes et de se concerter en permanence avec les parties prenantes. Dans le cadre de la planification de la transformation numérique, il est important de savoir exactement qui sont les décideurs.

Un participant d'Afrique du Sud a estimé que les "processus" étaient essentiels. On obtiendra de meilleurs résultats si l'on conçoit le changement de culture de manière structurée. En outre, le parlement, en tant qu'institution, doit favoriser une culture de l'innovation.

6. Atelier conjoint UIP-UNICEF sur *Le rôle des parlements dans la mobilisation de fonds publics en faveur des droits de l'enfant*

L'UIP et le bureau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en Angola ont organisé un atelier le 24 octobre 2023. Celui-ci s'est inscrit dans le prolongement de la discussion entamée 18 mois plus tôt à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (Indonésie). Elle avait pour but non seulement de continuer à faire valoir l'importance des droits de l'enfant en vue d'obtenir plus de soutien en leur faveur, mais aussi de recenser et partager les bonnes pratiques, les défis et des solutions ciblées potentielles.

Mme S. Kiladze, Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, a ouvert le débat en sa qualité de modératrice de la séance. Elle a brièvement présenté le contexte de la réunion et, s'exprimant en tant qu'ancienne parlementaire, a souligné le rôle de catalyseur que les parlementaires peuvent jouer, notamment pour que le budget national favorise les droits de l'enfant.

Mme L. Moreira-Daniels, Cheffe de la politique sociale, UNICEF Angola, a exposé l'avantage d'obtenir des allocations budgétaires spécifiques en faveur des droits de l'enfant et a décrit plusieurs moyens pour les parlementaires d'orienter les budgets, notamment en se fondant sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mme A.-E. Gomes Santos, Présidente de la cinquième Commission des finances de l'Assemblée nationale d'Angola, a fourni des précisions sur la pratique parlementaire en Angola. Avant la session budgétaire, l'Assemblée nationale met en place une plateforme de discussion publique avec les organisations de la société civile afin de recueillir des informations sur les besoins de la population, ces informations pouvant ensuite alimenter les échanges du Parlement avec l'exécutif.

Mme E.T. Muteka, Vice-Présidente de la Commission permanente de la santé, de la protection sociale et du travail du Parlement de Namibie, a relevé que 53 % du budget de son pays étaient alloués à la protection sociale, ce qui permet d'en consacrer une part équitable aux travaux sur les droits de l'enfant.

Des parlementaires de l'Arabie saoudite, du Bénin, d'Inde, de Jordanie, de la République arabe syrienne, du Royaume-Uni, de Thaïlande et de Zambie ont contribué au débat. Ils ont souligné la nécessité de former en permanence les parlementaires à cette question, ainsi que l'importance d'organiser des auditions avec les enfants eux-mêmes, et ont encouragé la création de réseaux mondiaux pour le partage d'expériences.

7. Atelier conjoint UIP-OMS sur le thème *Analyse de l'élaboration de l'accord sur les pandémies*

Le 26 octobre 2023, un atelier a été organisé conjointement par l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre de leur partenariat de longue date. Celui-ci avait pour but de donner une idée plus précise des éléments clés, de la portée et des conséquences et avantages potentiels de l'accord sur les pandémies, d'expliquer le rôle des parlementaires, et de favoriser le dialogue entre les parlementaires afin qu'ils puissent faire connaître leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs idées.

L'événement a été modéré par M. G. Silberschmidt (Directeur, Santé et partenariats multilatéraux de l'OMS). Il a été ouvert par M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, et par le Dr T.A. Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS (qui s'est exprimé par message vidéo). Les intervenants ont souligné le rôle des parlementaires pour garantir que les négociations de l'accord sur les pandémies s'appuient sur les expériences de la vie réelle des populations et pour que cet accord soit ratifié. Ils ont exprimé l'espoir que l'accord contribue à renforcer la confiance et la solidarité.

Lors de la première séance, Mme P. Matsoso (Coprésidente de l'organe intergouvernemental de négociation de l'OMS) et M. S. Solomon (Juriste en chef de l'OMS) ont présenté dans les grandes lignes le processus de négociation et les objectifs de l'accord sur la pandémie. Cet accord a répondu à la nécessité d'adopter une approche globale et cohérente pour combler les lacunes observées lors de la pandémie de COVID-19 en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux situations d'urgence sanitaire. Son processus d'élaboration est inclusif et transparent : il a donné lieu à des auditions publiques et à des consultations informelles avec diverses parties prenantes afin de garantir que les besoins des différents pays et populations soient pris en compte, de même que leurs particularités en matière de santé, leurs sensibilités culturelles et leurs spécificités régionales.

La Dr F. Bustreo (Présidente du Comité de gouvernance et d'éthique du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) a également mis l'accent sur la question de l'équité, en rappelant que des épidémies et des situations d'urgence survenues avant la pandémie de COVID-19 avaient également eu un impact disproportionné sur les populations vulnérables. Elle a attiré l'attention sur le phénomène de la violence fondée sur le genre – la "pandémie fantôme" – et a appelé à l'équité entre les sexes, y compris dans les organes de négociation au niveau international.

La deuxième séance a donné lieu à un débat modéré par le Dr L.G. Sambo (ancien Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique). Les intervenants, Mme E.T. Muteka (Namibie) et des membres du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, le Dr F.E. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie) et Mme H. Al-Helaissi (Arabie saoudite), ont rappelé l'importance de l'équité dans l'accès aux traitements et aux vaccins, ainsi que du renforcement des capacités en matière de préparation et de riposte dans les pays en développement. Ils ont encouragé les parlementaires à faire campagne auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils signent l'accord sur les pandémies et à nouer le dialogue avec les populations pour lutter contre la désinformation.

Élections et nominations

1. Présidente de l'UIP

Quatre candidates étaient en lice pour le poste de président de l'UIP : Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Mme C. Gotani Hara (Malawi), Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) et Mme M. Abdibashir Haji (Somalie).

Dès le premier tour de vote, Mme A.D. Mergane Kanouté a obtenu 59 voix, Mme C. Gotani Hara 61 voix, Mme T. Ackson 172 voix et Mme M. Abdibashir Haji 11 voix.

Le Conseil directeur a par conséquent élu Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) au poste de président de l'Union interparlementaire pour un mandat de trois ans.

Le président sortant, M. D. Pacheco (Portugal), a été nommé président honoraire de l'Union interparlementaire.

2. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les sept membres suivants au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2027 :

Groupe africain

- M. G.O. Akpabio (Nigéria)
- Mme N.B.K. Mutti (Zambie)

Groupe Asie-Pacifique

- M. M. Dick (Australie)
- M. F. Zon (Indonésie)

Groupe Eurasie

- Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. C. Cajado Sampaio (Brésil)

Groupe des Douze Plus

- Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne)

Le Conseil directeur a également élu les trois membres suivants au Comité exécutif :

Groupe des Douze Plus

- M. A. Almodobar en remplacement de M. J.I. Echániz (Espagne), qui n'est plus parlementaire. Il terminera le mandat de ce dernier qui arrivera à échéance en octobre 2026.
- M. L.-J. de Nicolaï en remplacement de M. F. Marchand (France) qui n'est plus parlementaire. Il terminera le mandat de ce dernier qui arrivera à échéance en octobre 2025.
- Mme D.-T. Avgerinopoulou en remplacement de Mme O. Kefalogianni (Grèce) qui a été nommée ministre. Elle terminera le mandat de cette dernière qui arrivera à échéance en octobre 2025.

3. Vice-Président du Comité exécutif

Le Comité exécutif a nommé M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) comme Vice-président du Comité exécutif.

4. Sous-Comité des finances

Le Comité exécutif nommera des membres issus des groupes suivants pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2025 :

Groupe africain, Groupe Asie-Pacifique, Groupe Eurasie, Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Groupe des Douze Plus

5. Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture

Le Comité exécutif nommera des membres issus des groupes suivants pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2025 :

Groupe africain, Groupe Asie-Pacifique, Groupe Eurasie, Groupe des Douze Plus

6. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes à son Bureau :

Groupe arabe

- Mme M. Saleh (République arabe syrienne) (échéance du mandat : mars 2025)

Groupe Eurasie

- Mme T. Vardanyan (Arménie) (échéance du mandat : mars 2027)
- Mme S. Khasayeva (Azerbaïdjan) (échéance du mandat : mars 2027)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme L. Carneiro (Brésil) (échéance du mandat : mars 2025)

Le Bureau a accueilli les nouveaux membres de droit suivants :

- Mme F. Malaquias (Angola) (échéance du mandat : octobre 2025)
- Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) (échéance du mandat : octobre 2025)
- Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) (échéance du mandat : octobre 2027)
- Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) (échéance du mandat : octobre 2027)
- Mme N.B.K. Mutti (Zambie) (échéance du mandat : octobre 2027)

7. Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le Forum a élu le membre suivant à son Conseil pour pourvoir le poste resté vacant à la 146^e Assemblée (échéance du mandat : mars 2025) :

Groupe Eurasie

- M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan)

8. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en octobre 2028.

9. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu les deux membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2027 :

- M. S. Mantamiharja (Indonésie)
- Mme A. Erdoğan (Türkiye)

Un poste demeure vacant.

10. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2027 :

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme L. Carvajal (Chili)

Groupe des Douze Plus

- M. A. Farrugia (Malte)

11. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2027 :

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. C. Arrien (Bolivie (État plurinational de))

Groupe des Douze Plus

- Mme L. Saint-Paul (France)
- M. Z. Mojskerc (Slovénie)
- Mme C. Badertscher (Suisse)

Deux postes demeurent vacants, pour un membre du Groupe africain et un membre du Groupe Eurasie.

12. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2027 :

Groupe africain

- Mme N. Kpochan Razaki (Bénin)
- Mme C.M. Mumma (Kenya)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Un poste reste vacant pour ce groupe.

Groupe des Douze Plus

- Mme Á. Vadai (Hongrie)

Le Groupe de travail a réélu M. D. Naughten (Irlande) au poste de président du Groupe.

13. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2024

Le Conseil directeur a nommé les vérificateurs internes des comptes suivants pour l'exercice 2024 :

- Mme P. Glover-Rolle (Bahamas)
- M. A. Gryffroy (Belgique)

14. Bureaux des commissions permanentes

À la suite des consultations au sein des groupes géopolitiques sur la formule convenue pour la répartition des postes de présidents et de vice-présidents des commissions permanentes, les titulaires de postes suivants ont été élus pour le prochain cycle de deux ans, d'octobre 2023 à octobre 2025 :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Présidente : Mme A. Kuspan (Kazakhstan)

Vice-Président : M. M. Rezakhah (Iran (République islamique d'))

Commission permanente du développement durable

Président : M. W. William (Seychelles)

Vice-Présidente : Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis)

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Présidente : Mme J. Mahmood (Maldives)

Vice-Président : M. A. Torosyan (Arménie)

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Président : M. D. McGuinty (Canada)

Vice-Présidente : Mme C.L. Crexell (Argentine)

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs Bureaux respectifs pour des mandats arrivant à échéance en octobre 2025 :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe arabe

- M. A. Salman (Bahreïn) pour un premier mandat

Groupe Eurasie

- M. K. Bayramov (Azerbaïdjan) pour un premier mandat
- Mme A. Kuspan (Kazakhstan) pour un premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme A.A. Rodríguez Montero (Bolivie (État plurinational de)) pour un premier mandat
- Mme A.C. Dartorao (Brésil) pour un premier mandat
- M. L. Baez (République dominicaine) pour un premier mandat

Groupe des Douze Plus

- Mme F. Belhirsch (Pays-Bas) pour un premier mandat

Commission permanente du développement durable

Groupe africain

- M. W. William (Seychelles) pour un second mandat

Groupe arabe

- M. H. Al-Matar (Koweït) pour un second mandat
- M. N. Al-Alou (République arabe syrienne) pour un second mandat

Groupe Eurasie

- Mme T. Vardanyan (Arménie) pour un second mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme I. Moreira (Uruguay) pour terminer le mandat de M. R. Lorenzo (mars 2024), qui n'est plus parlementaire

Groupe des Douze Plus

- M. A. Gerasymov (Ukraine) pour un premier mandat

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*Groupe africain*

- Mme E.N. Matiko (République-Unie de Tanzanie) pour un second mandat

Groupe Asie-Pacifique

- M. G. Dhielafararez (Indonésie) pour terminer le second mandat de M. F. Zon (Indonésie)

Groupe Eurasie

- M. A. Torosyan (Arménie) en remplacement de M. H. Konjoryan (Arménie) pour son second mandat
- Mme A. Aghazada (Azerbaïdjan) pour un premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. A. Gajadien (Suriname) pour un second mandat

Groupe des Douze Plus

- M. M. de Maegd (Belgique) pour un premier mandat

Commission permanente des Affaires des Nations Unies*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme C.L. Crexell (Argentine) pour un premier mandat

Groupe des Douze Plus

- M. R. Lopatka (Autriche) pour un premier mandat

15. Rapporteurs

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a nommé Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie) en tant que co-rapporteuses pour le thème d'étude *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

Médias et communication

Les Assemblées de l'UIP sont toujours un moment fort pour la visibilité et le rayonnement de l'UIP, et la 147^e Assemblée de l'UIP n'a pas fait exception à la règle. L'Assemblée a été particulièrement riche en termes de participation des Membres et de couverture dans les médias nationaux et, plus généralement, sur les réseaux sociaux.

Le lancement d'un certain nombre de nouveaux produits et initiatives de l'UIP, notamment le nouvel hymne, la deuxième édition du Prix Cremer-Passy, le premier article de fond de l'UIP sur le Sahel et quatre nouvelles publications, ont fait l'objet d'une couverture importante. L'élection d'une nouvelle présidente a considérablement stimulé le trafic sur le site web et l'engagement sur les réseaux sociaux.

Médias

Un message d'information aux médias et trois communiqués de presse ont été diffusés auprès des milliers de journalistes qui figurent dans la base de données de l'UIP, ainsi qu'à quelque 150 journalistes qui avaient été accrédités pour couvrir l'Assemblée

L'Assemblée a fait la une des journaux et a été largement couverte par les médias nationaux en Angola, ainsi que dans l'ensemble de la région, les médias de langue portugaise et la presse arabe, compte tenu de la crise au Moyen-Orient.

L'équipe de la Communication de l'UIP a également organisé une conférence de presse d'ouverture avec le Parlement hôte, à laquelle ont assisté une quarantaine de représentants des médias nationaux.

Retransmission en direct et site web

Les actualités et le nouveau contenu du site web ont attiré quelque 23 000 visiteurs, ce qui est proche du record. Cependant, la diffusion en direct des principaux moments de la plénière de l'Assemblée a généré environ 12 000 visionnages, ce qui représente une baisse par rapport aux Assemblées précédentes (20 000 lors de la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn)).

Cette baisse s'explique en partie par le manque de bande passante disponible, qui a entraîné des difficultés de visionnage de la vidéo en direct.

Le trafic web a atteint son point culminant le 27 octobre 2023, avec 12 000 visites le jour où les Membres de l'UIP ont élu leur nouvelle présidente.

Vidéo à la demande

La mise à disposition d'extraits vidéo des discours prononcés en séance plénière pendant le débat général a de nouveau été un service très apprécié des délégués. À la fin de l'Assemblée, l'équipe avait préparé plusieurs dizaines de clips vidéo à envoyer aux parlementaires pour accroître encore la visibilité de l'événement.

Réseaux sociaux

Une fois encore, le mur des réseaux sociaux a rencontré un franc succès : les parlementaires ont été nombreux à rejoindre la conversation numérique en utilisant les hashtags #IPU147 et #Parliaments4thePlanet, avec un lien vers la campagne de l'UIP en faveur du climat.

Le réseau X (anciennement Twitter) a été, de loin, la première source de contenus, suivi par Meta (Instagram et Facebook) et LinkedIn.

Sur le réseau X, l'UIP a publié 110 tweets pendant la période de l'Assemblée. L'engagement, représenté par les clics et les mentions j'aime, a été 12 fois supérieur à la moyenne, en particulier le jour de l'élection, où il a été 30 fois supérieur à la moyenne. Le compte de l'UIP a dépassé les 40 000 abonnés pour la première fois, grâce à près de 2 000 nouveaux abonnés qui se sont ajoutés au cours de la semaine. Quelque 3 000 comptes externes ont accédé au compte de l'UIP, contre 600 lors de l'Assemblée précédente.

Sur les plateformes Meta, l'UIP a poursuivi une approche plus légère, mise en place pour la première fois à Bahreïn, avec des posts, des stories et des reels plus intéressants sur le plan visuel, afin de répondre aux besoins de ce public particulier.

Sur Instagram, l'équipe a publié 188 éléments, dont de nombreuses vidéos et reels, et un nombre record de 160 stories. La stratégie a porté ses fruits, avec une augmentation de l'engagement de 5 % et l'adhésion de 1 500 abonnés supplémentaires, dont la plupart sont des parlementaires.

Sur Facebook, l'UIP a publié 31 posts et acquis 317 nouveaux abonnés, soit trois fois plus que lors de l'Assemblée précédente.

Campagne Parlements pour la planète

De nouveaux éléments ont donné un coup de fouet à la campagne de l'UIP sur la lutte contre les changements climatiques, *Parlements pour la planète*. Des dizaines de nouveaux entretiens vidéo consacrés aux bonnes pratiques parlementaires ont en effet été réalisés sur le stand dédié au climat.

Ces nouveaux entretiens viendront s'ajouter au dossier de vidéos, dans lesquelles des parlementaires du monde entier parlent de l'impact des changements climatiques sur leur pays et des mesures prises par leur parlement pour y faire face.

Photographies

L'équipe de photographes mise à disposition par le Parlement hôte a couvert quelque 50 réunions pendant l'Assemblée. L'équipe de la communication a sélectionné des centaines de photos qui ont pu ensuite être téléchargées par les Parlements membres.

Membres de l'Union interparlementaire¹

Membres (180)

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti*, Honduras*, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (15)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

¹ À la clôture de la 147^e Assemblée

* Membres non participants (tous droits suspendus)

** Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 147^e Assemblée de l'Union interparlementaire

1. Élection du Président de la 147^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 149^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs

Déclaration de Luanda

L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)

*que la 147^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Luanda, 27 octobre 2023)*

La balle est dans notre camp. Tel est le message que nous, parlementaires participant à la 147^e Assemblée de l'UIP à Luanda, retiendrons de notre débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces*, qui fait écho à l'objectif de développement durable 16 (ODD 16), également connu sous le nom d'"objectif relatif à la gouvernance".

Notre débat a permis de mettre en lumière le rôle fondamental joué par la bonne gouvernance dans la société et dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable, adoptés en 2015. En tant que lien qui fédère les personnes et qui les rattache à leurs institutions, la bonne gouvernance favorise la solidarité, l'engagement civique et la citoyenneté politique. Parallèlement – et comme cela transparait dans l'ODD 16 –, la bonne gouvernance permet d'élaborer des politiques judicieuses et de rendre des comptes directement au peuple. Sans bonne gouvernance, il nous sera impossible de remporter les combats que nous menons collectivement contre la pauvreté, les inégalités, les conflits et la dégradation de l'environnement, y compris l'urgence climatique, partout dans le monde.

Nous avons fait le point sur les nombreuses questions de gouvernance qui ressortent de l'ODD 16 et qui appellent une attention immédiate selon les Nations Unies mais aussi, et plus important encore, au vu de la situation dans nos pays respectifs, où la désaffection populaire à l'égard des institutions gouvernementales – et de la politique en général – est de plus en plus palpable.

Nous savons pertinemment qu'en tant que représentants du peuple, c'est à nous qu'il incombe de remédier à cet état de fait. Alors que la 147^e Assemblée touche à sa fin, nous sommes conscients que l'ODD 16, plus que tout autre, invite à considérer le *parlement* comme la première institution de gouvernance de chaque pays. Forts de nos fonctions législative, de budgétisation et de contrôle sur l'exécutif, nous sommes les plus à même d'améliorer le fonctionnement des gouvernements à tous les niveaux – national, infranational et local – et de restaurer les conditions d'une coexistence pacifique favorables au développement durable et à la démocratie dans toutes leurs dimensions.

Parmi les aspects de gouvernance à améliorer de toute urgence, la confiance doit être renforcée et les citoyens doivent être invités à jouer un rôle plus actif à tous les niveaux des institutions, à commencer par nos propres parlements, où les femmes et les jeunes ainsi que les démunis et d'autres groupes défavorisés doivent être représentés de façon plus équitable.

Nous sommes d'avis que l'inclusion et la représentation sont essentielles pour développer la légitimité et la transparence, qui constituent deux piliers d'une responsabilisation plus efficace. En ouvrant les institutions à des personnes de tous horizons, sans aucune discrimination, nous renforcerons la confiance des citoyens dans ces mêmes institutions, améliorerons l'efficacité des services publics et élaborerons des politiques qui ne laissent personne de côté. S'agissant plus particulièrement de la question fondamentale de la représentation équitable des différents groupes et forces politiques au sein des parlements, nous nous emploierons à réexaminer et à réformer, selon que de besoin, nos systèmes électoraux à la lumière de la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières de l'UIP et d'autres normes internationales

Les nouveaux Indicateurs pour des parlements démocratiques, élaborés par l'UIP en collaboration avec l'ONU et d'autres organisations partenaires, constituent un outil important pour nous aider à évaluer et à renforcer nos parlements en fonction des principes énoncés dans les ODD, tels que l'efficacité, la redevabilité, la transparence et la participation. Nous nous félicitons de la publication des Indicateurs, qui contribueront au développement de nos institutions. Nous déploierons tous les efforts possibles pour transformer ces principes en actions et rendre compte des progrès réalisés.

Parmi les solutions qui s'offrent à nous pour rendre les parlements plus inclusifs, nous envisagerons de prendre des mesures visant à promouvoir l'instauration de quotas justes et ambitieux en vue de la parité hommes-femmes et de la représentation équitable de tous les groupes, ainsi que l'harmonisation

de l'âge minimum d'éligibilité à des fonctions publiques avec l'âge minimum requis pour voter. Nous nous efforcerons d'examiner nos propres politiques et processus, afin de veiller à ce que les postes de direction de nos institutions soient répartis de façon équitable entre les hommes et les femmes et de bâtir une culture d'inclusion et de non-discrimination, en conformité avec le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre.

Le principe de l'état de droit, qui implique qu'aucun individu n'est au-dessus des lois, que toutes les personnes sont égales devant la loi et que chacun jouit du droit à être protégé par la loi, doit résider au cœur des efforts que nous déployons pour renforcer la gouvernance.

En gardant à l'esprit ce principe fondamental, nous tendrons à freiner la corruption, afin que les ressources publiques ne soient pas détournées à des fins personnelles et que les politiques ne soient pas élaborées en vue de répondre à des intérêts particuliers au détriment du bien commun. Dans la même perspective, nous nous emploierons à faire en sorte que les gouvernements et les organismes de réglementation concernés ne soient plus sous l'emprise des entreprises – une cause fréquente de distorsion dans les résultats politiques. Mus par des initiatives prises récemment au niveau mondial pour lutter contre les flux illicites de capitaux et d'armes, nous œuvrerons à renforcer les règles et à supprimer les failles qui favorisent ces formes les plus néfastes de corruption. Nous soutenons les institutions nationales de contrôle des finances publiques pour le rôle précieux qu'elles jouent afin de garantir la transparence et la redevabilité en assurant une vérification indépendante des dépenses publiques et des processus gouvernementaux connexes.

S'agissant du système de justice, nous viserons à renforcer l'impartialité des tribunaux, à raccourcir la durée des procès, à élargir l'aide juridictionnelle et d'autres systèmes permettant d'améliorer l'accès des plus vulnérables à la justice, à proposer davantage de processus moins onéreux, tels que l'arbitrage et la médiation, et à prononcer des verdicts plus équitables.

Plus largement, nous aspirerons à établir des institutions nationales de défense des droits de l'homme indépendantes, qui constitueront les principaux mécanismes de promotion et de protection de tous les droits fondamentaux, ou, le cas échéant, nous renforcerons celles qui existent déjà. Nous chercherons à collaborer étroitement avec ces institutions pour mettre en œuvre leurs recommandations et harmoniser la législation nationale avec les normes internationales. À l'approche du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous nous engageons à intensifier les actions que nous menons pour promouvoir et protéger les droits humains. Nous nous emploierons à défendre le droit de toutes les organisations de la société civile légitimement constituées à faire entendre leur voix au nom des groupes qu'elles représentent. Par ailleurs, nous envisagerons de prendre des mesures visant à renforcer les cadres réglementaires qui régissent le droit à l'information afin que, sauf pour des raisons impérieuses de sécurité nationale, les informations en possession du gouvernement puissent être mises à la disposition des citoyens, à leur demande et en temps utile.

La paix est indissociable de la justice. La multiplication alarmante des conflits nationaux et internationaux et l'intensification de leurs effets mettent à mal les progrès réalisés en matière de développement. Nous nous efforcerons donc de combattre les causes profondes des conflits, qui résident souvent dans les inégalités économiques et la discrimination à l'encontre de groupes entiers pour des différences liées au genre, à la race, à l'origine ethnique, à la religion ou à la culture. Par ailleurs, nous viserons à investir davantage de ressources dans la sécurité *humaine* – qui consiste à assurer l'accès à la nourriture et aux soins de santé et à garantir la sécurité environnementale et d'autres facteurs de bien-être – en tant que principal moyen de parvenir à la paix et au développement.

Nous réaffirmons avec la plus grande fermeté que nous avons foi dans les législations nationales et internationales et que nous les considérons comme des outils essentiels de prévention et de règlement des conflits. De même, nous considérons le dialogue et la diplomatie comme les seuls moyens de parvenir à une paix durable. Nous exhortons les parties à tous les conflits armés à respecter les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels sans exception. Nous encourageons le recours plus fréquent à la Cour internationale de Justice et à d'autres institutions judiciaires internationales comme principaux outils de règlement pacifique des différends entre les pays.

Nul n'ignore que notre Assemblée s'est déroulée ici, en Angola, sur fond d'escalade rapide de la crise au Moyen-Orient. Nous exprimons notre vive préoccupation face aux conséquences humanitaires de cette crise et nous implorons la communauté internationale de prendre des mesures fermes pour assurer le passage immédiat et sans entraves des secours humanitaires à Gaza. Par-dessus tout, les

hostilités qui ravagent la région doivent cesser et les négociations doivent reprendre en vue d'établir une solution des deux États qui soit pérenne et qui permette à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Reconnaissant que la plupart des conflits armés et des efforts de médiation déployés dans ces contextes sont souvent dominés par les hommes, nous favoriserons le renforcement de la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix. Nous nous attacherons à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les femmes, notamment en politique, et contre les minorités et les groupes marginalisés. Nous apporterons notre aide aux victimes.

La qualité de la fonction publique en général et des services publics en particulier, qui constituent le premier pont entre le gouvernement et la population, est un indicateur fondamental de bonne gouvernance. Nous admettons qu'il est indispensable de réformer les administrations publiques en profondeur afin qu'elles disposent d'un personnel suffisant et qualifié, grâce à des processus de recrutement équitables et transparents et qu'elles soient dotées des outils les plus modernes pour fournir des services de qualité. Plus important encore, nous nous efforcerons d'associer plus directement les citoyens aux réformes du secteur public et à l'administration des services publics, notamment des services de santé, d'éducation et de protection de l'environnement, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Les réformes que nous souhaitons mettre en œuvre ne seront fructueuses que si des ressources financières et humaines sont mobilisées. Nous sommes déterminés à remédier au manque d'investissements dans les institutions et les processus qui sont au cœur de l'ODD 16. En particulier, il convient de mieux se coordonner pour recueillir des données ventilées par genre, âge, revenus et autres critères fondamentaux pour identifier les personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté. La mise en œuvre de l'ODD 16, dont le coût représente une faible part des budgets nationaux, produira des résultats très fructueux en matière de cohésion sociale, de paix et de développement à tous les niveaux. À cet égard, nous exhortons les pays à revoir leurs politiques de coopération pour le développement afin qu'elles mettent l'accent sur les investissements et les mesures de renforcement des capacités dans les secteurs de gouvernance des pays bénéficiaires.

Dans la perspective de l'évaluation mondiale de l'ODD 16 au forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, en 2024, nous viserons à effectuer un examen approfondi de nos plans nationaux en faveur de la réalisation de l'ODD 16 et du secteur public en général, notamment par des auditions parlementaires, des commissions parlementaires spéciales et d'autres initiatives en la matière. Nous encourageons l'UIP à recueillir et à diffuser les conclusions qui en ressortiront et à mettre en avant les bonnes pratiques propices à l'action parlementaire.

Nous sommes profondément reconnaissants à notre hôte, l'Assemblée nationale d'Angola, ainsi qu'aux autorités angolaises et à l'ensemble du peuple angolais de nous avoir donné cette formidable occasion de rassembler notre communauté parlementaire mondiale. Nous nous félicitons de la perspective de transmettre la présente Déclaration à nos parlements et d'assumer les responsabilités qui nous incombent pour en assurer la mise en œuvre effective.

Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats

Résolution adoptée par consensus par la 147^e Assemblée de l'UIP
(Luanda, 27 octobre 2023)*

La 147^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989), son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000), les lignes directrices concernant l'application de ce protocole facultatif (2018) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006),

se réjouissant de la résolution 74/133 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 décembre 2019 sur les droits de l'enfant, et en particulier de l'importance que cette résolution accorde aux enfants privés de protection parentale, de l'appel qu'elle lance aux États pour qu'ils remplacent progressivement le placement en institution par des solutions de protection de remplacement de qualité, y compris, entre autres, la prise en charge familiale ou communautaire, et adoptent des mesures et des approches pertinentes, ainsi que de son paragraphe 35 t), qui appelle les États membres de l'ONU "à prendre des mesures appropriées pour protéger les enfants qui sont victimes de la traite et sont privés de protection parentale, à adopter et faire appliquer des lois visant à prévenir et combattre la traite et l'exploitation d'enfants placés dans des centres d'accueil, à aider les enfants victimes de la traite à retourner dans leur famille et à recevoir une aide appropriée en matière de santé mentale et psychologique centrée sur les victimes et tenant compte des traumatismes subis, et à prendre les mesures voulues pour prévenir et combattre les dangers liés aux programmes de bénévolat dans les orphelinats, notamment dans le contexte du tourisme, qui peuvent mener à la traite et à l'exploitation" (un phénomène appelé communément "volontourisme", une forme de tourisme consistant à faire du bénévolat à l'étranger),

tenant compte de la recommandation D.1 formulée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU dans son rapport de la journée de débat général sur les droits de l'enfant qu'il a tenue en 2021, selon laquelle les États membres de l'ONU devraient entre autres "adopter des lois et des règlements visant à mettre un terme aux visites de touristes et au bénévolat dans les orphelinats, prévenir les incitations au placement d'enfants en institution et à la séparation des familles, et définir des infractions et des sanctions appropriées pour prévenir la commission de violations des droits de l'enfant dans le contexte de la protection de remplacement, y compris la traite d'orphelins, et permettre l'engagement de poursuites contre les auteurs de telles violations",

soulignant le paragraphe 93 des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, saluées dans la résolution 64/142 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 18 décembre 2009 et jointes en annexe à celle-ci, selon lequel "toutes les formes de protection de remplacement devraient protéger efficacement les enfants contre l'enlèvement, la traite, la vente et toutes les autres formes d'exploitation",

rappelant les articles 35 et 36 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui disposent respectivement que "les États parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit", et que "les États parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être",

tenant compte du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), notamment de l'article 3c), qui confirme que la traite des enfants implique le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant à des fins d'exploitation, et de l'article 9.5, qui dispose que "les États Parties adoptent ou renforcent des mesures législatives ou autres, telles que des mesures d'ordre éducatif, social ou culturel, notamment par le biais d'une coopération bilatérale et multilatérale, pour décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, aboutissant à la traite",

* - La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur le paragraphe 4.

- La délégation de la République islamique d'Iran a exprimé une réserve sur la référence aux ODD 4.1 et 4.2 dans l'alinéa 22.

soulignant les principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006), à savoir l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, la participation, la protection, l'inclusion, et la survie et le développement, qui doivent présider à toutes les mesures concernant les enfants,

considérant qu'il est urgent de s'attaquer à la traite d'enfants dans les orphelinats, qui est un phénomène multidimensionnel et complexe, car elle interagit avec un large éventail de facteurs qui comprennent le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement et l'accueil d'un enfant pour le placer en structure d'accueil à des fins d'exploitation ou de profit, et *notant* tout particulièrement l'absence de garanties juridiques et de dispositions réglementaires, ainsi que des systèmes de protection de l'enfance, qui peuvent être inadéquats ou présenter des lacunes, et qui entraîne de graves préjudices pour leur bien-être physique, émotionnel et psychologique,

considérant également que les législateurs et les gouvernements doivent prendre de toute urgence des mesures nationales plus fermes pour combattre et prévenir la traite des êtres humains,

relevant que la traite d'enfants dans les orphelinats constitue une forme de traite et d'esclavage moderne et, à ce titre, une source de préoccupation croissante et internationale qui nécessite une collaboration et une coordination transfrontalières entre les pays d'origine, de transit et de destination, prévoyant notamment des mesures visant à prévenir cette traite, à punir les trafiquants et à protéger les victimes de cette traite, ce qui implique une intervention majeure et de grande envergure aux niveaux local, national, régional et international de la part de tous les acteurs ainsi que des efforts concertés entre les parties prenantes,

prenant acte de l'"Étude sur l'exploitation d'enfants et les abus sexuels sur enfants dans le contexte des voyages et du tourisme : un examen plus approfondi du phénomène de volontourisme", présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2023 par la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants et les abus sexuels sur enfants,

prenant acte également des efforts visant à éradiquer le phénomène de la traite dans les orphelinats, qui reste répandu en raison des fléaux que sont la guerre et les conflits internes et qui amènent à l'effondrement des systèmes de protection de l'enfance,

reconnaissant la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour prévenir et combattre la traite d'enfants dans les orphelinats, prévoyant notamment la collecte de données fiables sur les enfants placés dans ces institutions, afin de protéger avant tout les enfants contre une telle exploitation, y compris dans le secteur du voyage et du tourisme, au niveau national et dans les pays de destination,

considérant que partout dans le monde les États doivent de toute urgence renforcer les systèmes de protection de l'enfance afin de sauvegarder les droits inhérents et le bien-être global de tous les enfants, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, tels que les enfants handicapés, réfugiés, déplacés à l'intérieur de leur pays ou touchés par des conflits armés,

reconnaissant que de nombreux enfants orphelins dans le monde qui ont été placés dans des foyers d'accueil pour diverses raisons sont les plus gravement touchés en période de guerre et de conflit parce qu'ils sont contraints de faire face aux maux de leur condition d'orphelin, à l'isolement et aux répercussions de la guerre, qui les exposent à un destin incertain,

reconnaissant également que le cadre familial étant l'environnement le plus propice à la croissance, au bien-être et à la sécurité des enfants, le retrait d'un enfant de sa famille ne devrait être envisagé, dans la mesure du possible, qu'en dernier recours et à titre temporaire,

préoccupée par le fait que les États ne disposent pas tous d'un cadre juridique adapté pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats, en particulier de dispositions légales qui l'érigent en infraction pénale, ni du budget, des connaissances techniques et des ressources humaines nécessaires pour faire face à ce problème,

préoccupée également par l'absence de contrôle régulier des structures d'accueil des orphelins et aussi par l'absence de réglementation relative au volontourisme, en particulier aux activités de volontourisme impliquant des enfants, ce qui expose ces derniers au risque de marchandisation, d'exploitation et de violences sexuelles dans le cadre d'activités à but lucratif et les rend plus vulnérables aux violations des droits de l'homme,

reconnaissant l'importance de sensibiliser le public, en particulier les parents, les enseignants, les enfants, les dirigeants communautaires, les travailleurs sociaux, les législateurs et autres décideurs concernés et parties prenantes, aux risques et aux indices de traite, ainsi qu'aux dangers liés à cette pratique, et notamment aux effets néfastes sur les droits de l'enfant,

soulignant la situation précaire des enfants impliqués dans des cas de traite dans les orphelinats, dans lesquels les victimes et les survivants n'ont souvent pas de recours juridique approprié, de soutien et d'accès à la justice, ainsi que l'importance d'une approche axée sur la victime et tenant compte des traumatismes subis dans la lutte contre cette pratique et de processus de réadaptation centrés sur l'enfant,

notant que la traite d'enfants dans les orphelinats est un acte commercial et un acte d'exploitation, et qu'elle peut donc être motivée par des raisons économiques et soumettre les victimes à différentes formes d'exploitation, y compris l'exploitation à des fins sexuelles, de mendicité forcée et de travail forcé, et être exacerbée dans le cadre de conflits ou de situations suivant une catastrophe,

consciente que la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de leurs cibles d'ici à 2030, notamment :

- l'ODD 1.3 sur des systèmes et mesures de protection sociale
- l'ODD 1.a sur l'éradication de la pauvreté
- l'ODD 4.1 sur un enseignement primaire et secondaire gratuit, de qualité et accessible à tous sur un pied d'égalité
- l'ODD 4.2 sur des activités de développement et de soins de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité
- toutes les cibles de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes
- l'ODD 8.7 sur l'éradication du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants
- l'ODD 16.2 sur l'élimination de la maltraitance, de l'exploitation et de la traite, et de toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants,

tenant compte de la résolution 77/159 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 2022, qui vise à renforcer le rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des ODD,

soulignant l'importance du paragraphe 31 de la résolution 74/133 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 décembre 2019 sur les droits de l'enfant, dans lequel les États sont exhortés "à renforcer les systèmes de protection de l'enfance et à intensifier les efforts de réforme de la prise en charge",

saluant également les principes directeurs énoncés dans le Code mondial d'éthique du tourisme, adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme en 1999, qui recommande aux États, au secteur privé et aux autres parties prenantes de veiller au développement responsable et durable du tourisme, et notamment de prendre des mesures pour prévenir et protéger les enfants de la vente et de l'exploitation, en particulier de l'exploitation à des fins sexuelles, dans l'industrie du voyage et du tourisme ; ainsi que les *Conseils pratiques pour être un voyageur responsable*, élaborés en 2020 par le Comité mondial d'éthique du tourisme, qui invitent les touristes à respecter les droits de l'homme et à protéger les enfants de l'exploitation et de la maltraitance,

préoccupée par le fait que le soutien bien intentionné apporté aux institutions par le biais de dons, de programmes de parrainage d'enfants, de bénévolat ou de visites de touristes dans les orphelinats, et de missions religieuses, peut conduire à des séparations familiales injustifiées, perpétuer des modèles de prise en charge en institution, compromettre le développement de services plus appropriés de prise en charge en milieu familial, et créer une incitation économique à la traite d'enfants dans les orphelinats,

saluant les efforts des gouvernements qui ont émis des conseils et des documents d'information à l'endroit des voyageurs, notamment des touristes, dans les pays d'origine et de destination du tourisme, en vue de les décourager de faire du bénévolat dans les orphelinats ou de visiter ces institutions en raison du risque d'exploitation et de profit,

soulignant que la pauvreté et les inégalités, qui sont les principaux moteurs de la traite d'enfants dans les orphelinats, sont exacerbées par les catastrophes humanitaires, les changements climatiques, les conflits armés, l'instabilité politique, le manque d'éducation, l'iniquité des structures socio-économiques, la violence familiale et la discrimination fondée sur le genre,

tenant compte des besoins particuliers des enfants appartenant à des groupes minoritaires ou autochtones,

insistant sur le fait que la coopération et la coordination entre les parlements et leurs gouvernements respectifs en vue de combattre et d'éradiquer les moteurs de la traite dans les orphelinats dès les premiers stades sont de la plus haute importance,

soulignant que la discrimination et la violence fondées sur le genre à l'égard des femmes et des filles, ainsi que le manque de services et d'éducation en matière de santé sexuelle et génésique, sont souvent à l'origine de grossesses précoces ou indésirées, qui à leur tour augmentent le risque de traite dans les orphelinats,

rappelant la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 44/25, dont l'article 8.2 dispose que : "Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les États parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible",

rappelant également la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, qui établit quatre grands principes : l'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale, la prohibition de tout profit indu afin d'éviter tout trafic, la double subsidiarité de l'adoption internationale (celle-ci n'est envisagée que si aucune solution dans le pays d'origine de l'enfant ne peut être trouvée), et le passage obligatoire par des organismes agréés pour pouvoir adopter,

rappelant en outre la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées du 23 décembre 2010,

vivement préoccupée par les adoptions internationales illégales, par lesquelles des milliers d'enfants dans le monde ont été arrachés à leurs familles pour être mis sur le marché de l'adoption internationale de façon illégale, via des orphelinats ou non,

mettant en évidence le fait que, pour les personnes concernées par ces adoptions illégales, les conséquences dramatiques sont nombreuses, tant sur le plan humain qu'administratif,

ayant présent à l'esprit que de nombreux États ont entrepris ou entreprennent des enquêtes sur les adoptions illégales et prennent actuellement des mesures concrètes afin de les prévenir et de venir en aide aux victimes,

ayant également présente à l'esprit la déclaration conjointe sur les adoptions illégales internationales publiée par le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme le 29 septembre 2022, qui indique que les adoptions internationales illégales peuvent constituer des crimes contre l'humanité et qui établit trois obligations pour les États, à savoir : prévenir ces crimes, enquêter sur ces crimes et y remédier,

1. *condamne* toute forme de traite d'enfants dans les orphelinats, le tourisme d'orphelinat y compris le bénévolat dans ces institutions ;
2. *insiste* sur l'importance que revêtent les efforts internationaux concertés pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats durant les conflits armés ou d'autres catastrophes humanitaires ;
3. *demande* aux parlements de coopérer et de se coordonner avec leurs gouvernements respectifs pour introduire des mesures juridiques visant à lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats au niveau national ;
4. *demande* à l'UIP de rédiger une loi type pour les pays de départ et les pays de destination, établissant un cadre législatif clair, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats et prévenir le tourisme d'orphelinat, combler les lacunes subsistantes et relever les défis actuels, tant en droit qu'en pratique, et lequel, dans le cadre de toutes les mesures concernant les enfants, met les droits, l'éducation, la parole, les besoins et la sécurité des enfants au centre de toutes les procédures ayant trait à leur bien-être, et de faire connaître la législation en vigueur et son application ;
5. *demande également* à l'UIP d'élaborer un guide à l'usage des parlementaires qui définisse les mécanismes de travail par lesquels les parlements débattront de la législation relative à la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et à l'interdiction du tourisme d'orphelinat, et de concevoir des règles et des principes internationaux régissant les activités de volontourisme qui soient conformes aux normes et critères en matière de droits

- de l'homme et, en particulier, aux droits de l'enfant, qui proposent des outils de contrôle permettant de surveiller l'application des politiques publiques en matière de protection des enfants contre la traite dans les orphelinats, ainsi que des mécanismes d'action spécifiques pouvant être appliqués par les parlements des différentes régions du monde ;
6. *invite* les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier et d'appliquer pleinement la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000), ainsi que le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), qui sont des instruments internationaux clés dans la lutte contre la traite dans les orphelinats et les crimes qui y sont liés ;
 7. *souligne* l'importance de la coopération internationale, multisectorielle et pluridisciplinaire, y compris la coopération transfrontière, dans le cadre des stratégies de lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et le tourisme d'orphelinat, et visant à garantir le rapatriement et la réadaptation des enfants victimes de la traite en toute sécurité ;
 8. *appelle* les parlements et les parlementaires à s'engager activement dans la promotion d'une compréhension nationale commune et actualisée de la nature de la traite dans les orphelinats ;
 9. *reconnaît* que les populations migrantes, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi que les enfants vivant dans les zones de guerre et les territoires temporairement occupés sont particulièrement vulnérables à la traite et à l'exploitation dans les orphelinats ;
 10. *appelle* à la protection des droits des enfants réfugiés et migrants, en particulier ceux qui sont séparés de leur famille et susceptibles d'être victimes de la traite dans les orphelinats, conformément au droit international et aux normes en matière de protection de l'enfance ;
 11. *encourage* les parlements à développer des synergies avec leurs gouvernements respectifs pour prendre des dispositions pertinentes sur les plans législatif, administratif et autres tenant compte des besoins et des expériences différenciés des enfants selon leur âge, sexe, genre, race, religion, origine ethnique, culture, langue, handicap, statut migratoire ou autres facteurs socio-économiques, en tenant également compte des responsabilités parentales et en veillant à ce que les enfants puissent participer à l'élaboration des mesures les concernant, et en recueillant et en analysant les données relatives au genre dans ce domaine ;
 12. *encourage également* les parlements à garantir, grâce à des lois pertinentes, que les victimes de la traite bénéficient d'une assistance adaptée à long terme, qu'elles soient disposées ou non à coopérer avec les forces de l'ordre ;
 13. *demande instamment* aux parlements d'adopter des mesures législatives et réglementaires qui préconisent que les enfants placés dans des institutions telles que les orphelinats, les foyers pour enfants et les centres de secours, soient réintégrés dans leur famille ou adéquatement placés en milieu familial, notamment en famille d'accueil ou chez des proches ;
 14. *demande* aux parlements de prévoir des allocations budgétaires et des ressources suffisantes pour l'application effective des lois et des mesures en vigueur afin de fournir des soins de qualité aux enfants placés en institution et dans des structures d'accueil alternatives, et de veiller à la protection efficace des enfants contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le contexte de la traite dans les orphelinats et du volontourisme ;
 15. *exhorte* les parlements à veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de procédures de sélection rigoureuses pour les organisations et les personnes impliquées dans la création ou le financement d'orphelinats, afin de garantir des pratiques transparentes, responsables et temporaires ;
 16. *demande instamment* aux parlements de donner la priorité à l'allocation de ressources pour la mise en place de cadres législatifs solides et de mécanismes d'application efficaces permettant de prévenir et de combattre la traite d'enfants dans les orphelinats, y compris des inspections rigoureuses et des procédures d'autorisation pour les structures d'accueil d'enfants, ainsi que pour des systèmes complets d'aide aux victimes ;

17. *souligne* l'importance d'un engagement du secteur privé, y compris du secteur du voyage, de la société civile, du milieu universitaire, des associations caritatives et de la collectivité à travailler ensemble et conjointement avec les gouvernements pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats et mettre un terme aux flux de fonds et de bénévoles vers des institutions qui utilisent les enfants comme des marchandises ;
18. *exhorte* les parlements et les parlementaires à sensibiliser, aussi bien dans les pays de départ que dans les pays de destination, les gouvernements, la société civile, les associations caritatives, les groupes communautaires, les organisations confessionnelles, les établissements d'enseignement et les familles à la traite d'enfants dans les orphelinats, aux dommages causés par le tourisme d'orphelinat, aux dons aux orphelinats et à l'importance des soins dispensés en milieu familial, et à veiller ainsi à la protection des enfants pour leur permettre de grandir dans un environnement familial et leur propre milieu culturel ;
19. *exhorte également* les parlements à favoriser l'échange rapide d'informations entre les acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains afin d'adapter les mesures de riposte à l'évolution constante des tactiques des trafiquants, ainsi qu'à promouvoir la sensibilisation et le suivi parmi les agences connexes opérant dans le même domaine, en mettant l'accent sur la coopération, les technologies et l'échange d'informations ;
20. *invite* l'UIP à prévoir des réunions et des ateliers périodiques avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants et avec d'autres parties prenantes, experts et militants, en mettant l'accent sur les initiatives locales et régionales de prévention de la traite d'enfants dans les orphelinats et du tourisme d'orphelinat et de lutte contre ces phénomènes, ainsi que d'autres activités permettant aux parlements de partager des informations sur les bonnes pratiques et les expériences fructueuses en matière de lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et d'interdiction du tourisme d'orphelinat conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme ;
21. *demande* aux parlements nationaux de redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté et de réaffirmer que la meilleure façon de protéger les enfants contre un placement inutile en institution et le risque de traite et d'exploitation consiste à investir dans les enfants et dans la réalisation de leurs droits au moyen d'une approche intégrée et multiforme fondée sur leur bien-être, dans le cadre des objectifs de développement durable ;
22. *exhorte* les parlements à prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre les engagements internationaux et pour assurer la pleine conformité du cadre juridique et réglementaire de leur pays avec la Convention relative aux droits de l'enfant, les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants et la résolution 74/133 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 décembre 2019 sur les droits de l'enfant, et ce notamment :
 - a. en veillant à ce que des lois pénales permettent de poursuivre les infractions liées à la traite et à l'exploitation d'enfants dans les orphelinats, y compris le retrait illégal d'un enfant à ses parents ou tuteurs et son placement dans une structure d'accueil à des fins d'exploitation ou de profit, et de garantir que des pays ne soient pas utilisés comme des refuges ou des canaux d'exploitation et de maltraitance des enfants ;
 - b. en érigeant en infraction pénale la manipulation d'enfants et de personnes de confiance (parents, tuteurs et autres personnes qui s'occupent d'enfants) en vue de faciliter l'exploitation sexuelle en ligne et hors ligne d'enfants, en particulier par des personnes occupant des postes de pouvoir, d'autorité ou de confiance ; et en déployant des efforts pour adopter une législation qui renforce la sécurité en ligne, établit des mesures obligatoires et la responsabilité des entreprises du secteur technologique et met en place des normes en matière de surveillance et de signalement des actes préjudiciables en ligne afin de protéger les victimes potentielles et d'empêcher les cas d'exploitation à l'avenir ;
 - c. en établissant par la loi la compétence extraterritoriale pour toutes les infractions liées à la traite et à l'exploitation d'enfants, et à la manipulation d'enfants à des fins sexuelles ;

- d. en instaurant des règles contraignantes en matière de protection de l'enfance dans les secteurs du voyage, du bénévolat et du tourisme, qui prévoient notamment l'interdiction du bénévolat et des visites dans les orphelinats s'agissant des personnes autres que les membres de la famille, et en réglementant également les autres activités de volontourisme qui impliquent des enfants ;
- e. en incorporant des règles relatives au soutien de volontouristes, de bénévoles et de visiteurs dans les réglementations existantes relatives à la protection de l'enfance, au bien-être de l'enfant et à la protection de remplacement pour les enfants, et en limitant spécifiquement les visites par des personnes autres que les membres de la famille et le bénévolat dans les structures d'accueil pour enfants ;
- f. en veillant à ce qu'un suivi et un contrôle réguliers soient mis en place et à ce qu'un mécanisme de signalement adapté aux enfants, aux enfants handicapés et aux jeunes, et sensible au genre, soit accessible aux enfants placés en structure d'accueil, ainsi qu'aux enfants et aux jeunes qui ont quitté le système d'accueil ou qui sont maintenant trop grands pour y être, tout en garantissant la confidentialité et la sécurité des personnes qui signalent les faits et des témoins ;
- g. en veillant également à ce que le secteur à but non lucratif soit suffisamment réglementé et à ce que les activités caritatives respectent les normes internationales relatives aux droits de l'enfant, préservent l'intérêt supérieur des enfants, tout particulièrement des enfants handicapés, et les protègent contre les préjudices, les abus et les violations de leurs droits ;
- h. en renforçant la mise en œuvre des lois et règlements relatifs à la protection de l'enfance, et notamment les procédures d'autorisation, le contrôle et la surveillance des structures d'accueil en coopération avec la société civile, ainsi que des mesures de protection afin d'éviter la réactivation du traumatisme chez les enfants concernés et leur revictimisation à la suite de tout échange avec les autorités de l'État, y compris durant l'enquête et les procédures judiciaires ;
- i. en veillant à ce que les lois relatives à la protection et au bien-être des enfants prévoient que, dans la mesure du possible, ces derniers restent sous la garde et les soins de leur famille, sauf dans les cas où un préjudice ne peut être évité qu'en plaçant temporairement l'enfant dans un foyer, un orphelinat ou un centre de secours ;
- j. en demandant que des mesures fermes soient prises pour que toutes les personnes ou entités impliquées dans l'orchestration ou la facilitation de la déportation et de l'enlèvement d'enfants dans les territoires temporairement occupés, y compris l'utilisation potentielle d'orphelinats à des fins d'exploitation et de profit, répondent de leurs actes devant la justice ;
- k. établissant par la loi le droit à des voies de recours, y compris à une indemnisation, pour les enfants victimes de la traite, y compris de la traite dans les orphelinats ;
- l. en renforçant la réglementation en matière d'adoptions internationales afin de garantir que celles-ci se déroulent de manière transparente, éthique et en respectant l'intérêt supérieur de l'enfant, en mettant l'accent sur la prévention de la traite et de l'exploitation dans le contexte des adoptions ;
- m. en prévenant les adoptions internationales par des parties à un conflit armé, en particulier en interdisant l'adoption d'enfants provenant de régions touchées par un conflit ;
- n. en développant et en mettant en œuvre un système de volontariat réglementé au niveau national, en procédant à des vérifications approfondies des antécédents des bénévoles et en fournissant une formation et un soutien afin d'éradiquer le volontariat non qualifié, et en veillant à ce que les bénévoles comprennent et respectent les droits de l'enfant ;
- o. en veillant à ce que les enfants qui quittent le système de prise en charge à l'âge de la majorité bénéficient, avant leur départ, d'une aide spécifique et complète qui les prépare de manière efficace et utile à vivre de manière indépendante, y compris sur la manière d'entrer sur le marché du travail, et d'un ensemble de services d'assistance et de mesures visant à répondre à leurs besoins une fois qu'ils ont quitté le système de prise en charge, ainsi que d'un point de contact pour des évaluations permanentes et périodiques de leur sécurité et de leur bien-être ;
- p. en encourageant les gouvernements et les autorités nationales du tourisme à renforcer leurs procédures administratives et judiciaires pour réglementer le secteur privé dans l'industrie du voyage et du tourisme de manière à garantir le respect des

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des obligations en matière de droits de l'enfant et du principe "ne pas nuire", en incitant les opérateurs touristiques à donner la priorité à la protection des enfants vulnérables dans les zones touristiques et à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale des entreprises ;
- q. en constituant des bases de données nationales solides sur la portée et la prévalence du volontourisme dans les contextes nationaux, en améliorant et en garantissant une approche globale de la collecte de données grâce à un partenariat multisectoriel, ce qui est essentiel pour élaborer des mesures de prévention ciblées ;
 - r. en dotant les autorités nationales de protection de l'enfance et de la jeunesse d'une base juridique solide et de ressources financières et humaines suffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches et d'assurer un contrôle permanent des établissements d'accueil et une protection efficace des personnes confiées à ces institutions ;
 - s. en renforçant les programmes de désinstitutionalisation et le développement axé sur la famille, en ciblant les parents pauvres et les familles défavorisées grâce à l'éducation classique, à des formations sur les capacités parentales et à des mesures d'incitation économique ;
 - t. en plaidant en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de rapatriement, de réintégration et de réadaptation sûrs pour les enfants qui ont été victimes de la traite, de l'exploitation ou du transfert forcé dans des orphelinats ;
 - u. en donnant la priorité à l'investissement dans des partenariats de collaboration multisectoriels grâce à une coopération avec les parties prenantes concernées visant à trouver des solutions durables pour s'attaquer aux causes profondes de la traite d'enfants dans les orphelinats et du volontourisme, ce qui implique notamment d'investir dans la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, les droits en matière de santé sexuelle et génésique, la sécurité et l'état de droit ;
 - v. en renforçant les services sociaux de protection de l'enfance et en rendant les systèmes inclusifs pour répondre aux besoins de tous les enfants, quel que soit leur statut migratoire, en mettant l'accent à la fois sur la prévention primaire de la violence s'agissant de tous les enfants et sur une prévention plus ciblée et des services d'intervention adaptés aux enfants, en particulier pour les enfants en situation de vulnérabilité, ainsi qu'en donnant la priorité aux services et aux garanties juridiques pour les enfants à risque ou qui sont victimes de vente, de mauvais traitements et d'exploitation ;
 - w. en assurant la promotion de politiques familiales inclusives et réactives, notamment celles qui visent à renforcer la capacité des parents et des prestataires de soins à s'occuper des enfants, à soutenir les politiques sociales qui œuvrent en faveur du retrait des enfants des institutions, à s'attaquer aux normes sociales négatives entravant l'égalité d'accès à une éducation de qualité, et à prévenir l'exploitation des enfants dans les institutions de prise en charge ou dans le cadre d'une protection de remplacement ;
23. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à leurs gouvernements de rester particulièrement attentifs aux situations d'adoptions internationales illégales et, si ce n'est pas encore fait, de réaliser des enquêtes sur le sujet afin d'établir toute la lumière sur ces faits et de pouvoir comprendre les processus ayant permis que des adoptions illégales d'enfants enlevés ou issus d'un trafic aient pu être validées, légalisées et authentifiées ;
24. *demande* aux Parlements membres de l'UIP et à leurs gouvernements de faire tout ce qui est possible, lorsque ces enquêtes sont terminées, pour que les conclusions tirées mènent à des mesures concrètes en vue de venir en aide aux victimes d'une part, et d'empêcher que de nouvelles personnes deviennent victimes à l'avenir d'autre part ;
25. *demande également* aux Parlements membres de l'UIP et à leurs gouvernements, sur base de ces enquêtes, de reconnaître que des cas d'adoptions illégales ont bien eu lieu et de reconnaître les personnes concernées comme des victimes.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 147^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Luanda, 27 octobre 2023)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, les 24 et 26 octobre 2023, sous la conduite de son Président, M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar).

Le 24 octobre, après avoir passé en revue les questions de procédure et les communications officielles, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*. L'audition a été ouverte par un message vidéo de Mme I. Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui a déclaré qu'une action urgente de la part des dirigeants politiques pour interdire et réglementer ces systèmes reste primordiale. Les parlementaires doivent jouer un rôle crucial en demandant des comptes aux gouvernements, en déclenchant des actions concrètes et en garantissant la transparence de la gouvernance.

L'audition a été marquée par plusieurs prises de parole. Mme P. Peraza Aguilar, Ministre-conseillère à la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), s'est exprimée en premier, au nom de M. C. Guillermet-Fernández, Ambassadeur et Représentant permanent auprès de l'ONUG, ancien vice-ministre des Affaires étrangères. Les actions menées par le Costa Rica sont centrées sur l'urgence de promouvoir les négociations relatives à un instrument international sur l'interdiction et la réglementation des systèmes d'armes autonomes. Mme G. Hinds, Conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a mis l'accent sur les préoccupations d'ordre juridique et éthique soulevées par les aspects imprévisibles des nouvelles technologies de guerre et le travail effectué pour sauvegarder et renforcer la protection humanitaire des civils et des combattants. Mme C. Connolly, Directrice d'*Automated Decision Research*, l'équipe de surveillance et de recherche de la coalition *Stop Killer Robots*, a appelé à une nouvelle législation internationale sur l'autonomie des systèmes d'armes et à un contrôle humain effectif sur les systèmes qui sélectionnent des cibles et exercent la force contre elles en se basant sur les données de capteurs plutôt que sur un ordre humain immédiat. Il est urgent d'adopter une telle réglementation non seulement pour les situations de conflit, mais aussi pour la sécurité au quotidien, car cette technologie pourrait également être utilisée au niveau national par les forces de l'ordre. Mme M. Stolbizer (Argentine), s'exprimant au nom des co-rapporteurs du projet de la prochaine résolution, a confirmé que l'équipe de rédaction mettait également l'accent sur l'urgence de rétablir le contrôle humain sur les systèmes d'armes au moyen d'une réglementation solide.

Pendant le débat qui a suivi, 16 parlementaires et un observateur permanent ont pris la parole. Les discussions ont mis l'accent sur le rythme du développement de l'intelligence artificielle (IA) et l'intégration de celle-ci dans les armées du monde entier, et soulevé des inquiétudes quant aux conséquences néfastes et exacerbées d'une future utilisation de l'IA et des systèmes d'armes autonomes dans le climat actuel de conflits et de tensions. Toutefois, les participants ont également reconnu que l'IA pouvait servir l'humanité de manière positive. Les parlementaires étaient d'accord sur le fait que l'IA et les armes autonomes devaient être réglementées, notamment en raison des préoccupations éthiques liées à l'octroi à des machines la capacité de décider de tuer ou non des êtres humains. Le débat a mis l'accent sur la nécessité de mener des échanges multilatéraux pour parvenir à un consensus sur la question des armes autonomes et de l'IA, ainsi que sur le rôle essentiel des parlementaires dans la défense des valeurs des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Une deuxième réunion-débat sur le thème *Inventaire des outils à la disposition des parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix* a eu lieu le même jour, faisant suite à la résolution de l'UIP de 2022 sur les processus de paix. M. P. Dziatkowiec, Directeur de la Division médiation et appui à la paix au *Geneva Centre for Security Policy* (GCSP), a ouvert la réunion-débat en évoquant l'état de la paix dans le monde à l'heure actuelle. Les interventions qui ont suivi ont mis en lumière les différentes approches qui constituent la base du changement de paradigme nécessaire dans la compréhension de ce qu'est la sécurité. Mme H. Qasas, Directrice exécutive de la Fondation *Principles for Peace* (P4P), a présenté les principes pour la paix et

leur utilité dans l'action parlementaire en faveur de la paix. La paix au sein de la société est possible et durable lorsque les parlements veillent activement à ce que les dispositions des accords donnent lieu à des changements tangibles, à une sécurité digne, légitime et responsable. Ensuite, M. D. Kiniger-Passigli, expert en résolution de crise, coopération au développement, affaires publiques et du travail, s'est exprimé en tant que Vice-Président de l'Académie mondiale de l'art et de la science. Il a souligné que l'approche axée sur la sécurité humaine est une méthode universelle et centrée sur les personnes, qui met en évidence l'interdépendance entre la paix, la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, et qui aide à mettre en place une prévention précoce. La dernière intervenante, Mme A. Chenoy, professeure adjointe à la *Jindal Global University* (Inde) et membre du Groupe de travail sur la sécurité commune du Bureau international de la paix, a décrit la sécurité commune comme une méthode de lutte contre l'insécurité ressentie par certains pays vis-à-vis d'autres. L'insécurité aggrave les tensions et conduit souvent à des conflits. La sécurité commune met l'accent sur la survie conjointe plutôt que sur la destruction mutuelle, et offre une alternative viable pour un avenir pacifique.

M. J. Granoff, Président du *Global Security Institute* et juriste international dans le domaine du développement humain et de la sécurité humaine, a ouvert le débat en soulignant que les trois approches sont liées aux fonctions parlementaires et peuvent être utilisées comme outils par les parlementaires. Il a mis en lumière certaines bonnes pratiques qui ont été recensées au cours des études menées depuis l'adoption de la résolution de l'UIP de 2022 et qui seront présentées dans l'inventaire des outils à l'intention des parlementaires pour la prévention des conflits. Six orateurs ont pris la parole pendant le débat et ont chacun souligné que les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité, et qu'ils doivent donc s'engager au niveau international pour trouver des solutions aux menaces mondiales. Les intervenants ont également donné quelques exemples d'actions parlementaires et se sont félicités de l'élaboration de l'inventaire d'outils, en espérant qu'il aidera l'action parlementaire à être plus propice à la paix.

Le 26 octobre, la Commission permanente a organisé un troisième événement, une réunion-débat sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion d'une culture de la transparence, de la lutte contre la corruption et de l'engagement des citoyens pour restaurer la confiance dans les institutions nationales et internationales et renforcer la paix*. La réunion-débat a vu l'intervention de trois experts. M. F. Zon (Indonésie), Président du Réseau des parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption (SEAPAC) et Vice-président de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), a affirmé que les parlements peuvent garantir l'intégrité publique, améliorer la légitimité des institutions publiques et défendre la transparence en mobilisant la volonté politique et en renforçant la participation du public. Mme C. Fredriksen, de l'Initiative de développement de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), a insisté sur la nécessité d'un partenariat entre les parlements et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour renforcer les écosystèmes de responsabilité et mieux associer le public et d'autres partenaires à la promotion de l'appui devant être apporté à la surveillance et à la redevabilité, et par conséquent à la transparence dans leur environnement national. M. J. Granoff, qui s'est exprimé en tant qu'ancien observateur permanent de l'Académie internationale de lutte contre la corruption auprès du Secrétaire général de l'ONU, a rappelé l'importance de la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption, les pots-de-vin et le blanchiment d'argent sous toutes leurs formes et pour reprendre le contrôle des économies productives, des actifs volés et des flux financiers illicites, ce qui est nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

Onze intervenants se sont exprimés lors du débat qui a suivi. Celui-ci a renforcé l'idée qu'une coopération transnationale est nécessaire pour lutter contre la corruption et que l'utilisation des technologies peut servir à surveiller les transactions illicites et aider les pays à identifier les canaux par lesquels la corruption s'opère. Les intervenants se sont accordés à dire que la transparence, l'intégrité, la participation des citoyens, la législation, le contrôle, le renforcement des capacités, la coopération et les activités de formation sont autant d'étapes concrètes vers une culture de la transparence qui est largement à la portée des parlementaires.

Le rapport sur les travaux de la Commission a été présenté à l'Assemblée lors de sa dernière séance du 27 octobre par Mme D. Bergamini (Italie) au nom du Président de la Commission permanente, M. M.B.M. Al-Ahbab (Qatar).

Le Bureau de la Commission permanente pour la paix et la sécurité internationale s'est réuni le 25 octobre 2023. Six membres sur 13 ainsi que les représentants du Bureau des femmes parlementaires et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires étaient présents.

Un débat animé a eu lieu au cours duquel les membres du Bureau sont convenus que la prolifération des conflits divise l'humanité d'une manière qui ne profitera à aucune des parties et qu'il est bon de se rappeler que la sécurité d'une nation ne peut être garantie aux dépens d'une autre. Ils se sont également accordés sur le fait qu'en tant que parlementaires, ils sont tenus de résoudre les conflits, et que dans les cas où la résolution semble impossible, où le compromis semble hors de portée, ils doivent trouver un moyen – non pas dans leur intérêt, mais dans celui de tous ceux qu'ils représentent. À cet égard, ils doivent faire preuve d'humilité, de dignité, de solidarité et de respect vis-à-vis des autres et s'efforcer de revigorer le multilatéralisme afin de renforcer les liens entre les nations, les citoyens et les institutions, et de donner ainsi une chance à la paix.

Au cours de la réunion, le Bureau a discuté de son plan de travail. Les membres sont convenus que tout le temps alloué durant la 148^e Assemblée serait consacré aux délibérations concernant la prochaine résolution. Ils ont également proposé que, pour des raisons de planification, le Bureau s'efforce de se réunir en ligne entre les Assemblées pour discuter de l'état de la paix et de la sécurité. Les questions relatives au mandat de la Commission doivent également faire l'objet d'un suivi régulier et un rapport pertinent doit être préparé et transmis aux Membres de l'UIP afin qu'ils soient tenus au courant des dernières évolutions dans le domaine de la paix et de la sécurité. Cette proposition a été approuvée par la Commission permanente à la fin de sa dernière séance plénière, le 25 novembre.

Rapport de la Commission permanente du développement durable

*dont la 147^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Luanda, 27 octobre 2023)*

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 25 et 26 octobre. Les deux séances ont été présidées par le Vice-Président de la Commission, M. W. William (Seychelles).

Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*

Le thème de la prochaine résolution a été présenté par deux expertes : Mme T. Tollmann, chargée de la gestion des processus au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et Mme A. Smagadi, conseillère juridique, Responsable de l'Unité de coordination et de prestation du Programme de Montevideo du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Les co-rapporteurs du projet de résolution, Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), M. S. Patra (Inde) et Mme L. Vasylenko (Ukraine), étaient également présents.

Mme T. Tollmann (CCNUCC), citant le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a souligné l'urgence de l'action climatique et présenté le Bilan mondial (GST) comme un mécanisme essentiel dans le cadre de l'Accord de Paris. Le GST, qui a lieu tous les cinq ans, évalue les mesures prises par les parties en matière de climat et éclaire leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Il met l'accent sur l'atténuation, les pertes et préjudices, ainsi que les moyens de mise en œuvre et le soutien pour renforcer la coopération internationale et relever le niveau d'ambition. Elle a souligné l'implication des entités non parties dans le GST, insistant sur le rôle de la société civile, et a décrit les trois phases du GST : la collecte d'informations, l'évaluation technique et les résultats, menant à la COP28. S'agissant de la gouvernance, le processus implique la Conférence des Parties en tant qu'autorité mondiale, soutenue par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Un comité de haut niveau, composé des présidences de la CMA et des présidents du SBSTA et du SBI, supervise les événements de haut niveau dans le cadre du processus du bilan mondial, afin de garantir une approche structurée et organisée.

Mme A. Smagadi (PNUE) a évoqué l'alignement de la législation sur le projet de résolution de la Commission et a présenté le Programme de Montevideo pour le droit à l'environnement du PNUE. Le programme a servi de plateforme intergouvernementale destinée à faire avancer les priorités en matière de droit de l'environnement et est entré dans sa cinquième décennie d'action. Les activités du PNUE dans le cadre de ce programme sont principalement axées sur le renforcement des capacités, afin de doter les nations et les régions des connaissances et ressources nécessaires pour créer, mettre en œuvre et appliquer efficacement les lois sur l'environnement.

Mme Smagadi a mis en relief des priorités thématiques clés, notamment la résolution de problèmes cruciaux tels que la pollution, les changements climatiques et les crises de la biodiversité par le biais de réponses juridiques. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour faire face aux défis mondiaux en élaborant et en promulguant des lois sur l'environnement, à travers des cadres généraux ou des dispositions législatives spécifiques sur les changements climatiques. Les parlements peuvent prendre des mesures rapides, définir des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au moyen de lois sectorielles et garantir leur application effective par le biais d'un contrôle. Il est essentiel de reconnaître l'interdépendance des lois relatives à l'environnement et au climat, et les parlements peuvent rédiger des textes législatifs qui établissent des droits et des obligations en matière de climat, afin de créer un cadre juridique pour l'action climatique. Ils doivent également participer activement aux débats sur les concepts climatiques émergents afin de s'assurer que le système juridique reste adaptable.

Afin d'appuyer ces efforts, le PNUE offre une plateforme d'assistance en ligne en matière de droit et d'environnement (LEAP) qui fournit des évaluations graduelles afin d'identifier les besoins juridiques spécifiques, ainsi qu'une boîte à outils sur le droit et les changements climatiques pour faciliter l'application de mesures juridiques destinées à répondre aux enjeux liés au climat. Pour conclure, Mme Smagadi a précisé que le Programme de Montevideo pour le droit à l'environnement du PNUE mettait l'accent sur le rôle déterminant des parlements dans l'élaboration et la mise en œuvre de la

législation sur l'environnement et le climat. Il propose des orientations et des outils pratiques pour soutenir ces efforts et ainsi contribuer au renforcement des cadres juridiques nécessaires pour relever les défis environnementaux mondiaux les plus urgents.

À la suite des exposés des experts, les co-rapporteurs se sont adressés à la Commission. Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) a souligné l'urgente nécessité de renforcer les partenariats en faveur de l'action climatique, mettant en avant l'impact visible des changements climatiques sur les besoins essentiels et sur le fossé grandissant entre les parties prenantes, ce qui met en évidence la nécessité d'une action climatique plus efficace. Limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C constitue un défi, c'est pourquoi les parlements doivent contrôler l'action des gouvernements pour atteindre cet objectif. Afin de renforcer le rôle des parlementaires dans l'action climatique, il est nécessaire de sensibiliser, d'encourager la responsabilité individuelle, d'initier des interactions entre les parlementaires et les parties prenantes, et de soutenir les efforts régionaux et mondiaux pour aligner les parlements sur les programmes internationaux en matière de climat. M. S. Patra (Inde) a clarifié les éléments clés du projet de résolution, défini les notions essentielles et exposé en détail les nuances entre l'action climatique et les changements climatiques. Il a approfondi les notions "d'accès", d'abordabilité de l'énergie verte, de responsabilité et d'équité. Les partenariats impliquent à la fois de fournir et de recevoir un soutien. Mme L. Vasylenko (Ukraine) a mis l'accent sur la mise en œuvre, soulignant la nécessité de prendre des mesures pratiques pour une bonne application de la résolution. Elle a émis l'idée d'inclure l'écocide en tant que crime contre l'environnement.

Vingt délégués ont évoqué les pratiques et défis de leurs pays en matière d'action climatique. Les délégués ont soulevé des questions cruciales sur le rythme de l'action mondiale en faveur du climat et des préoccupations concernant le dépassement des seuils de température. Face à la complexité des enjeux climatiques, il est important de lever les obstacles techniques et financiers. La collaboration internationale et les partenariats sont essentiels. Compte tenu de la vulnérabilité de leurs nations aux changements climatiques, il est nécessaire de coordonner les efforts sans perdre de vue les responsabilités communes mais différenciées des nations. Les participants ont insisté sur l'importance de partager les bonnes pratiques liées à la transition vers une énergie verte et de lever les obstacles à la transformation durable. En termes de fonctions parlementaires, le contrôle des engagements de l'Accord de Paris, les crédits budgétaires alloués à la transition verte et la promulgation de lois pour la neutralité carbone ont été mis en relief. Le rôle essentiel des organes parlementaires dans la résolution des problèmes environnementaux urgents au niveau mondial est mis en exergue.

Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) aux Émirats arabes unis

Le Président a rappelé que l'UIP prônait l'engagement parlementaire dans la lutte contre les changements climatiques depuis plus d'une décennie. À cette fin, l'objectif de la Réunion parlementaire coorganisée par l'UIP et le Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis qui se tiendra à l'occasion de la COP28 est de donner aux parlementaires l'occasion de recueillir des informations de première main sur les principales questions qui seront débattues lors de la COP28. La Réunion parlementaire, qui se tiendra le 6 décembre à Dubaï (Émirats arabes unis), aura lieu pour la première fois dans la zone verte de la COP, ce qui renforcera la visibilité des parlements en tant qu'acteurs clés de l'action climatique.

La rapporteure de la Réunion parlementaire, Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), Mme S. Shaw, experte conseil à la COP28 et Mme H. Burke, chargée de projets événementiels dans la zone verte, ont communiqué les grandes lignes du projet de document final à adopter ainsi que les modalités pratiques de la réunion. La Commission permanente a été invitée à formuler des commentaires et des idées pour affiner le texte du document final avant sa présentation à la Réunion parlementaire.

Le document est rédigé autour d'éléments thématiques tels que la transition vers des énergies propres, l'engagement parlementaire et la coopération internationale. Au total, quatre délégués ont pris la parole pour partager leurs idées sur le projet de document. Ils ont notamment suggéré d'inclure une formulation sur la réduction des émissions de méthane en tant que méthode complémentaire pour lutter contre les changements climatiques. L'importance du développement vert et du financement consacré au climat a par ailleurs été soulignée.

Audition d'experts sur le thème *Assurer la sécurité alimentaire mondiale*

Le débat et les principales questions à examiner ont été présentés par Mme A. Badejo, Directrice régionale adjointe des opérations, Bureau régional pour l'Afrique australe, Programme alimentaire mondial (PAM), et Mme S. Healy-Thow, Coordinatrice des campagnes mondiales pour la jeunesse de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN).

Mme Badejo (PAM) a mis en lumière les défis majeurs auxquels sont confrontées les populations les plus vulnérables du monde en matière de sécurité alimentaire. Les personnes vivant dans des régions fragiles et touchées par des conflits sont désormais également confrontées au fardeau supplémentaire de la crise climatique. Les catastrophes fréquentes portent atteinte aux vies, aux moyens de subsistance et aux récoltes. Il est urgent que les gouvernements agissent pour le climat. Le phénomène El Niño, qui a atteint son apogée en septembre 2023, devrait durer jusqu'en mai 2024. Il provoque des sécheresses et une hausse des précipitations mettant en péril la production agricole et la sécurité alimentaire. Paradoxalement, tandis que certaines régions du monde sont simultanément confrontées à des sécheresses et des inondations, d'autres luttent pour mettre fin à la pandémie actuelle de COVID-19. Bien que les prix des denrées alimentaires, des engrais et de l'énergie aient chuté, ils sont toujours plus élevés qu'avant la pandémie. En outre, les besoins alimentaires mondiaux dépassent la capacité du système humanitaire à répondre à ces demandes. Les gouvernements doivent investir pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et les parlements doivent stimuler la volonté politique et accroître les financements pour renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la vie des populations dans le monde, étendre les programmes de formation et mettre l'accent sur la résilience à long terme tout en œuvrant pour la paix et des politiques économiques saines.

Mme Healy-Throw (GAIN) a souligné l'importance cruciale d'impliquer les jeunes dans les débats sur leur propre avenir, notamment lorsqu'ils sont directement touchés par les décisions prises aujourd'hui. L'alimentation, besoin humain fondamental, revêt une extrême importance non seulement en termes de nutrition, mais également en raison du rôle qu'elle joue dans la dégradation de l'environnement et même dans les conflits. Il est essentiel d'impliquer les jeunes dans l'élaboration de solutions. Elle a présenté une série d'engagements concrets visant à garantir la sécurité alimentaire, notamment en rendant les aliments sains abordables, en mettant fin à l'utilisation de produits chimiques nocifs dans l'agriculture, en offrant à chaque enfant un repas sain à l'école, en sensibilisant chacun à l'impact environnemental, en mettant fin à la dégradation des terres, en interdisant les plastiques à usage unique, en cultivant les connaissances alimentaires autochtones, en mettant fin aux pratiques destructrices et en soutenant les producteurs locaux au moyen d'incitations fiscales. Il est important d'impliquer les jeunes dans la co-création et la conduite de ces initiatives. Elle a encouragé les dirigeants à collaborer avec les conseils et organisations de jeunesse de leurs pays respectifs.

Au total, 22 délégués ont pris la parole pour partager leurs expériences, leurs points de vue et leurs préoccupations sur la question urgente de garantir un approvisionnement alimentaire stable et durable pour la population mondiale. Les délégués ont mis en évidence l'interdépendance complexe des pays et de leurs systèmes alimentaires. Par conséquent, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est non seulement une préoccupation nationale, mais également un défi mondial qui nécessite une collaboration internationale. Les parlements, en tant qu'organes législatifs des nations, jouent un rôle essentiel pour promouvoir cette collaboration mondiale. Ils détiennent le pouvoir de créer et de modifier des politiques susceptibles d'influencer les accords commerciaux, les pratiques agricoles et la distribution des denrées alimentaires au niveau national. Néanmoins, la question de la sécurité alimentaire ne peut être réglée de façon isolée. Les nations doivent œuvrer de concert pour s'assurer que les denrées alimentaires sont produites, distribuées et accessibles de manière équitable et durable à l'échelle mondiale. L'accès équitable à l'alimentation relève d'une responsabilité partagée que les parlements doivent reconnaître. En favorisant la coopération avec d'autres pays et organisations internationales, les parlements peuvent contribuer à créer un système alimentaire mondial plus inclusif et plus juste. Il s'agit de soutenir les initiatives visant à lutter contre les changements climatiques, à limiter les conflits et à veiller à ce que les régions vulnérables reçoivent l'aide dont elles ont besoin. En outre, l'accent mis sur l'agriculture durable souligne l'importance d'adopter des pratiques qui n'appauvrissent pas les ressources, ne nuisent pas à l'environnement ou n'ont pas de répercussions négatives sur d'autres nations. Les parlements ont un rôle à jouer pour promouvoir les politiques qui favorisent des pratiques agricoles responsables prenant en compte les conséquences mondiales des actions menées au niveau local.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 147^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Luanda, 27 octobre 2023)*

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie en séance plénière les 25 et 26 octobre sous la conduite de M. A. Gryffroy (Belgique), Vice-Président, et en présence de plus de 40 délégations parlementaires.

La première séance a été consacrée à une discussion portant sur le rôle du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies par rapport au Gouvernement et à l'Assemblée nationale d'Angola, suivie d'un débat sur un projet de motion décrivant les actions spécifiques à mener par les parlements pour plaider activement en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mme Z. Virani, Coordonnatrice résidente en Angola, a ouvert la discussion en présentant la présence de l'ONU en faveur d'un développement national durable en Angola. L'équipe de pays des Nations Unies œuvre aux côtés du Gouvernement de l'Angola, du secteur privé, de la société civile, des entités religieuses ainsi que de l'Assemblée nationale, pour servir le peuple angolais.

Mme Virani a évoqué l'évolution de la présence de l'ONU en Angola depuis l'indépendance du pays en 1975, au cours de la guerre civile (1976-2002), puis de ces vingt dernières années. La relation entre l'ONU et l'Angola n'a pas toujours été de tout repos, tout particulièrement vers la fin de la guerre civile, où la mission de maintien de la paix de l'ONU a été priée de quitter le pays. Aujourd'hui toutefois, en 2023, l'Angola, qui a noué un partenariat fort avec l'ONU, joue un rôle de premier plan en matière de consolidation de la paix, dans la région et sur le continent. La principale base des activités de l'ONU en Angola est le *Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2024-2028*, dont les ODD à l'horizon 2030 sont le moteur essentiel.

La vision du Plan-cadre de coopération est la suivante : "*un Angola autonomisé, pacifique, démocratique et résilient, dans lequel tous les citoyens participent équitablement à la transformation socioéconomique structurelle, inclusive et durable du pays et en bénéficient*". Ce plan-cadre repose sur quatre piliers : l'être humain (développement du capital humain – d'ici 2028 davantage d'Angolais devraient avoir accès à l'éducation), la paix (gouvernance démocratique et droits de l'homme), la prospérité (diversification économique – le pays restant pour l'instant très dépendant du pétrole, qui constitue sa principale source de revenus – et systèmes alimentaires durables) et la planète (résilience climatique – le sud du pays connaissant actuellement la plus grave sécheresse de ces quarante dernières années – et gestion durable des ressources naturelles).

En ce qui concerne les activités de l'ONU en lien direct avec le sujet de la 147^e Assemblée de l'UIP, à savoir *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*, l'ONU a noué un dialogue avec l'Assemblée nationale angolaise en tant qu'institution, mais aussi avec certaines de ses commissions permanentes. Parmi les exemples d'activités menées par l'ONU avec l'Assemblée nationale, on peut citer la réalisation du premier examen national volontaire (ENV) de l'Angola, la familiarisation du Parlement avec les ODD, la budgétisation sensible au genre, ainsi que les analyses sectorielles du budget général de l'État angolais. Le système des Nations Unies collabore avec les parlementaires angolais pour fortifier le rôle fondamental qu'ils jouent dans l'institutionnalisation d'un modèle de développement centré sur l'humain répondant aux besoins des citoyens en matière de mise en œuvre efficace des ODD et ne laissant personne de côté.

Mme Virani a conclu son exposé en présentant les entités des Nations Unies représentées au sein de l'équipe de pays : Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Président a chaleureusement remercié la Coordonnatrice résidente des Nations Unies de son exposé fort intéressant et invité les délégués à poser des questions. En raison de contraintes de temps, sept délégués seulement ont pu poser des questions et formuler des observations. La majorité

d'entre eux ont souligné la nécessité, pour les parlements, de disposer de meilleurs canaux de communication avec les équipes de pays des Nations Unies, afin d'être en mesure de jouer leur rôle dans la réalisation des ODD. Des observations concernant le peu de progrès actuellement accomplis dans ce domaine ont été formulées, ainsi que sur l'importance d'impliquer activement, non seulement les jeunes et les femmes, mais aussi les personnes handicapées. Dans sa réponse, la Coordinatrice résidente des Nations Unies a souligné que les équipes de pays pouvaient fournir de l'aide et des outils aux pays et que les parlementaires ne devraient pas hésiter à prendre contact avec leur équipe de pays.

La discussion a ensuite porté sur le sujet débattu lors de la session de la Commission à Manama, au cours de laquelle les parlementaires du monde entier avaient été invités à plaider activement en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Seul un représentant permanent (ambassadeurs) sur quatre à l'Assemblée générale est une femme. Ce déséquilibre entre les sexes au sein de l'organe décisionnel suprême des Nations Unies donne l'impression que l'Organisation ne met pas en pratique ce qu'elle prône en matière d'égalité des sexes. L'instauration de la parité à l'Assemblée générale et dans d'autres organes clés des Nations Unies renforcera considérablement le système multilatéral et sa capacité à répondre aux besoins des peuples.

Un projet de motion a été soumis par M. H. Aoyagi (Japon), membre du Bureau de la Commission, qui a indiqué qu'il présenterait personnellement cette motion à la Commission des affaires étrangères de la Diète japonaise,

M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a évoqué ses activités de Président du Conseil mondial du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes. Sont membres du Conseil mondial le Secrétaire général de l'ONU, des diplomates et des membres éminents de la société civile, qui œuvrent tous dans le but de promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions concernées et de garantir que les hommes et les femmes bénéficient de chances égales. L'UIP, qui a d'ores et déjà établi des structures institutionnelles, et dont le Conseil directeur vient tout juste d'adopter une politique de lutte contre le harcèlement, est un précurseur en matière d'égalité des sexes. À l'issue de discussions récentes avec le Président actuel de l'Assemblée générale des Nations Unies, ce dernier est devenu un Champion de l'égalité des sexes, qu'il s'est engagé à promouvoir. Cette motion est excellente et l'UIP doit être perçue comme fidèle à sa parole. Le Secrétaire général de l'UIP a cité comme exemple le fait qu'il refuse les invitations à des réunions-débat où le nombre d'intervenants des deux sexes n'est pas équivalent.

Le Président a remercié M. Aoyagi et le Secrétaire général de l'UIP de leur contribution et relevé que, dans son propre pays, la Belgique, l'égalité des sexes est loin d'être atteinte aux postes à responsabilités du service diplomatique. Douze délégués ont pris la parole pour présenter les travaux menés dans leurs pays et parlements respectifs. Le délégué indonésien a déclaré que, si le parlement approuvait la nomination d'ambassadrices, il devait veiller à ce que davantage de femmes accèdent à ce poste. En tant que parlementaire masculin, il lutte lui aussi en faveur de lois et de politiques visant à réaliser l'égalité des sexes, en soulignant qu'"il s'agit d'un combat concernant tant les hommes que les femmes".

La motion a été adoptée par acclamation.

La deuxième séance, qui a eu lieu le 26 octobre, avait comme principal sujet la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU. Le représentant permanent du Koweït auprès des Nations Unies à New York, M. T. Albanai, a pris part à la réunion en ligne, en sa qualité de co-Président du processus informel sur la réforme du Conseil de sécurité. Un groupe de négociation intergouvernemental informel a été créé dans le cadre du processus visant à assurer une représentation équitable au Conseil de sécurité et une augmentation du nombre de ses membres pour apporter de nouvelles idées et permettre une discussion franche. À la lumière du Sommet de l'avenir de 2024 tout particulièrement, la nécessité d'une réforme apparaissait évidente. Le Conseil de sécurité n'était plus représentatif des Membres de l'Organisation.

Mme A. Novosseloff, spécialiste du Conseil de sécurité, s'est jointe à la réunion en ligne pour donner son éclairage de chercheuse sur la réforme du Conseil de sécurité. Elle a relevé que le déficit de légitimité du Conseil de sécurité ne tient pas tant à sa représentation qu'au nombre important de

résolutions qui ne sont pas suivies d'effets sur le terrain. Le Conseil de sécurité a été conçu comme un organe permettant une prise de décision rapide et Mme Novosseloff a estimé qu'augmenter le nombre de ses membres ne ferait que le diviser encore davantage. La légitimité du Conseil de sécurité bénéficierait d'une meilleure transparence de ses travaux.

Au cours de la discussion, les représentants du Qatar, du Japon, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Viet Nam, de la Chine, de l'Iran (République islamique de), du Chili, de l'Afrique du Sud, de la Bolivie (État plurinational de), de l'Inde, de l'Égypte et de l'Ukraine ont pris la parole.

Les délégués ont été unanimes à estimer qu'il était urgent de réformer le Conseil de sécurité. Le sentiment était que l'écart entre les attentes et la réalité de l'ONU était bien trop important et conduisait les jeunes à l'opposition et au désespoir.

En réponse à une question, M. T. Albanai, Ambassadeur, Représentant permanent du Koweït auprès des Nations Unies, a suggéré que les parlements soutiennent la réforme en portant ce processus à l'attention de leur gouvernement et en restant mobilisés, car les parlements devront ratifier toute modification. Les deux co-présidents du processus, qui jouent le rôle de facilitateurs, ont défini des étapes permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Conseil de sécurité. Toutefois, toute modification des méthodes de travail du Conseil de sécurité exige l'approbation des 15 membres actuels. Enfin, M. T. Albanai a invité l'UIP à présenter sa vision de la réforme du Conseil de sécurité.

Dans ses remarques de conclusion, Mme A. Novosseloff, spécialiste du Conseil de sécurité de l'ONU, a déclaré qu'il serait de la plus haute importance de garantir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Il ne revient pas au Conseil de sécurité d'être l'organe le plus démocratique de l'ONU, ce rôle incombant à l'Assemblée générale, mais il doit être efficace et efficient. Elle a défendu le droit de veto, qu'elle conçoit comme un verrou de sécurité, car il exige le compromis et le consensus.

Le Président a remercié les deux experts de leur disponibilité et de leur éclairage. Pour conclure, il a indiqué que l'Ukraine avait présenté une proposition pour la prochaine motion de la Commission sur ce sujet, que le Bureau examinera pour adoption au cours de la prochaine réunion de la Commission permanente, qui se déroulera en mars 2024 à Genève.

Avant l'élection du Bureau, le Président a réitéré les règles qui s'appliquent à tous les membres du Bureau, en soulignant que deux absences sans avertissement préalable ou remplacement par un autre membre de la même délégation mettaient un terme au mandat d'un membre du Bureau. Cette situation étant celle des membres de l'Arménie, du Brésil et de la République de Moldova, la Commission a décidé de mettre un terme à leur mandat lors de l'Assemblée en cours.

Cette réunion étant la dernière présidée par M. A. Gryffroy (Belgique), ce dernier a été remercié pour ses bons services.

Mettre un terme à la guerre et aux violations des droits de l'homme à Gaza

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Algérie et du Koweït, au nom du Groupe arabe, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), et de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	607	Total des voix positives et négatives	1 046
Voix négatives	439	Majorité des deux tiers.....	697
Abstentions	219		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.		
Afrique du Sud	17			Gabon	11			Portugal			13		
Albanie		<i>Absent</i>			Gambie	11			Qatar	9			
Algérie	16			Géorgie		<i>Absent</i>			République arabe syrienne	14			
Allemagne		19		Ghana	15			République de Corée			17		
Andorre		<i>Absent</i>			Grèce		10						
Angola	15			Guinée		<i>Absent</i>							
Arabie saoudite	15			Guinée équatoriale	11			République démocratique du Congo	19				
Argentine			14	Guinée-Bissau	11								
Arménie		<i>Absent</i>			Guyana	10							
Australie		14		Hongrie			12	République démocratique populaire lao		<i>Absent</i>			
Autriche		12		Inde			23	République dominicaine		<i>Absent</i>			
Azerbaïdjan	13			Indonésie	22			République tchèque		<i>Absent</i>			
Bahamas		<i>Absent</i>			Iran (Rép. islam. d')	19				<i>Absent</i>			
Bahreïn	11			Iraq	16			République tchèque		13			
Bangladesh		<i>Absent</i>			Irlande		12		République tchèque				
Bélarus	12			Islande		10		République tchèque		<i>Absent</i>			
Belgique		13		Italie		17		République tchèque		<i>Absent</i>			
Bénin		<i>Absent</i>			Japon			20					
Bolivie (État plurinational de)	8	5		Kenya		<i>Absent</i>			Roumanie		10		
Botswana	11			Koweït	11			Royaume-Uni		18			
Brésil		<i>Absent</i>			Lesotho		<i>Absent</i>			Rwanda		<i>Absent</i>	
Bulgarie		12		Lettonie		10		Sao Tomé-et-Principe			10		
Burkina Faso		<i>Absent</i>			Libye	12			Sénégal	13			
Burundi		<i>Absent</i>			Liechtenstein		10		Serbie	6	6		
Cabo Verde		<i>Absent</i>			Lituanie		8		Seychelles	10			
Cambodge			13	Malaisie	15			Sierra Leone	8				
Cameroun			14	Malawi		<i>Absent</i>			Slovénie		11		
Canada		15		Maldives	10			Somalie	13				
Chili	3	10		Mali		<i>Absent</i>			Soudan du Sud		<i>Absent</i>		
Chine	23			Malte		8		Sri Lanka		<i>Absent</i>			
Côte d'Ivoire		<i>Absent</i>			Maroc	15			Suède		13		
Croatie		<i>Absent</i>			Maurice		<i>Absent</i>			Suisse		12	
Cuba	13			Mexique			20	Suriname	10				
Danemark		12		Monaco		10		Tchad	11				
Djibouti		<i>Absent</i>			Mozambique		<i>Absent</i>			Thaïlande		18	
Égypte	20			Namibie	11			Timor-Leste		<i>Absent</i>			
Émirats arabes unis	12			Népal		<i>Absent</i>			Tonga		<i>Absent</i>		
Espagne		16		Nigéria		22		Türkiye	19				
Estonie		11		Norvège		12		Tuvalu		<i>Absent</i>			
Éthiopie			18	Oman	11			Ukraine		16			
Fédération de Russie	20			Ouganda			16	Uruguay			11		
Fidji		<i>Absent</i>			Ouzbékistan		<i>Absent</i>			Viet Nam	10	9	
Finlande		12		Pakistan	20			Yémen	13				
France		18		Palestine	12			Zambie		<i>Absent</i>			
				Pays-Bas		13		Zimbabwe		<i>Absent</i>			
				Pérou			10						
				Pologne		10							

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Pour un terrain d'entente en faveur de la paix

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Canada au nom des délégations de l'Argentine, de l'Autriche, de la Croatie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays Bas, du Royaume-Uni et de la Suède pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives.....	507	Total des voix positives et négatives .	959
Voix négatives	452	Majorité des deux tiers	639
Abstentions.....	306		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		17		Gabon	11			Portugal	13		
Albanie		Absent		Gambie		11		Qatar		9	
Algérie		16		Géorgie			Absent	République arabe syrienne		14	
Allemagne	19			Ghana			15	République de Corée	17		
Andorre		Absent		Grèce	10			République démocratique du Congo			19
Angola		15		Guinée			Absent	République démocratique populaire lao			Absent
Arabie saoudite		15		Guinée équatoriale			11	République dominicaine			Absent
Argentine	14			Guinée-Bissau			11	République tchèque	13		
Arménie		Absent		Guyana			10	République-Unie de Tanzanie			Absent
Australie	14			Hongrie	12			Roumanie	10		
Autriche	12			Inde			23	Royaume-Uni	18		
Azerbaïdjan			13	Indonésie			22	Rwanda			Absent
Bahamas		Absent		Iran (Rép. islam. d')			19	Sao Tomé-et-Principe			10
Bahreïn		11		Iraq			16	Sénégal		13	
Bangladesh		Absent		Irlande	12			Serbie			12
Bélarus		12		Islande	10			Seychelles	5		5
Belgique	13			Italie	17			Sierra Leone		8	
Bénin		Absent		Japon			20	Slovénie	11		
Bolivie (État plurinational de)	5		8	Kenya			Absent	Somalie		13	
Botswana		11		Koweït			11	Soudan du Sud			Absent
Brésil		Absent		Lesotho			Absent	Sri Lanka			Absent
Bulgarie	12			Lettonie	10			Suède	13		
Burkina Faso		Absent		Libye			12	Suisse	12		
Burundi		Absent		Liechtenstein	10			Suriname	5		5
Cabo Verde		Absent		Lituanie	8			Tchad		11	
Cambodge			13	Malaisie			15	Thaïlande			18
Cameroun			14	Malawi			Absent	Timor-Leste			Absent
Canada	15			Maldives			10	Tonga			Absent
Chili	10	3		Mali			Absent	Türkiye			19
Chine		15	8	Malte	8			Tuvalu			Absent
Côte d'Ivoire		Absent		Maroc			15	Ukraine	16		
Croatie		Absent		Maurice			Absent	Uruguay	11		
Cuba			13	Mexique			20	Viet Nam	5		14
Danemark	12			Monaco	10			Yémen		13	
Djibouti		Absent		Mozambique			Absent	Zambie			Absent
Égypte		20		Namibie			11	Zimbabwe			Absent
Émirats arabes unis		12		Népal			Absent				
Espagne	16			Nigéria	22						
Estonie	11			Norvège	12						
Éthiopie			18	Oman			11				
Fédération de Russie		20		Ouganda			16				
Fidji		Absent		Ouzbékistan			Absent				
Finlande	12			Pakistan			20				
France	18			Palestine			12				
				Pays-Bas	13						
				Pérou			10				
				Pologne	10						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Budget de l'UIP pour 2024

Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 212^e session
(Luanda, 24 octobre 2023)

	Budget 2023	Budget 2024		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	11 248 400	11 585 700		11 585 700
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	382 400	498 400		498 400
Contributions du personnel	1 158 500	1 159 400		1 159 400
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	305 000	(305 000)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	5 386 800		4 116 900	4 116 900
TOTAL DES RECETTES	18 522 100	13,896,500	3 811 900	17 708 400
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	4 806 900	2 206 800	1 541 200	3 748 000
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	1 116 100	675 300	665 100	1 340 400
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements	1 044 900	361 800	462 800	824 600
4. Favoriser l'action parlementaire collective	8 209 700	6 843 200	1 399 200	8 242 400
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP	3 635 900	3 704 800	48 600	3 753 400
Autres charges	107 600	104 600		104 600
Suppressions	(399 000)		(305 000)	(305 000)
TOTAL DES DÉPENSES	18 522 100	13 896 500	3 811 900	17 708 400

Budget d'équipement approuvé pour 2024

Poste	2024
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000
2. Ameublement	15 000
4. Conception du site Web	100 000
Dépenses d'équipement totales	150 000

Programme et budget approuvé pour 2024

Barème des contributions pour 2024 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 212^e session
(Luanda, 24 octobre 2023)*

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,006 %	0,110 %	12 700
Afrique du Sud	0,244 %	0,400 %	46 300
Albanie	0,008 %	0,110 %	12 700
Algérie	0,109 %	0,240 %	27 800
Allemagne	6,111 %	6,630 %	767 200
Andorre	0,005 %	0,110 %	12 700
Angola	0,010 %	0,110 %	12 700
Arabie saoudite	1,184 %	1,460 %	168 900
Argentine	0,719 %	0,940 %	108 800
Arménie	0,007 %	0,110 %	12 700
Australie	2,111 %	2,470 %	285 800
Autriche	0,679 %	0,890 %	103 000
Azerbaïdjan	0,030 %	0,140 %	16 200
Bahreïn	0,054 %	0,170 %	19 700
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	12 700
Bélarus	0,041 %	0,150 %	17 400
Belgique	0,828 %	1,060 %	122 700
Bénin	0,005 %	0,110 %	12 700
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 600
Bolivie (État plurinational de)	0,019 %	0,120 %	13 900
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	13 900
Botswana	0,015 %	0,120 %	13 900
Brésil	2,013 %	2,370 %	274 200
Bulgarie	0,056 %	0,170 %	19 700
Burkina Faso	0,004 %	0,100 %	11 600
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 600
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 600
Cambodge	0,007 %	0,110 %	12 700
Cameroun	0,013 %	0,120 %	13 900
Canada	2,628 %	3,030 %	350 600
Chili	0,420 %	0,600 %	69 400
Chine	15,254 %	11,750 %	1 359 600
Chypre	0,036 %	0,150 %	17 400
Colombie	0,246 %	0,400 %	46 300
Comores	0,001 %	0,100 %	11 600
Congo	0,005 %	0,110 %	12 700
Costa Rica	0,069 %	0,190 %	22 000
Côte d'Ivoire	0,022 %	0,130 %	15 000
Croatie	0,091 %	0,220 %	25 500
Cuba	0,095 %	0,220 %	25 500
Danemark	0,553 %	0,750 %	86 800
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 600
Égypte	0,139 %	0,270 %	31 200
El Salvador	0,013 %	0,120 %	13 900
Émirats arabes unis	0,635 %	0,840 %	97 200
Équateur	0,077 %	0,200 %	23 100
Espagne	2,134 %	2,500 %	289 300

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Estonie	0,044 %	0,160 %	18 500
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 600
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	12 700
Fédération de Russie	1,866 %	2,210 %	255 700
Fidji	0,004 %	0,100 %	11 600
Finlande	0,417 %	0,600 %	69 400
France	4,318 %	4,820 %	557 700
Gabon	0,013 %	0,120 %	13 900
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 600
Géorgie	0,008 %	0,110 %	12 700
Ghana	0,024 %	0,130 %	15 000
Grèce	0,325 %	0,490 %	56 700
Guatemala	0,041 %	0,150 %	17 400
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 600
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 600
Guinée équatoriale	0,012 %	0,120 %	13 900
Guyana	0,004 %	0,100 %	11 600
Haïti	0,006 %	0,110 %	12 700
Hongrie	0,228 %	0,380 %	44 000
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 600
Inde	1,044 %	1,300 %	150 400
Indonésie	0,549 %	0,750 %	86 800
Iran (République islamique d')	0,371 %	0,540 %	62 500
Iraq	0,128 %	0,260 %	30 100
Irlande	0,439 %	0,620 %	71 700
Islande	0,036 %	0,150 %	17 400
Israël	0,561 %	0,760 %	87 900
Italie	3,189 %	3,630 %	420 000
Japon	8,033 %	8,490 %	982 400
Jordanie	0,022 %	0,130 %	15 000
Kazakhstan	0,133 %	0,270 %	31 200
Kenya	0,030 %	0,140 %	16 200
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 600
Koweït	0,234 %	0,390 %	45 100
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 600
Lettonie	0,050 %	0,160 %	18 500
Liban	0,036 %	0,150 %	17 400
Libéria	0,001 %	0,100 %	11 600
Libye	0,018 %	0,120 %	13 900
Liechtenstein	0,010 %	0,110 %	12 700
Lituanie	0,077 %	0,200 %	23 100
Luxembourg	0,068 %	0,190 %	22 000
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	12 700
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 600
Malaisie	0,348 %	0,520 %	60 200
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 600
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 600
Mali	0,005 %	0,110 %	12 700
Malte	0,019 %	0,120 %	13 900
Maroc	0,055 %	0,170 %	19 700
Maurice	0,019 %	0,120 %	13 900
Mauritanie	0,002 %	0,100 %	11 600
Mexique	1,221 %	1,500 %	173 600
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 600
Monaco	0,011 %	0,110 %	12 700
Mongolie	0,004 %	0,100 %	11 600

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 600
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 600
Myanmar	0,010 %	0,110 %	12 700
Namibie	0,009 %	0,110 %	12 700
Népal	0,010 %	0,110 %	12 700
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	12 700
Niger	0,003 %	0,100 %	11 600
Nigéria	0,182 %	0,320 %	37 000
Norvège	0,679 %	0,890 %	103 000
Nouvelle-Zélande	0,309 %	0,470 %	54 400
Oman	0,111 %	0,240 %	27 800
Ouganda	0,010 %	0,110 %	12 700
Ouzbékistan	0,027 %	0,140 %	16 200
Pakistan	0,114 %	0,240 %	27 800
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 600
Palestine		0,100 %	11 600
Panama	0,090 %	0,210 %	24 300
Paraguay	0,026 %	0,130 %	15 000
Pays-Bas	1,377 %	1,670 %	193 200
Pérou	0,163 %	0,300 %	34 700
Philippines	0,212 %	0,360 %	41 700
Pologne	0,837 %	1,070 %	123 800
Portugal	0,353 %	0,520 %	60 200
Qatar	0,269 %	0,430 %	49 800
République arabe syrienne	0,009 %	0,110 %	12 700
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 600
République de Corée	2,574 %	2,970 %	343 700
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	12 700
République démocratique populaire lao	0,007 %	0,110 %	12 700
République dominicaine	0,067 %	0,190 %	22 000
République de Moldova	0,005 %	0,110 %	12 700
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	12 700
République tchèque	0,340 %	0,510 %	59 000
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	12 700
Roumanie	0,312 %	0,480 %	55 500
Royaume-Uni	4,375 %	4,870 %	563 500
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 600
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 600
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 600
Sainte-Lucie	0,002 %	0,100 %	11 600
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 600
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 600
Sénégal	0,007 %	0,110 %	12 700
Serbie	0,032 %	0,140 %	16 200
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 600
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 600
Singapour	0,504 %	0,700 %	81 000
Slovaquie	0,155 %	0,290 %	33 600
Slovénie	0,079 %	0,200 %	23 100
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 600
Soudan du Sud	0,002 %	0,100 %	11 600
Sri Lanka	0,045 %	0,160 %	18 500
Suède	0,871 %	1,110 %	128 400
Suisse	1,134 %	1,400 %	162 000
Suriname	0,003 %	0,100 %	11 600

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Tadjikistan	0,003 %	0,100 %	11 600
Tchad	0,003 %	0,100 %	11 600
Thaïlande	0,368 %	0,540 %	62 500
Timor-Leste	0,001 %	0,100 %	11 600
Togo	0,002 %	0,100 %	11 600
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 600
Trinité-et-Tobago	0,037 %	0,150 %	17 400
Tunisie	0,019 %	0,120 %	13 900
Türkiye	0,845 %	1,080 %	125 000
Turkménistan	0,034 %	0,140 %	16 200
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 600
Ukraine	0,056 %	0,170 %	19 700
Uruguay	0,092 %	0,220 %	25 500
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 600
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175 %	0,320 %	37 000
Viet Nam	0,093 %	0,220 %	25 500
Yémen	0,008 %	0,110 %	12 700
Zambie	0,008 %	0,110 %	12 700
Zimbabwe	0,007 %	0,110 %	12 700

Membre associé	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 300
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020 %	2 300
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 600
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la mer Noire		0,020 %	2 300
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 300
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,020 %	2 300
Parlement latino-américain et caribéen		0,020 %	2 300
Parlement andin		0,020 %	2 300
Parlement arabe		0,020 %	2 300
Parlement centraméricain		0,020 %	2 300
Parlement panafricain		0,020 %	2 300
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)		0,020 %	2 300
Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)		0,020 %	2 300
Parlement européen		0,060 %	6 900
Total		100 %	11 585 700

Termes de référence du Comité de surveillance et de déontologie

*Approuvés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 212^e session
(Luanda, 25 octobre 2023)*

Contexte

À sa 207^e session, en mai 2021, le Conseil directeur a approuvé les recommandations du Comité exécutif visant à créer un Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture.

Une feuille de route a été élaborée pour guider le Groupe de travail, et ce dernier suit les recommandations formulées dans ledit document.

L'une des priorités exprimées dans la feuille de route consiste à créer un comité de surveillance indépendant portant sur la déontologie, les finances, la prévention de la fraude, le respect des procédures et d'autres questions analogues, y compris la supervision du Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP, également en cours d'élaboration par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture.

En outre, à sa 210^e session, le Conseil directeur de l'UIP a approuvé la recommandation du Groupe du partenariat entre hommes et femmes d'élaborer une *Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Cette politique exige également la mise en place d'un comité d'examen indépendant. Il est donc proposé de créer un Comité de surveillance et de déontologie commun pour les deux objectifs précités, qui sera également chargé de traiter toute autre question déontologique qui pourrait se poser. Le Groupe de travail propose par conséquent de créer un Comité de surveillance et de déontologie de l'UIP, dont les termes de référence sont décrits ci-après.

Objectifs

Le Comité de surveillance et de déontologie :

- fonctionne en tant qu'organe indépendant ;
- veille au respect du *Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP* ;
- examine les plaintes déposées en vertu de la *Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP* ;
- examine les rapports d'enquête concernant tout agissement interdit commis par des responsables de la gouvernance de l'UIP, y compris, mais sans s'y limiter, les manquements déontologiques, les comportements répréhensibles, les fraudes et les actes de harcèlement ;
- décide des mesures disciplinaires à prendre conformément au *Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP* et à la *Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP* ; et
- supervise et évalue le processus d'application des mesures disciplinaires prises.

Composition

Le Comité de surveillance et de déontologie comprend :

- le/la vice-président(e) du Comité exécutif (article 5.2 du Règlement du Comité exécutif) ;
- le/la président(e) du Comité des droits de l'homme des parlementaires ;
- la présidente du Bureau des femmes parlementaires ;
- le/la président(e) du Sous-Comité des finances ; et
- le/la président(e) du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.

Organisation des travaux

Le Comité de surveillance se réunit à la demande du président de l'UIP ou, le cas échéant, du Secrétaire général de l'UIP. Il tient ses sessions à *huis clos*.

Président

Le Comité élit parmi ses membres un(e) président(e) chargé(e) de présider ses réunions. Le mandat du/de la président(e) est de deux ans, renouvelable une fois.

Présentation de rapports

Le Comité rend compte de l'ensemble de ses travaux au Conseil directeur.

Décisions

Le Comité prend ses décisions par vote à la majorité

Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session
(Luanda, 27 octobre 2023)*

1. La 36^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 23 octobre 2023. Elle a été suivie par 196 personnes, dont 131 parlementaires (102 femmes et 29 hommes) de 61 pays, ainsi que par des représentants de diverses organisations internationales.

Élection de la Présidente et allocutions liminaires

2. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique), a ouvert la séance. Le Forum a élu Mme F. Malaquias, membre de l'Assemblée nationale d'Angola, à la présidence de sa 36^e session. La Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola et Présidente de la 147^e Assemblée de l'UIP, Mme C. Cerqueira, ainsi que le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, ont souhaité aux participants la bienvenue au Forum et à la 147^e Assemblée de l'UIP.

Initiatives de promotion de l'égalité des sexes

3. Mme C. López Castro (Mexique) a présenté les travaux de la 49^e session du Bureau des femmes parlementaires, qui s'est déroulée à Manama en mars 2023, ainsi que de sa 50^e session, tenue immédiatement avant la réunion du Forum. Elle a également présenté les travaux d'une réunion en ligne du Bureau organisée en août 2023 et consacrée aux modifications à apporter aux Statuts et Règlements de l'UIP pour en renforcer les dispositions sur la parité hommes-femmes.

4. M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, a communiqué à l'assistance des informations sur l'équilibre entre les sexes dans les délégations à la 147^e Assemblée. Il a également annoncé que la nouvelle politique de l'UIP contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres réunions de l'UIP, sur laquelle le Groupe travaille depuis plusieurs années, serait soumise à l'approbation du Conseil directeur lors de cette Assemblée. Avec cette politique ambitieuse qui inclura des mesures de prévention, une procédure de signalement confidentiel, des sanctions disciplinaires et un suivi régulier, l'UIP servira de modèle d'environnement de travail inclusif, respectueux et sûr.

5. L'assistance a été informée des activités récentes et futures de l'UIP sur la question de l'égalité des sexes. Mme C. López Castro (Mexique) a rendu compte de la Table ronde intitulée *Les parlements et les droits des femmes : Mettre en œuvre la CEDEF, donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous*, organisée en juin 2023 à Genève avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La Secrétaire du Forum, Mme Z. Hilal, a présenté aux participants la nouvelle édition du guide à l'intention des parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif.

Contribution aux travaux de la 147^e Assemblée dans une perspective de genre

6. À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*. Le débat a été précédé d'une présentation de Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteuse de la résolution, ainsi que d'une présentation de Mme S. Kiladze, Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Le débat s'est poursuivi en séance plénière, sous la conduite de Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) et avec Mme V. Riotton (France) comme rapporteure.

7. Les discussions ont mis en lumière la nécessité de disposer de lois fermes pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats, ainsi que de services de police, de justice et d'immigration bien formés sur ces questions et dotés de moyens d'intervention. La traite dans les orphelinats requiert également une coopération internationale. Les agences de tourisme et les plateformes en ligne doivent

être redevables et protéger les enfants dans le respect de leurs droits et en appliquant une approche sensible au genre. La discussion a porté également sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la traite et de ses aspects liés au genre. La pauvreté et la déscolarisation ainsi que la discrimination et la violence fondées sur le genre à l'encontre des femmes et des filles, de même que le manque de services et d'éducation en matière de santé sexuelle et génésique, sont souvent à l'origine de grossesses précoces ou indésirées, qui à leur tour augmentent le risque de traite dans les orphelinats.

8. Le débat a débouché sur la formulation de deux amendements au projet de résolution de la Commission permanente, et plusieurs amendements proposés par des délégations nationales ont été soutenus. Les amendements proposés ont été intégrés au texte du projet de résolution dont la perspective de genre s'en est trouvée renforcée.

Réunion-débat : *Les femmes en politique : persévérer ou non ?*

9. Au cours de cette réunion-débat, les participants ont examiné les défis auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles accèdent à un poste de décision politique et pour mener une longue carrière politique.

10. Les discussions ont été ouvertes avec les exposés de Mme M. Rempel Garner, parlementaire du Canada et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, de Mme C.M. Mumma, sénatrice du Kenya, de Mme C. López Castro, parlementaire du Mexique et Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, et de Mme K. McArthur, représentante de la Fondation Apolitique (Apolitical Foundation).

11. Les participants ont souligné qu'en entrant en politique, un espace encore largement dominé par les hommes, les femmes restent confrontées à des obstacles et stéréotypes négatifs. En effet, les attentes sont souvent plus élevées à l'égard des femmes qu'à l'égard des hommes dans la sphère politique. Les femmes courent également le risque d'y être incluses uniquement pour la forme et d'être cantonnées à un rôle d'objet sans pouvoir jouer un rôle actif dans les décisions politiques. Elles sont également victimes de sexisme et de violences fondées sur le genre, en ligne et hors ligne, en particulier de violences psychologiques, qui sont très répandues. Leur santé mentale peut en être affectée. Les participants ont appelé les femmes, fortes de leur résilience, à occuper l'espace politique, à persévérer et à ne pas rester silencieuses et isolées face à l'intimidation et aux autres obstacles qu'elles rencontrent. La honte doit être inversée pour que ceux qui cherchent à faire taire les femmes en politique soient mal à l'aise et sanctionnés. Les parlements doivent veiller à ce que leur environnement de travail soit respectueux et sensible au genre, en adoptant des politiques contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Les réseaux de femmes parlementaires au sein des parlements leur permettent également d'être soutenues et de combattre ces obstacles collectivement. Enfin, toute femme dirigeante doit prendre le temps de célébrer ses victoires afin de trouver la force de persévérer et de donner un sens positif fort à son engagement politique.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

12. Le Forum a élu Mme M. Saleh (République arabe syrienne) pour pourvoir le siège vacant au Groupe arabe, Mme T. Vardanyan (Arménie) et Mme S.S. Khasayeva (Azerbaïdjan) pour pourvoir deux sièges vacants au Groupe Eurasie, ainsi que Mme M.L. Carneiro (Brésil) pour pourvoir le siège vacant au Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Bureau des femmes parlementaires

13. Le Bureau s'est réuni les 23 et 27 octobre 2023. Il a consacré sa réunion du 23 octobre aux délibérations du Forum et celle du 27 octobre à dresser un bilan des résultats de la 147^e Assemblée dans une perspective de genre et à envisager ses futurs travaux.

14. Le Bureau a poursuivi ses discussions avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires afin de déterminer les meilleurs moyens de soutenir les femmes parlementaires victimes de violences fondées sur le genre et de violations de leurs droits. Après deux ans de travail sur cette question, le Bureau a souhaité accélérer l'élaboration d'une procédure adaptée aux besoins des femmes parlementaires victimes de violences sexistes ou sexuelles.

Rapport du Forum des jeunes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session
(Luanda, 27 octobre 2023)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est tenu le 24 octobre 2023. Il a réuni près de 100 participants, dont 86 parlementaires (35 jeunes femmes et 51 jeunes hommes) de 57 pays, ainsi que des représentants d'organisations. Conformément à son règlement, en l'absence du Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, M. D. Carden (Royaume-Uni), la réunion a été dirigée par la plus jeune membre du Conseil, Mme E.T. Muteka (Namibie).

Dans son discours d'ouverture, le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, a réaffirmé son soutien sans faille aux travaux du Forum des jeunes parlementaires. Il a encouragé les jeunes parlementaires à rester déterminés dans la conduite de leur propre destin. À ce moment-là, un délégué a appelé à la paix au Moyen-Orient et à une réponse humanitaire aux souffrances de la population de Gaza.

Le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, a ensuite présenté le dernier rapport de l'UIP, intitulé *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2023*, qui montre que les niveaux de représentation des jeunes dans les parlements restent faibles et que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le rapport comprend des données mondiales sur les niveaux de représentation des jeunes dans les parlements, les classements par pays, la relation entre l'âge et le sexe, ainsi que les solutions préconisées par la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* pour accroître la représentation des jeunes, telles que : les quotas, l'abaissement de l'âge requis pour se présenter aux élections, les groupes de jeunes, les formations pour les jeunes parlementaires, le mentorat des aspirants et les activités de plaidoyer. L'UIP est disposée à soutenir les parlements qui cherchent à renforcer les capacités des jeunes dans leurs pays.

Les jeunes parlementaires ont informé le Forum des évolutions récentes dans leur pays. Il a été notamment question d'élections récentes, à l'issue desquelles un plus grand nombre de jeunes parlementaires sont entrés en fonction (Thaïlande) ; de l'accession de jeunes parlementaires à des postes de responsabilité à l'occasion de conférences internationales, par exemple en vue de la prochaine COP 28 (Émirats arabes unis) ; et de l'intensification des activités de sensibilisation du public visant à renforcer les capacités des jeunes candidats (Burkina Faso). Afin d'éliminer certains des obstacles auxquels sont confrontés les jeunes, des délégués ont également proposé de limiter le financement des campagnes électorales et le nombre de mandats qu'un dirigeant politique peut cumuler.

Apportant une perspective des jeunes aux travaux de la 147^e Assemblée, les participants ont examiné le thème du débat général de l'Assemblée, *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*, du point de vue des jeunes. Ils ont discuté des rôles clés que les jeunes parlementaires doivent jouer dans la promotion de la diplomatie parlementaire pour promouvoir la paix et apprendre les uns des autres. Ils ont également insisté sur l'importance d'éliminer le harcèlement à l'égard des femmes. Un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes sur le projet de résolution examiné par l'Assemblée, *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, a été présenté. Il appelle les parlements et les jeunes parlementaires à prendre des mesures plus fermes pour lutter contre la traite et sensibiliser l'opinion publique.

Le Forum a tenu une audition avec les candidates à la présidence de l'UIP. Au cours de la séance de questions et réponses qui a suivi, les candidates ont réaffirmé leur attachement à la campagne *Je dis oui !* et se sont engagées, si elles étaient élues, à faire en sorte qu'un plus grand nombre de jeunes parlementaires participent aux Assemblées et soient représentés au sein des structures de direction associées.

Le Forum a approuvé la nomination de M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan) au Conseil du Forum des jeunes parlementaires, au siège laissé vacant par le groupe géopolitique Eurasie lors du dernier renouvellement du Conseil qui s'est déroulé en mars 2023 à Manama. En vue de la 148^e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en mars 2024 à Genève, le Forum a désigné M. W. Soto Palacios (Pérou) pour élaborer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant la proposition de résolution intitulée *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, et Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) pour élaborer un rapport similaire concernant la proposition de résolution intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*.

Faisant le point sur la participation des jeunes à la 147^e Assemblée, le Conseil du Forum des jeunes parlementaires a réitéré son appel à modifier les Statuts et Règlements de l'UIP afin d'abaisser à 40 ans la limite d'âge pour être considéré comme un jeune parlementaire. Les participants sont convenus qu'ils devaient être plus actifs afin de promouvoir la participation des jeunes aux travaux de l'UIP. Le Conseil a décidé de prendre des mesures pour établir un pôle de la jeunesse au sein du Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP et s'est mis d'accord sur les objectifs d'un tel pôle. Il a également entamé une discussion sur les thèmes possibles pour la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui se tiendra en 2024.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session (Luanda, 27 octobre 2023)

Depuis la dernière Assemblée, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni quatre fois, les 21 juillet, 17 octobre, 23 octobre et 26 octobre 2023, en présence d'au moins six membres à chaque fois. Le Comité a convenu que l'importance de son rôle réside dans sa capacité à rechercher des mesures concrètes en vue d'instaurer un dialogue constructif entre la Knesset israélienne et le Conseil national palestinien, et à proposer des solutions pour parvenir à une coexistence pacifique. Le Comité a décidé d'inviter de jeunes parlementaires israéliens et palestiniens à sa prochaine réunion afin de prendre connaissance de leurs idées novatrices dans la recherche de nouvelles solutions pour la paix. Le Comité a estimé que la communauté internationale ne doit pas se contenter de traiter les symptômes du problème, mais commencer à jeter les bases d'un mécanisme de paix fondé sur la solution des deux États.

À sa séance du 21 juillet 2023, le Comité a discuté de l'opération militaire menée dans le camp de réfugiés de Jénine les 3 et 4 juillet 2023. Le Secrétariat de l'UIP a expliqué que la violence avait atteint des niveaux inquiétants et que ce qui s'était passé à Jénine se répéterait dans d'autres régions si aucune négociation de paix ne se profilait à l'horizon. Le Comité a écouté la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Mme F. Albanese. Elle a expliqué que les Palestiniens de Cisjordanie sont confrontés à l'expansion continue des colonies israéliennes, à la démolition des infrastructures palestiniennes et à la violence quotidienne. Il faut absolument appliquer le droit international dans son ensemble, en se fondant sur le droit à l'autodétermination des Palestiniens. À court terme, il est essentiel d'assurer la protection des civils dans les territoires palestiniens occupés. Les membres du Comité ont relevé que le désespoir politique ressenti par les jeunes Palestiniens pourrait entraîner une détérioration de la situation. Ce désespoir ne contribuera pas à l'instauration de la paix dans la région et les travaux du Comité à l'égard du conflit devront précisément se fonder sur ce constat.

À sa séance du 21 juillet 2023, les membres ont été informés par des représentants de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) du rôle de l'Office et de l'impact des récents événements sur l'accomplissement de son mandat en matière d'aide aux réfugiés palestiniens dans la région. Les représentants de l'UNRWA ont expliqué que les services de l'Office apportent une certaine stabilité aux populations, mais que ces services ne peuvent être considérés comme acquis en raison de la situation financière précaire de l'Office et de la détérioration de l'environnement sécuritaire, qui l'empêchent de remplir son mandat. L'érosion des services de l'UNRWA aurait un impact significatif sur son rôle de stabilisateur régional et sur la paix et la sécurité dans la région. À ses séances des 17 et 23 octobre 2023, le Comité a convenu qu'à la lumière de la crise humanitaire à Gaza, il est essentiel que les membres encouragent leur parlement et leur gouvernement respectifs à fournir une assistance accrue à l'UNRWA et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle aux personnes qui en ont besoin à Gaza.

À ses séances du 21 juillet et du 23 octobre 2023, le Comité est convenu que les récents événements rappelaient la nécessité d'organiser un déplacement dans la région afin que les membres puissent se rendre compte par eux-mêmes de la situation sur le terrain et de la façon dont ils peuvent contribuer à la paix. Un déplacement régional serait une bonne occasion de favoriser le dialogue avec les parlementaires de la région.

À sa séance du 26 octobre 2023, le Comité a discuté de la situation humanitaire dans l'est de la Libye à la suite des inondations qui se sont produites à la mi-septembre 2023. Une représentante de la Libye a décrit l'évolution de la situation dans l'est du pays à la suite des vastes inondations qui ont fait des milliers de morts et de sinistrés. Elle a condamné l'ingérence étrangère dans les affaires libyennes et le rôle joué par la communauté internationale pour empêcher le peuple libyen de prendre ses propres décisions. L'UIP a reconnu la Chambre des représentants libyenne, contrairement à l'ONU. Par ailleurs, les représentants du Yémen ont expliqué que la situation dans leur pays demeure désastreuse. Les représentants du Yémen ont indiqué souhaiter la création d'un forum parlementaire régional destiné à mobiliser des soutiens pour résoudre la crise humanitaire et améliorer la distribution de l'aide humanitaire. À cette fin, ils ont demandé à la direction de l'UIP de transmettre leur message au Conseil de sécurité de l'ONU.

À sa séance du 17 octobre 2023, les membres du Comité ont été informés de la crise en cours en Israël et dans les territoires palestiniens à la suite des événements qui se sont produits le 7 octobre 2023 et après cette date. Une opération a été lancée par le Hamas contre Israël, suivie d'une opération israélienne de représailles dans la bande de Gaza. Des centaines de personnes ont été prises en otage par le Hamas et deux millions de personnes sont assiégées à Gaza. Il y a eu des victimes civiles des deux côtés. Le siège de Gaza a créé une situation humanitaire catastrophique, avec de graves pénuries d'eau, de nourriture et de carburant. Les membres ont exprimé leur profonde inquiétude face à la crise actuelle, à la situation humanitaire, aux pertes en vies humaines et à la situation vulnérable des femmes et des enfants. Le Comité est convenu qu'à court terme, les priorités consistaient à assurer l'accès humanitaire à Gaza et la libération des otages, et à long terme, à relancer le processus de paix conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies prônant une solution des deux États, indispensable pour instaurer la paix dans la région. À ses séances des 17 et 23 octobre 2023, le Comité est convenu que, si l'Assemblée adoptait un point d'urgence sur la crise en Israël et en Palestine, les membres du Comité, en tant qu'organe de l'UIP spécialisé dans le processus de paix au Moyen-Orient, contribueraient aux travaux du comité de rédaction en faisant connaître les vues sur lesquelles il s'est accordé lors de ses séances.

À sa séance du 23 octobre 2023, le Comité est convenu qu'il était important d'encourager la communauté parlementaire internationale à dépasser les différences et à s'unir sur le sujet de la crise, démontrant ainsi sa volonté de trouver des solutions pacifiques en faveur des êtres humains. Si aucune position commune ne peut être trouvée, il s'agira d'un échec de la communauté internationale, tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. À sa séance du 26 octobre 2023, le Comité est convenu que la priorité absolue était de mettre fin au bain de sang. Il a pris note de la déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc, d'Oman et du Qatar publiée le 26 octobre 2023. Le Comité a souscrit à cette déclaration, qui condamne la prise pour cible de civils et toutes les violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, commises par l'une ou l'autre partie, y compris le fait de cibler des infrastructures et des installations de caractère civil. Il a par ailleurs souligné la nécessité de libérer immédiatement les otages civils et de leur assurer un traitement digne et humain en toute sécurité, conformément au droit international. La déclaration souligne en outre le rôle du Comité international de la Croix-Rouge.

Lors de leur séance du 23 octobre 2023, les membres se sont mis d'accord pour proposer une série de recommandations sur la crise, à savoir :

1. la cessation de tous les actes de violence par toutes les parties dans le cadre d'un cessez-le-feu total ;
2. la levée immédiate, permanente et sans entrave du blocus de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza ;
3. la libération immédiate de tous les otages ;
4. le respect inconditionnel et absolu du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des résolutions des Nations Unies, y compris en particulier l'entière protection des civils palestiniens et israéliens, qui ne doivent jamais être la cible de violences ;
5. la reprise des négociations entre les deux parties en vue de parvenir à une solution des deux États ;
6. un déplacement dans la région effectué le plus tôt possible par une délégation de membres du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session
(Luanda, 27 octobre 2023)*

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 24 octobre 2023.

Aperçu des situations de crise humanitaire

Le Comité a entendu une présentation de faits nouveaux concernant des situations liées au DIH et à la crise des réfugiés dont il suit l'évolution depuis plusieurs années. Il s'agit notamment de la situation des réfugiés en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine et de celle des personnes déplacées dans ou depuis ces pays. En 2023, le Comité a en outre examiné la situation des réfugiés dans le cadre des crises au Burkina Faso, en Éthiopie, au Haut-Karabakh et au Soudan et s'est également penché sur la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il a aussi entendu un exposé sur la situation humanitaire à Gaza et en Israël compte tenu des faits qui se déroulent actuellement dans la région.

En général, les membres du Comité ont noté avec préoccupation la multiplication des situations de conflit et l'augmentation du nombre d'hommes, de femmes, de garçons et de filles contraints de fuir pour échapper à la violence et à la persécution. En mai 2023, on comptait un nombre record de plus de 110 millions de personnes déplacées de force en raison de persécutions, de conflits, d'actes de violence ou de violations des droits de l'homme. Dans la plupart des pays examinés par le Comité, la majorité des personnes déplacées fuyant les conflits sont des femmes et des enfants. Ces populations déplacées ont besoin d'une attention particulière, car elles vivent souvent dans des situations désastreuses et difficiles. L'accès à la nourriture et à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation est difficile, l'insécurité est grande et, dans de nombreux pays examinés, les besoins humanitaires sont énormes. Les risques de famine et de mort sont élevés et il convient d'accorder une attention particulière à l'assistance et à la protection des populations vulnérables. Les femmes sont particulièrement exposées à la violence sexiste, à l'exploitation, aux inégalités et aux pratiques néfastes ; et les enfants sont menacés par la malnutrition, la traite et la maltraitance. Les minorités et les groupes discriminés qui sont déplacés de force voient également leur vulnérabilité accrue.

Le Comité a également attiré l'attention sur l'impact des catastrophes liées au climat ou aux conditions météorologiques extrêmes qui ont un impact disproportionné sur les populations déplacées. Par exemple, le cyclone Mocha, au Myanmar et au Bangladesh, a détruit des maisons et des infrastructures, y compris des zones d'accueil de personnes déplacées et de réfugiés, touchant 7,9 millions de personnes, dont 93 000 réfugiés rohingyas.

Le Comité a pris note du fait qu'en 2022, 62,5 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Près de 75 % des déplacés internes dans le monde vivent dans seulement 10 pays : Afghanistan, Colombie, Éthiopie, Nigéria, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, République arabe syrienne, Ukraine et Yémen. Les conflits, la violence, les catastrophes, les changements climatiques et les violations des droits de l'homme sont autant de raisons qui expliquent les déplacements de personnes à l'intérieur de leur pays. La République démocratique du Congo compte à elle seule plus de 5,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de son territoire, dont la majorité sont des enfants. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, le Comité a décidé de suivre la situation en République démocratique du Congo lors de ses prochaines sessions.

Le Comité a mis en exergue les défis auxquels sont confrontées les agences et les organisations internationales s'agissant de la fourniture de l'aide et de l'assistance humanitaires. Conformément au DIH, les parties à un conflit armé doivent autoriser et faciliter l'accès de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin.

Le Comité a lancé un appel spécial en faveur de la situation en Afghanistan. Les efforts pour sauver des vies sont devenus une priorité pour les agences d'aide opérationnelles dans le pays. Le Comité a insisté sur la situation particulière des femmes et des filles et s'est déclaré préoccupé par la récente décision des talibans d'interdire aux femmes de travailler dans les organisations nationales, internationales, non gouvernementales et les agences des Nations Unies, ce qui a considérablement réduit l'accès au travail des femmes et des filles dans le besoin.

En ce qui concerne les situations liées aux conflits, y compris celle qui se déroule actuellement à Gaza et en Israël, les membres du Comité ont rappelé l'importance que revêt l'obligation, pour les États et les autres parties, de respecter et de faire respecter le DIH en toutes circonstances. Concrètement, cela signifie ce qui suit :

- tous les civils doivent être protégés des répercussions des opérations militaires, où qu'ils se trouvent, sans aucune distinction défavorable et dans toutes les situations, et ne doivent pas être utilisés comme cibles, objets d'une attaque, boucliers humains ou otages ;
- des accords doivent être conclus pour permettre la mise en place de couloirs humanitaires ou le passage en toute sécurité des civils hors des villes ou des zones de conflit armé ou de violence ;
- conformément au DIH, les parties sont tenues d'autoriser l'aide humanitaire à parvenir aux civils qui en ont besoin et faciliter son passage rapide et sans entrave ;
- les biens de caractère civil ne doivent pas faire l'objet d'attaques ; il s'agit entre autres de biens indispensables à la survie de la population civile, tels que les hôpitaux, les écoles, les installations d'approvisionnement en eau et les infrastructures électriques ;
- le personnel médical et les unités exclusivement affectées à des tâches médicales doivent être respectés et protégés en toutes circonstances.

Le Comité a lancé un appel fort et urgent pour que les guerres cessent, que le DIH soit respecté et que l'aide humanitaire soit fournie aux civils touchés, y compris les réfugiés et les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il a rappelé l'importance de garder à l'esprit, dans toutes les décisions et discussions, le fait qu'il s'agit avant tout d'êtres humains et que toutes les vies sont d'égale importance.

Forum mondial sur les réfugiés

Le Comité a débattu des préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés, qui doit se tenir en décembre 2023. Le Forum sera l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Les Membres de l'UIP ont été invités à donner suite aux engagements de leur pays à cet égard (voir globalcompactrefugees.org/index.php). Le Comité a pris note des progrès réalisés par l'Argentine et l'Australie dans la mise en œuvre de leurs engagements. Il a salué les mesures prises par l'Argentine : l'adoption d'une législation spécifique régissant la situation des apatrides, l'offre de possibilités d'éducation aux réfugiés, y compris des cours de langue, et la mise en place d'une réglementation concernant les déplacements liés au climat et aux catastrophes par l'intermédiaire du Conseil national pour les réfugiés. Bahreïn a également pris des mesures pour fournir une aide juridique aux populations déplacées qu'il accueille.

Le Comité a encouragé les parlements à s'engager davantage en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés en prenant de nouveaux engagements. Il a par ailleurs décidé de contacter sans tarder tous les Membres de l'UIP afin de les inviter à informer l'Organisation de leur participation au Forum et de leur avancement dans la mise en œuvre de leurs engagements. Le Comité examinera les rapports reçus lors de la 148^e Assemblée de l'UIP.

En outre, le Comité a mis à jour l'engagement de l'UIP, qui avait été soumis au Forum en 2019. La version révisée proposée maintient l'engagement existant, auquel ont été ajoutés des objectifs liés à l'universalisation des conventions internationales relatives aux réfugiés et aux populations apatrides. Le texte proposé par le Comité, lequel a été soumis au Conseil directeur pour approbation, figure en [Annexe](#).

Traités sur les armes classiques

Le Comité a discuté des travaux en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre nationale de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Il a examiné une liste de mesures proposées aux parlements pour la mise en œuvre au niveau national des principales obligations découlant de ces deux instruments. Le Comité a invité les parlementaires à entamer des discussions sur les deux conventions, afin d'évaluer les raisons pour lesquelles certains États n'y sont pas encore parties et l'étendue de la mise en œuvre dans les États qui en sont signataires.

Plan de travail du Comité

Le Comité a adopté un plan de travail pour l'année à venir, qui prévoit l'organisation de plusieurs activités de sensibilisation, telles qu'un webinaire sur les réfugiés et l'éducation et une réunion d'information sur les commissions nationales de mise en œuvre du DIH. Le Comité est également convenu de reprendre ses missions dans des pays en crise, par exemple au Bangladesh, au Burkina Faso, en Éthiopie, en Pologne et en République démocratique du Congo.

Engagement de l'UIP envers le Forum mondial sur les réfugiés 2023

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sien à sa 212^e session
(Luanda, 27 octobre 2023)*

1. Engagement envers le Forum mondial sur les réfugiés 2023

L'Union interparlementaire s'engage à :

- sensibiliser les parlements, à chaque Assemblée de l'UIP, aux progrès accomplis et aux difficultés rencontrées dans l'élaboration de réponses globales en faveur des réfugiés,
- nouer le dialogue avec les parlementaires, en particulier les jeunes parlementaires et les femmes parlementaires, et à les aider à prendre des mesures en faveur des réfugiés et des pays d'accueil,
- recenser, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les bonnes pratiques parlementaires et les diffuser auprès des parlementaires du monde,
- organiser, avec le HCR, des activités de formation et de renforcement des capacités pour les parlementaires dans le domaine législatif, en complément des engagements nationaux
- encourager les parlements des États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967 ;
- encourager les parlements des États qui ne l'ont pas encore fait à retirer leurs réserves et/ou déclarations à la Convention de 1951 et/ou à son Protocole de 1967.

2. Engagement envers la lutte contre l'apatridie

L'Union interparlementaire s'engage à :

- sensibiliser les parlements aux réformes législatives et autres réformes visant à lutter contre l'apatridie, en suivre les progrès et attirer l'attention sur ces réformes à chaque Assemblée de l'UIP,
- favoriser la participation des jeunes parlementaires et des femmes parlementaires aux efforts de lutte contre l'apatridie, en particulier à la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité,
- apporter son soutien aux parlements impliqués dans la réforme des lois sur la nationalité afin de prévenir l'apatridie et de lutter contre la discrimination dans la loi,
- sensibiliser les parlements à l'universalisation de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie,
- encourager les parlements des États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie,
- soutenir et contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie qui sera lancée en 2024.

Rapport du Groupe consultatif sur la santé

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session
(Luanda, 27 octobre 2023)*

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 24 octobre 2023. Six de ses dix membres ont pris part à la séance, à laquelle ont également participé des partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Groupe a élu Mme L. Clifford-Lee (Irlande) à sa présidence et M. F.E. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie) au poste de vice-président, pour un mandat d'un an.

Le Groupe a discuté de ses règles et pratiques en vue des modifications qui seront apportées aux Statuts et Règlements de l'UIP, et a émis le souhait d'être consulté dans le cadre de ce processus. Afin de pouvoir faire des propositions éclairées sur la manière de renforcer le Groupe, les membres ont demandé au Secrétariat de l'UIP de préparer un document récapitulatif des différents organes de l'Organisation et de leur fonctionnement.

Le Groupe a également débattu de la paix et de la sécurité – qui sera le thème prioritaire en 2024 –, en mettant l'accent sur les liens qui existent entre les conflits, les changements climatiques, les déplacements de population et la santé. Il a attiré l'attention sur les conséquences à long terme des conflits sur la santé, notamment la perturbation des systèmes de santé et l'impact sur la santé mentale. Il a reconnu que la santé pouvait constituer une passerelle vers la paix, et ce au travers d'efforts collectifs et apolitiques visant à trouver des solutions pour sauver des vies et atténuer les souffrances.

Le Groupe a fait le point sur la visite de terrain qu'il a effectuée le 23 octobre 2023 à l'hôpital Materno Infantile Dr Manuel Pedro Azancot de Menezes à Luanda. À cette occasion, les membres du Groupe ont entendu des exposés du Ministère angolais de la santé, de l'Assemblée nationale angolaise et du Bureau de l'OMS dans le pays. Ils ont été informés des principaux indicateurs relatifs à la santé maternelle et infantile ainsi que de l'engagement du Gouvernement et de l'Assemblée nationale d'Angola à améliorer la situation des femmes, des enfants et des adolescents en matière de santé. Malgré les progrès accomplis, la couverture des services de planification familiale reste faible, et le taux de grossesses précoces est élevé. Compte tenu de la jeunesse de la population angolaise, les membres du Groupe ont évoqué la nécessité de se pencher également sur les politiques relatives à l'éducation et à l'emploi. Le Groupe s'est félicité de la qualité de l'hôpital, mais s'est inquiété de son accessibilité à la population, notamment aux personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées. Il a donc recommandé d'accorder une plus grande attention aux soins de santé primaires et s'est déclaré prêt à poursuivre ses échanges avec l'Assemblée nationale d'Angola et à diffuser les bonnes pratiques s'agissant de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Conformément à son mandat, le Groupe continuera d'effectuer des visites de terrain autour de questions de santé prioritaires, en veillant à nouer le dialogue avec les populations et les parlements concernés.

Enfin, le Groupe a été informé des dernières activités menées par ses partenaires techniques. Il s'est félicité de la prolongation du protocole d'accord avec l'OMS pour une période de six mois et s'est réjoui à la perspective de renforcer son partenariat avec cette organisation dans les domaines de la couverture sanitaire universelle, de la sécurité sanitaire mondiale et de la promotion de la santé pour les groupes vulnérables. Le Groupe a également été informé de la collaboration établie avec le PMNCH en ce qui concerne la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session
(Luanda, 27 octobre 2023)*

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa quatorzième réunion en format hybride le 11 mai 2023. Le Président a souhaité la bienvenue à tous les nouveaux membres du groupe qui ont été élus lors de la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama. Ces nouveaux membres sont originaires de l'Arabie saoudite, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), d'Israël, du Mexique, d'Oman et de la Suède. Les membres ont été informés de la deuxième phase de l'application mobile, qui peut désormais être téléchargée et qui permettra aux parlementaires de tenir des réunions, d'échanger des messages et des documents lors de conférences, entre autres fonctionnalités.

Les 27 et 28 septembre, les quatrième et cinquième réunions thématiques de l'Appel du Sahel se sont déroulées en ligne et ont porté respectivement sur le développement et l'éducation. Elles ont réuni environ 70 participants issus de 25 parlements, dont ceux de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, du Bélarus, du Bénin, du Burkina Faso, du Canada, du Danemark, des Émirats arabes unis, de la France, de la Hongrie, de l'Iran (République islamique d'), d'Israël, d'Irlande des Maldives, du Mali, du Maroc, du Niger, du Qatar, du Sénégal, de la Somalie, de la Suède, du Tchad et de la Thaïlande. Plusieurs membres du Groupe consultatif (Algérie, Bélarus, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Maldives, Suède et Thaïlande) ont participé, ainsi que 20 intervenants issus d'agences spécialisées des Nations Unies, de la Banque mondiale, du monde universitaire, de l'Institute for

Economics and Peace (IEP), de la société civile, d'organisations de jeunes et de femmes du Sahel, d'assemblées parlementaires régionales et du Secrétariat du Comité interparlementaire G5-Sahel (CIP G5-Sahel).

Au cours de ces deux réunions, il a été mis en évidence que la situation dans la région du Sahel était critique et qu'elle était exacerbée par les attaques incessantes des groupes terroristes, qui continuent à menacer les populations et à créer de l'instabilité et de l'insécurité. Il a été souligné que la communauté internationale devait réagir à cette situation avec la même urgence qu'elle réagissait aux autres situations de conflit dans le monde. Les pays du Sahel ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les souffrances quotidiennes causées par le terrorisme dans la région passent souvent inaperçues dans les médias. Les participants étaient d'accord que l'éducation et le développement étaient interdépendants. La solution aux problèmes du Sahel passe par l'investissement dans le développement et la résolution des problèmes de sécurité et de gouvernance, qui sont les principaux obstacles au développement. Il a été recommandé que la feuille de route de la deuxième phase de l'appel du Sahel comprenne une analyse complète de la situation dans chaque pays, ainsi que des stratégies pour des projets de développement, des politiques de sécurité et des améliorations de la gouvernance.

La quinzième réunion du Groupe consultatif s'est tenue le 24 octobre 2023. Le point principal de la discussion a été la situation de l'Appel du Sahel. Le Sahel a connu des changements importants, avec huit coups d'État survenus depuis le premier sommet à Vienne en septembre 2021. Cette instabilité permanente rend la région vulnérable et nécessite l'attention de la communauté internationale. Le Groupe consultatif est fermement convaincu que la situation du Sahel doit être considérée avec le même niveau de préoccupation que toute autre crise mondiale. Les résultats des cinq réunions thématiques de l'Appel du Sahel sur l'environnement, les communautés, la sécurité, l'éducation et le développement ont été présentés aux membres.

Les cinq réunions thématiques ont toutes abouti à la conclusion que le développement était la solution aux défis auxquels le Sahel est confronté. Associer le développement à une stratégie de sécurité solide est la clé de la lutte contre le terrorisme et de la stabilité régionale. Les pays doivent améliorer la bonne gouvernance, car la corruption et l'insécurité sont des obstacles majeurs au développement durable. Une approche du développement reposant sur une vision large incluant la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement humain et de l'environnement contribuera à résoudre les problèmes de la région du Sahel.

M. Denis Naughten, Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, a présenté trois recommandations clés issues de la réunion parlementaire qui s'est tenue en septembre 2023 à Quy Nhon (Viet Nam). Ces recommandations pourraient servir à l'élaboration de projets dans des pays tels que ceux de la région du Sahel : prendre des décisions reposant sur des données probantes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec des données ouvertes pour renforcer la collaboration entre les scientifiques et les parlementaires, encourager l'engagement au niveau communautaire par le biais d'initiatives scientifiques et le partage des technologies et de l'expertise, et soutenir la Convention des Nations Unies sur l'eau, en se concentrant sur la mise en œuvre active et l'intégration dans l'aide au développement à l'étranger.

Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est tenu le 25 octobre 2023. L'événement a été marqué par une participation importante, avec plus de 80 participants originaires de diverses régions, notamment des parlements des pays du Sahel et des groupes géopolitiques de l'UIP. Des intervenants éminents de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'IEP, d'ONG axées sur la jeunesse, d'assemblées parlementaires régionales, du Comité interparlementaire du G5-Sahel, de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP et d'un membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires ont également pris part au Sommet.

Les participants et les experts ont reconnu les efforts engagés du Groupe consultatif, du Secrétariat de l'UIP et des partenaires de l'Initiative pour le Sahel. Ils ont approuvé les résultats des cinq réunions thématiques, qui soulignent que l'investissement dans le développement est essentiel pour résoudre les problèmes du Sahel, mais qu'il est nécessaire de se pencher sur les questions de sécurité et de gouvernance pour parvenir à un développement durable. Les participants au Sommet sont également convenus de l'importance d'améliorer la bonne gouvernance pour favoriser des sociétés civiles fortes et organisées démocratiquement, des systèmes judiciaires indépendants, des administrations centrées

sur les citoyens et une gestion efficace des ressources partagées. Ils ont souligné la nécessité de prendre des mesures conformes aux droits de l'homme, de lutter contre la violence et la corruption et de faire respecter l'état de droit.

Par ailleurs, les participants sont convenus à l'unanimité de onze points principaux :

- Le renouvellement par les parlementaires du monde entier et les organisations internationales, les gouvernements et la société civile de leur engagement mondial en faveur du renforcement du soutien à la prévention de l'extrémisme violent au Sahel.
- Les organisations internationales doivent améliorer la coordination lors de la mise en œuvre des activités conformes à l'initiative de l'Appel pour le Sahel.
- Les peuples du Sahel ont besoin d'égalité au sein d'un nouvel ordre mondial qui accorde la priorité au bien-être et à l'avenir des citoyens des pays du Sahel.
- Les droits humains de la population du Sahel doivent être respectés tout en assurant l'accès aux besoins fondamentaux, à l'eau, à la santé, ainsi qu'à l'éducation et à l'alimentation, avec une attention particulière aux besoins des jeunes, des filles et à l'autonomisation des femmes.
- L'accent mis sur le développement durable représente la solution aux difficultés rencontrées par le Sahel.
- La bonne gouvernance peut être renforcée par la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives, permettant à toutes les populations d'avoir accès à la justice.
- La Force conjointe du G5-Sahel doit être soutenue en la reconnaissant conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies.
- Une motion sur le Sahel doit être proposée afin de sensibiliser tous les parlements à la situation politique et aux difficultés du Sahel.
- Le Groupe consultatif doit élaborer "La réponse globale à l'Appel du Sahel" sur la base des résultats des cinq réunions thématiques.
- Un mécanisme ad hoc au sein du Groupe consultatif doit être créé pour coordonner, contrôler et assurer le suivi de la deuxième phase de l'Appel du Sahel, y compris les projets et les initiatives de développement.
- La communauté internationale doit être exhortée à prendre des mesures concrètes et à mettre en œuvre des projets sur le terrain qui protègent les droits humains et le bien-être des populations du Sahel.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session
(Luanda, 27 octobre 2023)*

Le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises, le 6 septembre 2023 en ligne et les 24 et 26 octobre 2023 en personne, à Luanda (Angola). Au moins dix membres ont participé à ces séances, en personne ou en ligne.

Lors de sa séance du 6 septembre 2023, le Groupe de travail a discuté des préparatifs en cours de la prochaine Réunion parlementaire sur la science au service de la paix. Le Président a informé les membres de l'avancement des projets pilotes proposés sur le dialogue entre la communauté scientifique et les parlements, et il leur a demandé de lui transmettre leurs observations et informations récentes sur leurs projets et contributions respectifs. Reconnaisant le rôle crucial que les projets pilotes ont joué pour sensibiliser leurs collègues parlementaires, les membres du Groupe ont décidé de lancer une enquête sur l'implication des parlementaires dans le domaine scientifique auprès des Membres de l'UIP d'ici à janvier 2024, afin de pouvoir diffuser ses conclusions à la 148^e Assemblée à Genève.

Au cours de sa séance du 24 octobre 2023, le Groupe de travail a été informé que plusieurs membres avaient participé à distance à l'atelier sur l'épistémologie des politiques fondées sur des données probantes, qui s'est tenu les 28 et 29 juin 2023 au centre de recherche interdisciplinaire de l'Université de Bielefeld, en Allemagne. À cet égard, les membres du Groupe de travail sont convenus de participer au forum sur l'avenir des politiques fondées sur des données probantes, qui se tiendra du 14 au 16 décembre 2023 au même endroit. Les membres du Groupe de travail fourniront un soutien et des conseils aux organisateurs du Forum pour préparer un document d'orientation sur l'avenir des politiques

fondées sur des données probantes. Ils bénéficieront également de l'expérience des chercheurs participant au forum lors de la finalisation de la rédaction de la Charte éthique internationale de l'usage des sciences et des technologies de l'UIP.

Le Groupe de travail a été informé que plusieurs membres avaient participé à la huitième édition du Forum multipartite des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, tenu les 3 et 4 mai 2023, à New York. Ils ont insisté sur l'importance de renforcer les liens avec les organisations partenaires de l'UIP, notamment l'ONU et l'UNESCO. Ils ont décidé de participer à la neuvième édition du Forum, les 9 et 10 mai 2024 à New York, et ont envisagé l'idée d'organiser une réunion du Groupe de travail au Bureau de l'UIP à New York à cette occasion.

Les membres du Groupe de travail ont été informés que le Président du Groupe avait participé au programme d'immersion de la semaine de la diplomatie scientifique 2023 à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA). Il s'agissait d'une expérience unique d'apprentissage et de réseautage portant sur différents thèmes d'intérêt pour les travaux des parlementaires, notamment l'intelligence artificielle (IA) avancée et la révolution quantique, la santé mondiale et l'augmentation humaine, les changements climatiques, la décarbonisation, l'avenir des biens communs mondiaux, les outils de diplomatie scientifique anticipative et les nouvelles méthodes diplomatiques. Les membres ont en outre été invités à envisager de participer individuellement au prochain programme d'immersion de la semaine de la diplomatie scientifique, qui se tiendra du 3 au 7 juin 2024 à Genève.

Le Groupe de travail a été informé par les membres de la Chine, de l'Irlande, de la Malaisie, de la République tchèque, de la Roumanie et du Suriname de l'avancement de leurs projets pilotes respectifs et de leurs contributions au dialogue entre la communauté scientifique et les parlements. Sur la base des résultats des projets pilotes qui doivent être obtenus avant le 31 décembre 2023, les membres du Groupe de travail sont convenus de publier une boîte à outils à l'intention des parlements sur le dialogue entre la communauté scientifique et les parlements à la 148^e Assemblée de l'UIP.

Lors de sa séance du 26 octobre 2023, le Groupe de travail a été informé de la signature d'un protocole d'accord entre l'UIP et le Centre international pour l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences et de l'éducation (ICISE), au cours de la Semaine de la diplomatie scientifique en mai 2023. Le Groupe de travail s'est félicité du succès de la Réunion parlementaire sur la science au service de la paix, intitulée *Sécurité hydrique et insécurité : reconstruire la coexistence pacifique grâce à la science*, organisée en coopération avec l'ICISE du 11 au 13 septembre 2023 à Quy Nhon, au Viet Nam. Les membres ont été invités à exprimer leur point de vue sur la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations issues de la Réunion parlementaire, dont l'objectif était de tirer parti du premier rapport des Écoles de la science au service de la paix, pour servir de référence aux bonnes pratiques législatives et aux législations types relatives à l'exploitation des technologies destinées à la surveillance et à la recherche de nouvelles ressources en eau.

La Réunion parlementaire sur la science au service de la paix a mis en lumière l'importance de la coopération internationale pour faire face au risque imminent d'une crise mondiale de l'eau qui affecterait directement la sécurité alimentaire mondiale et a recommandé de créer une communauté d'experts parlementaires consacrée à l'eau en vue d'une coopération institutionnelle fondée sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Dans leurs recommandations finales, les participants à la Réunion parlementaire ont également exhorté les pays à adhérer à la Convention des Nations Unies sur l'eau, souligné la nécessité de constituer une base de données législative mondiale regroupant les lois sur l'eau des 179 Parlements membres de l'UIP et proposé d'organiser un sommet parlementaire mondial sur l'eau et la sécurité alimentaire, afin de faire face à la crise mondiale actuelle liée à la rareté de l'eau et à la famine.

À cet égard, les membres du Groupe de travail ont été informés que l'UIP avait été invitée à organiser une réunion parlementaire sur l'eau en marge du 10^e Forum mondial de l'eau qui se tiendra du 18 au 24 mai 2024 à Bali (Indonésie), en collaboration avec la Commission permanente du développement durable de l'UIP. Le Groupe de travail a entendu un exposé de M. John Oldfield, fondateur et PDG d'Accelerate Global, LLC, sur l'importance de l'eau en tant que droit de l'homme, la crise mondiale de l'eau et les moyens possibles de mettre en œuvre les recommandations issues de la Réunion parlementaire, y compris la création de groupes parlementaires chargés des questions relatives à l'eau et le mécanisme de ces groupes.

Le Groupe de travail est convenu de participer à la prochaine Réunion parlementaire à l'occasion de la 28^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) qui se tiendra le 6 décembre 2023 à Dubaï Expo City, aux Émirats arabes unis.

Les membres du Groupe de travail ont examiné la possibilité de faire de l'éthique de l'intelligence artificielle le thème du prochain programme des Écoles de science au service de la paix, qui se tiendra au Laboratoire du rayonnement synchrotron pour la science expérimentale et ses applications au Moyen-Orient (SESAME), à Allan (Jordanie). Le Groupe de travail a entendu un exposé sur l'intelligence artificielle, présenté par Mme Rempel Garner, membre du Bureau des femmes parlementaires et co-Présidente du Groupe parlementaire canadien des technologies émergentes.

Les discussions ont notamment porté sur les aspects sensibles de l'IA, tels que la menace des contenus manipulés ("deep fakes"), la question controversée de la propriété des données, les répercussions du scraping de données et l'utilisation de modèles d'IA dans divers contextes. Le Groupe de travail s'est également penché sur le lien entre l'IA et les travaux en cours de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que sur l'interaction entre le progrès technologique et la préservation des valeurs démocratiques et des droits de l'homme dans un monde de plus en plus dominé par l'IA.

Le Groupe de travail a été informé par son Président de l'état d'avancement de la rédaction de la Charte éthique internationale de l'usage des sciences et des technologies, et a établi un plan d'action pour finaliser la Charte et recueillir les réactions des experts afin de pouvoir l'adopter officiellement lors de la 148^e Assemblée de l'UIP qui se tiendra à Genève. Enfin, le Groupe de travail a réélu M. Denis Naughten à sa présidence, a salué son leadership et s'est mis d'accord sur le plan de travail pour 2023-2024, qui réaffirmera son rôle consistant à appuyer et à faciliter les travaux des autres organes de l'UIP.

Thème prioritaire de l'UIP pour 2024 (paix et sécurité) : Contribution des Parlements membres de l'UIP, des commissions permanentes et des autres organes de l'UIP

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session
(Luanda, 25 octobre 2023)*

Rappel : Thème prioritaire de l'UIP pour 2023 consacré à la lutte contre les changements climatiques

La Stratégie 2022-2026 a donné à l'UIP un mandat renouvelé pour renforcer et connecter les parlements dans quatre domaines politiques prioritaires désignés par les Parlements membres comme nécessitant une intervention urgente : les changements climatiques ; la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes ; la paix et la sécurité ; et le développement durable pour tous.

Soutenir les parlements et les parlementaires dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques était le thème prioritaire de l'UIP pour 2023. En effet, depuis l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, l'UIP a obtenu de solides résultats en attirant l'attention des parlements sur les changements climatiques et en renforçant la détermination politique à faire face à la crise environnementale. Les parlements sont des acteurs essentiels dans la lutte contre les changements climatiques car ils ont la capacité de traduire les accords internationaux en législation nationale appuyée par des budgets, de contrôler les actions des gouvernements en matière de lutte contre les changements climatiques et de veiller à ce qu'ils rendent des comptes, et de susciter la volonté politique de s'attaquer à la crise climatique en comblant le fossé entre les électeurs et les gouvernements.

La Stratégie 2022-2026 ayant fait de la lutte contre les changements climatiques une priorité absolue, l'UIP s'est efforcée d'intégrer l'action climatique dans l'ensemble de ses travaux. Il s'agissait notamment de :

- mobiliser les parlements sur le plan politique en faveur de l'action climatique grâce à un certain nombre de déclarations et de résolutions liées au climat, telles que *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (déclaration que la 144^e Assemblée de l'UIP a faite sienne à Nusa Dua le 24 mars 2022) et *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* (résolution adoptée par consensus par la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama le 15 mars 2023) ;

- mettre en lumière les interconnexions entre les changements climatiques et d'autres domaines d'action de l'UIP, et intégrer ces liens dans les travaux programmatiques de l'UIP, tels que les événements de l'UIP sur le rôle des parlements dans la lutte contre les conséquences humanitaires des déplacements liés au climat, et sur l'égalité des sexes et l'adaptation aux changements climatiques ;
- renforcer la capacité des parlements à faire face efficacement à la crise climatique grâce à des ateliers, des sessions de formation et des séminaires organisés aux niveaux national, régional et mondial, tels que la séance d'information en ligne sur la COP28 et les conclusions du rapport de synthèse du GIEC, et le séminaire régional sur l'action climatique et le développement durable pour les parlements d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- lancer une campagne de communication pour stimuler l'action parlementaire visant à rendre les parlements plus écologiques et à mettre en œuvre l'Accord de Paris ;
- présenter les bonnes pratiques des parlements en matière d'action climatique grâce aux volets spéciaux sur la redevabilité lors des Assemblées de l'UIP, aux rapports annuels des Membres, aux études de cas et aux entretiens publiés sur le site web de l'UIP, et aux publications sur les réseaux sociaux ;
- élaborer des outils pour améliorer les connaissances sur le climat et guider les parlementaires dans leur prise de décision.

Thème prioritaire de l'UIP pour 2024 consacré à la paix et à la sécurité

En 2024, l'UIP poursuivra ses travaux sur la lutte contre les changements climatiques, mais ajoutera, en parallèle, un nouveau thème d'action prioritaire : la paix et la sécurité. En effet, ces dernières années ont été marquées par une recrudescence des conflits mondiaux et de l'instabilité politique, notamment la guerre en Ukraine, la réactivation du conflit à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, une série de coups d'État en Afrique de l'Ouest et l'escalade du conflit israélo-palestinien.

L'UIP a été fondée en 1889 en tant que première organisation politique multilatérale au monde, dans le but d'encourager les pays à se rencontrer et à pratiquer la médiation plutôt que de résoudre leurs différends au moyen de conflits et de guerres. Depuis lors, l'UIP continue d'offrir un forum pour la diplomatie parlementaire et le dialogue entre les nations. Dans le contexte actuel de tensions croissantes, où les défis sont globaux, de nombreux gouvernements dans le monde semblent vouloir résoudre les problèmes avec des méthodes dépassées. A contrario, au niveau parlementaire, l'UIP promeut une approche innovante de l'élaboration des politiques de paix et de sécurité, fondée sur une compassion absolue pour la condition humaine et sur le principe directeur selon lequel la sécurité d'une nation ne peut être obtenue aux dépens d'une autre nation.

La Stratégie 2022-2026 de l'UIP identifie un certain nombre de domaines clés dans lesquels les parlements et les parlementaires peuvent jouer un rôle déterminant s'agissant de consolider et de maintenir la paix, sur la base des principaux domaines d'action auxquels l'UIP dédie ses travaux à l'heure actuelle :

- généraliser et mettre pleinement en œuvre les instruments et initiatives pertinents des Nations Unies relatifs au désarmement, au contrôle des armes et à la non-prolifération, ainsi qu'au droit humanitaire et au droit des réfugiés ;
- faire progresser le dialogue national et multilatéral sur la coexistence pacifique, la prévention de l'escalade des conflits, la promotion de la réconciliation, ainsi que la consolidation et le maintien de la paix ;
- lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent ;
- anticiper et atténuer l'impact sur la paix et la sécurité des défis mondiaux tels que les changements climatiques et les pandémies, ainsi que l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies, en particulier dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique.

* * * * *

Aperçu des travaux de l'UIP en matière de paix et de sécurité

Qui travaille sur les questions relatives à la paix et à la sécurité ?

Au niveau institutionnel et politique d'intervention le plus élevé, **les activités de médiation** visant à faciliter la résolution des conflits sont menés par le **Secrétaire général** et le **Président**.

En tant qu'organes subsidiaires de l'Assemblée, les **commissions permanentes** jouent également un rôle essentiel :

- La **Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale** joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de la politique de l'UIP en matière de paix et de sécurité, en tenant compte des points de vue des différents Membres lors de l'examen et des discussions sur les questions pertinentes.
- La **Commission permanente des Affaires des Nations Unies** a pour mandat de renforcer la sensibilisation aux processus institutionnels et aux réformes de l'ONU et, à ce titre, traite également des processus internationaux et des mécanismes institutionnels relatifs à la paix et à la sécurité.
- La **Commission permanente du développement durable** et la **Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme** apportent des contributions importantes, étant donné que plusieurs de leurs documents finaux éclairent également la politique générale de l'UIP en matière de paix et de sécurité, du point de vue de leurs mandats respectifs.
- Le processus des **points d'urgence** peut également permettre aux **Parlements membres** de l'UIP d'exprimer leur opinion collective sur des questions concernant la paix et la sécurité.

L'UIP a également créé des **organes spécialisés** chargés de promouvoir et d'examiner des questions spécifiques liées aux conflits :

- Le **Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire** sensibilise au droit des conflits armés, qui régit les actions des États dans la conduite de la guerre et protège les civils et les autres non-combattants des effets de celle-ci. Il promeut également la protection des réfugiés.
- Le **Comité des droits de l'homme des parlementaires** examine et adopte des décisions sur des cas qui sont soumis en vue de régler des conflits au niveau des parlements et de créer des situations propices au dialogue et à des relations plus pacifiques.
- Le **Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent** sert de point focal parlementaire mondial pour la lutte contre le terrorisme et travaille en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies et les organisations internationales concernées, le milieu universitaire et les chefs religieux et communautaires afin de promouvoir des résolutions et des stratégies visant à prévenir et à combattre le terrorisme.
- Le **Groupe de travail sur la science et la technologie** offre à la communauté parlementaire mondiale une approche neutre, scientifique et fondée sur des preuves en vue de prises de décisions politiques et met l'accent sur l'importance de la science en tant que facteur de paix.

Le **Forum des femmes parlementaires** et le **Forum des jeunes parlementaires** sont également des acteurs clés dans les efforts de l'UIP en faveur de la paix et de la sécurité, veillant à ce que les perspectives et les bonnes pratiques tenant compte de l'égalité des sexes et de la jeunesse s'agissant de la prévention des conflits soient intégrées dans ses travaux. Ils organisent tous deux des discussions sur des questions pertinentes et se concentrent respectivement sur la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, respectivement sur les femmes, la paix et la sécurité et sur les jeunes, la paix et la sécurité. Ils apportent également des contributions aux résolutions de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale à différents stades de la procédure.

L'UIP s'est également dotée de plusieurs mécanismes ad hoc pour discuter de questions urgentes concernant certaines régions du monde. La raison d'être de ces groupes est de faciliter le dialogue entre les parlementaires de toutes les parties impliquées dans un conflit grâce à la diplomatie parlementaire.

- Le **Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient** travaille sur le conflit israélo-palestinien, mais il est également devenu une plateforme de discussion et de dialogue s'agissant d'autres crises au Moyen-Orient, notamment en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen.
- Le **Groupe de facilitateurs concernant Chypre** encourage les échanges entre les représentants des partis politiques des deux communautés en conflit dans le pays, dans le but de parvenir à des accords sur plusieurs points spécifiques.
- Le **Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine** a pour objectif de permettre à l'UIP de promouvoir des solutions pacifiques et d'encourager le dialogue avec et entre les parlementaires de la Fédération de Russie et d'Ukraine.

Principales activités au niveau des programmes

Désarmement

Afin de rendre opérationnelles les nombreuses résolutions de l'UIP relatives au désarmement, au contrôle des armes et à la non-prolifération, l'UIP mène une promotion globale du Programme du Secrétaire général de l'ONU de 2018 en matière de désarmement par la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'élaboration d'outils et des campagnes de promotion sur les traités et les questions relatives au désarmement :

- la lutte contre les armes nucléaires et les armes de destruction massive ;
- la lutte contre les flux illicites d'armes légères et de petit calibre ;
- une meilleure réglementation des technologies d'armement nouvelles et émergentes.

Une attention particulière est également accordée à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité, grâce à une sensibilisation au contrôle et à des questions de gouvernance plus larges, y compris les dépenses militaires.

Réconciliation, dialogue et prévention des conflits

L'UIP fournit une assistance en matière de renforcement des capacités et de conseil, et élabore des outils visant à :

- aider les parlements à surmonter les blessures du passé, à supprimer les points de blocage et les obstacles pour permettre le rétablissement de l'ordre constitutionnel, à promouvoir le dialogue, y compris au niveau religieux, et à faire progresser la réconciliation ;
- défendre les droits de l'homme et la protection des civils et des combattants dans les conflits à travers le monde, surveiller le respect des conventions de Genève et sensibiliser au traitement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi qu'à la question de l'apatridie.

L'UIP s'efforce également d'intégrer la sécurité humaine et la sécurité commune dans ses travaux relatifs à la paix et à la sécurité. Cette approche est tout à fait alignée sur le travail des parlementaires, car elle permet d'identifier et de traiter les questions transversales qui touchent les citoyens, complète la sécurité de l'État et réunit les "éléments humains" de la sécurité, des droits et du développement.

Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent

L'UIP, grâce à des activités de renforcement des capacités, vise à faciliter la transposition des résolutions et décisions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent dans la législation nationale, ainsi qu'à promouvoir la coopération parlementaire. Elle a développé plusieurs outils :

- des dispositions législatives types en faveur des victimes du terrorisme ;
- une carte interactive de la législation antiterroriste ;
- le Réseau parlementaire mondial contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- une application mobile servant de plateforme unique pour toutes les informations actualisées sur la lutte contre le terrorisme.

Une partie de ce travail est axée sur l'assistance et le soutien aux pays du Sahel grâce à l'Appel du Sahel, une approche globale qui couvre cinq domaines clés : l'environnement, la sécurité, les commissions, le développement et l'éducation. Cette approche vise à recenser les besoins des pays concernés et à élaborer une feuille de route pour la suite de l'assistance.

Relever les défis mondiaux liés à la paix

L'UIP s'efforce d'atténuer l'impact des changements climatiques, qui emportent de nombreuses vies humaines et compromettent le développement, la paix et la sécurité dans le monde entier. Pour appuyer l'action climatique, l'UIP mène des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, développe des outils pour les parlementaires et a lancé une campagne mondiale. L'intelligence artificielle, ainsi que d'autres nouvelles technologies, en particulier dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique, représentent également un défi de plus en plus pressant pour la paix. L'UIP commence donc à travailler dans ces domaines, notamment en promouvant un dialogue mondial sur les questions éthiques dans les sciences et les technologies.

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 147^e Assemblée de l'UIP (au 27 octobre 2023)

**Composition des délégations participant aux huit dernières Réunions statutaires de l'UIP
(avril 2019 - présent)**

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage de délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total de délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
		Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage			
Luanda (26/10/2023)	604	220	36.4	128	10	8.3	3	13	8
Manama (03/2023)	661	228	34.5	136	21	16	3	24	5
Kigali (10/2022)	553	196	35.4	120	14	12.6	4	18	9
Nusa Dua (03/2022)	393	153	38.9	101	13	14.4	3	16	11
Madrid (11/2021)	509	198	38.9	117	10	9.3	3	13	10
En ligne, Genève (05/2021)	755	287	38	133	8	6.2	2	10	4
Belgrade (10/2019)	719	221	30.7	149	15	11.4	0	15	17
Doha (04/2019)	721	219	30.3	147	16	11.8	0	16	12

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Luanda (au 27 octobre 2023)

N°	Pays	Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21			Mai21 (en ligne)			Belgrade Oct19			Doha Avr19		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Albanie	0	5	5	2	4	6	1	3	4	absent			absent			absent			2	3	5	1	3	4
2	Argentine*	3	0	3	4	0	4	2	0	2	absent			absent			4	5	9	1	3	4	1	3	4
3	Éthiopie*	0	4	4	0	3	3	absent			absent			absent			absent			1	3	4	3	4	7
4	Islande	2	0	2	1	2	3	0	2	2	0	2	2	0	1	1	1	2	3	1	2	3	1	1	2
5	Koweït	0	6	6	1	4	5	absent			1	5	6	0	6	6	0	4	4	1	7	8	1	7	8
6	Lesotho	2	0	2	absent			absent			absent			absent			2	2	4	0	2	2	1	3	4
7	Malte*	0	3	3	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3
8	Ouzbékistan	0	2	2	3	4	7	0	2	2	absent			3	2	5	4	5	9	1	2	3	1	3	4
9	Pérou	0	2	2	1	3	4	1	2	3	absent			2	2	4	absent			3	0	3	3	2	5
10	Qatar*	0	7	7	0	7	7	1	4	5	1	2	3	1	5	6	1	4	5	1	5	6	1	11	12
11	Tuvalu	0	2	2	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		
12	Uruguay	0	2	2	3	5	8	0	3	3	0	1	1	3	3	6	4	4	8	1	1	2	1	1	2
13	Yémen*	0	4	4	0	4	4	0	6	6	0	5	5	0	5	5	0	8	8	0	8	8	absent		

Délégations composées d'un seul membre présentes à Luanda (au 27 octobre 2023)

N°	Pays	Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21			Mai21 (en ligne)			Belgrade Oct19			Doha Avr19		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Grèce	1	0	1	1	1	2	1	3	4	0	3	3	1	2	3	1	4	5	1	3	4	2	3	5
2	Lettonie	0	1	1	1	3	4	absent			0	2	2	0	3	3	2	2	4	0	2	2	1	3	4
3	Lituanie*	1	0	1	1	0	1	absent			absent			1	1	2	2	2	4	1	1	2	absent		
4	Maldives	0	1	1	1	2	3	1	2	3	1	3	4	1	3	4	1	2	3	1	3	4	0	4	4
5	Pologne	1	0	1	3	1	4	3	2	5	2	0	2	2	2	4	4	5	9	0	3	3	0	4	4
6	Rép dém. pop. Lao	0	1	1	1	1	2	absent			1	2	3	absent			1	2	3	1	2	3	2	1	3
7	Rép. dominicaine	0	1	1	absent			absent			absent			1	1	2	absent			1	1	2	1	1	2
8	Sierra Leone*	0	1	1	0	1	1	1	2	3	1	4	5	2	4	6	absent			1	3	4	0	3	3

* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 147^e Assemblée, conformément aux articles 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives.

48^e session du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Luanda (Angola), 27 octobre 2023

Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées au minimum de 40 % et au maximum de 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 147^e Assemblée de l'UIP.

Il y a au total 42 délégations équilibrées sur 128 (32,8 %) délégations de Membres de l'UIP présentes à la 147^e Assemblée (au 27 octobre 2023).

Pays avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (16) :

Arabie Saoudite	40 %	Angola	41,7 %
Australie	40 %	Burkina Faso	42,9 %
Bangladesh	40 %	Émirats arabe unis	42,9 %
Brésil	40 %	République démocratique du Congo	42,9 %
Burundi	40 %	Thaïlande	42,9 %
Libye	40 %	Zambie	42,9 %
Ouganda	40 %	Ghana	44,44 %
République tchèque	40 %	République-Unie de Tanzanie	44,44 %

Pays avec 50 % de femmes parlementaires (22) :

Andorre		Palestine	
Bélarus		Pays-Bas	
Bulgarie		République centrafricaine	
Canada		République de Corée	
Croatie		Roumanie	
Finlande		Rwanda	
France		Slovénie	
Irak		Suède	
Italie		Tonga	
Liechtenstein		Türkiye	
Monaco		Zimbabwe	

Pays avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (4) :

Kenya	55,6 %
Sénégal	57,1 %
Sao Tomé-et-Principe	60 %
Royaume-Uni	60 %

Calendrier des futures réunions interparlementaires et autres activités

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 212^e session (Luanda, 25 octobre 2023)

Conférence parlementaire africaine de haut niveau OMS-UIP sur le renforcement de la préparation à la sécurité sanitaire	ACCRA (Ghana) 15-17 novembre 2023
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28	DUBAÏ (Émirats arabes unis) 6 décembre 2023
Série d'ateliers sur la sécurité humaine et la sécurité collective avec des partenaires tels que le Bureau international de la paix et l'Académie mondiale des arts et des sciences	En ligne / hybride Janvier-décembre 2023
Ateliers sur le désarmement complet : accent sur le traité sur le commerce des armes	En ligne / hybride Janvier-décembre 2023
Série de webinaires sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération ainsi que sur les dépenses militaires, coorganisés avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND) et d'autres partenaires	En ligne Janvier-décembre 2023
Webinaire mondial coorganisé avec le HCR sur l'éducation et les réfugiés	En ligne 13 novembre 2023
Séance d'information à l'intention des parlements participant aux examens nationaux volontaires de 2024	En ligne 15 novembre 2023
Webinaire sur les changements climatiques organisé avec <i>Adaptation at Altitude</i>	En ligne 20 novembre 2023
Webinaire UIP-UPA à l'intention des parlements africains : Prévenir et combattre la violence à l'encontre des femmes dans les parlements	En ligne 22 ou 23 novembre 2023 (dates à confirmer)
Réunion régionale pour les parlementaires sur l'ODD 5 (cible 5.4) avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale	En ligne Novembre 2023 (dates à confirmer)
Série de webinaires sur les changements climatiques et la santé	En ligne Novembre 2023- février 2024
Série sur l'autonomisation à l'échelle mondiale : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	En ligne (trimestriel) 2023
Série de séances d'information à l'intention des parlements des pays qui feront l'objet d'un examen en 2023 et au début de 2024 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de son Examen périodique universel, par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, par le Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2023
Série de webinaires sur la participation du public au travail parlementaire, dans le cadre du suivi du Rapport parlementaire mondial 2022	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2023

Série de webinaires sur la transformation numérique dans les parlements, organisée par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2023
Série d'ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2023 (dates à annoncer)
Série de webinaires régionaux et sous-régionaux sur l'apatridie	En ligne 2023 (dates à annoncer)
Troisième Séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus	PARIS (France) 18-19 janvier 2024
Conférence parlementaire sur l'OMC, précédée de la session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	ABOU DHABI (Émirats arabes unis) 24-25 février 2024
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) Février 2024 (dates à confirmer)
148 ^e Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 23-27 mars 2024
Réunion parlementaire annuelle dans le cadre de la Commission de la condition de la femme	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) Mars 2024 (dates à confirmer)
Deuxième École de la science au service de la paix	ALLAN (Jordanie) Avril 2024 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire à l'occasion du dixième Forum mondial de l'eau	BALI (Indonésie) 18 – 24 mai 2024
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays anglophones qui ont récemment fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme – organisé en collaboration avec l'Association parlementaire du Commonwealth et le HCDH	GENÈVE (Suisse) Mai 2024 (dates à confirmer)
Dix-septième Atelier des universitaires parlementaires et des parlementaires, coparrainé par l'UIP et le Centre d'études législatives de l'Université de Hull (Royaume-Uni)	WROXTON (Royaume-Uni) Juillet 2024 (dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) Juillet 2024 (dates à confirmer)
149 ^e Assemblée et réunions connexes	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont récemment fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 2024 (dates à confirmer)
Sixième Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	BEIJING (Chine) 2024 (dates à confirmer)

Réunion parallèle au Conseil des droits de l'homme, organisée conjointement avec le FNUAP, pour présenter le rapport final de la Commission de haut niveau du Sommet de Nairobi sur le suivi de la CIPD25	GENEVE (Suisse) 2024 (dates à confirmer)
Réunion parallèle dans le cadre de la sixième Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 6)	NAIROBI (Kenya) 2024 (dates à confirmer)
Atelier régional à l'intention des parlementaires et du personnel parlementaire de l'Amérique latine et des Caraïbes, coorganisé avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	GEORGETOWN (Guyana) 2024 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants francophones)	GENEVE (Suisse) 2024 (dates à confirmer)
Sommet des présidents de parlement (P20) à l'occasion du G20	Brésil 2024 (Dates à confirmer)
Réunion régionale sur la sécurité sanitaire en Asie	Thaïlande 2024 (lieu et dates à confirmer)
Dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Arménie 2024 (lieu et dates à confirmer)
Atelier régional pour les parlements et les instituts d'audit d'État coorganisé avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)	Caraïbes 2024 (lieu et dates à confirmer)
Table ronde parlementaire sur l'apatridie et les lois sur la nationalité	2024 Lieu et dates à confirmer
Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2024	2024 Lieu et dates à confirmer
Cinquième Table ronde d'experts sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements	2024 Lieu et dates à confirmer
Troisième Séminaire régional pour les parlements africains sur la réalisation des objectifs de développement durable	2024 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur l'action climatique et le développement durable pour les parlements de l'Amérique latine et des Caraïbes	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2024 Lieu et dates à confirmer
Troisième Sommet mondial des commissions du futur (coorganisé avec une commission parlementaire du futur)	2024 Lieu et dates à confirmer
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29	2024 Lieu et dates à confirmer

Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Afrique de l'Ouest	2024 Lieu et dates à confirmer
Série d'ateliers sur la sécurité humaine et la sécurité collective avec des partenaires tels que le Bureau international de la paix et l'Académie mondiale des arts et des sciences	En ligne 2024 (dates à annoncer)
Série d'ateliers sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération ainsi que sur les dépenses militaires, coorganisés avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre et d'autres partenaires	En ligne 2024 (dates à annoncer)
Dialogue régional africain sur l'action climatique coorganisé avec le PNUE	En ligne 2024 (dates à confirmer)
Événement en ligne conjoint sur les ODD avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	En ligne 2024 (dates à confirmer)
Série de séances d'information à l'intention des parlements des pays qui feront l'objet d'un examen en 2023 et au début de 2024 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de son Examen périodique universel, par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, par le Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2024
Série de webinaires sur la participation du public au travail parlementaire, dans le cadre du suivi du Rapport parlementaire mondial 2022	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2024
Série de webinaires sur la transformation numérique dans les parlements, organisée par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2024
Série sur l'autonomisation à l'échelle mondiale : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	En ligne 2024 (trimestriel)
Série d'ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2024 (dates à annoncer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones)	En ligne 2024 (dates à confirmer)
150 ^e Assemblée et réunions connexes	Ouzbekistan Mars 2025 (dates à confirmer)
Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel	ROME (Italie) Juin 2025 (dates à confirmer)
Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	GENEVE (Suisse) 2025 (dates à confirmer)
Quatrième Séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus	2025 Lieu et dates à confirmer

Ordre du jour de la 148^e Assemblée

(Geneva, 23-27 mars 2024)

1. Élection du Président de la 148^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
6. *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*
(Commission permanente du développement durable)
7. Rapports des commissions permanentes
8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 150^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

La réponse mondiale à l'Appel du Sahel

*Document final adopté par le Sommet
(Luanda, 25 octobre 2023)*

Nous, parlementaires, réunis à l'occasion du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent,

réaffirmant notre engagement commun à participer aux efforts déployés dans le monde en vue de lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent, d'œuvrer collectivement pour la sécurité et la stabilité mondiales, de suivre de près la région du Sahel et d'accorder une attention particulière à son développement et à sa stabilité,

rappelant la déclaration intitulée *L'Appel du Sahel*, adoptée lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenu à Vienne en septembre 2021,

se félicitant des résultats de la mise en œuvre du plan d'action de *l'Appel du Sahel*, qui se concentre sur cinq domaines principaux, à savoir l'environnement, la sécurité, la communauté, le développement et l'éducation,

exprimant sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation au Sahel, où la prolifération du terrorisme et l'instabilité ont atteint des niveaux sans précédent au cours des dernières années, ce qui menace par ailleurs la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier leur principe fondamental consistant à "ne laisser personne de côté",

reconnaissant que la région du Sahel est confrontée à de nombreux défis, tels que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et le trafic illicite de drogues, et la migration irrégulière et la prolifération des armes, qui constituent non seulement une menace pour les régions voisines, mais aussi une menace mondiale contre la paix et la sécurité ; et *reconnaissant également* que le faible niveau de développement dans la région a un impact direct sur les perspectives de vie des populations et provoque une insécurité alimentaire, des crises alimentaires et des déplacements à l'intérieur du pays, entre autres,

ayant à l'esprit l'aspiration de tous les peuples à vivre dans la paix et la sécurité, qui sont les conditions préalables au bien-être matériel, au développement et au progrès des pays, ainsi qu'à la pleine mise en œuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

reconnaissant que le développement, associé à une stratégie de sécurité dans la région, est la solution à tous les défis auxquels le Sahel est confronté,

convaincus que la bonne gouvernance conduit à des sociétés civiles solides et organisées démocratiquement, à des systèmes judiciaires indépendants et à des administrations proches des citoyens, qu'elle permet une gestion adéquate des ressources communes et qu'elle garantit la réalisation des droits de l'homme par des actions exemptes d'abus et de corruption et dans le respect de l'état de droit,

soulignant que, lorsqu'il est nécessaire et demandé, le renforcement des capacités et des compétences des institutions publiques en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme est essentiel pour que les efforts de lutte contre le terrorisme aboutissent,

réaffirmant le rôle important des Parlements membres de l'UIP et de leurs institutions nationales respectives dans la lutte contre le terrorisme et s'agissant de répondre aux préoccupations de leurs électeurs,

reconnaissant le soutien des différentes organisations internationales, des organismes des Nations Unies, du monde universitaire et de la société civile, ainsi que le rôle essentiel du Comité interparlementaire G5 Sahel et des autres assemblées parlementaires régionales, qui ont tous comme but ultime de soutenir les populations de la région du Sahel,

1. *demandons* aux parlementaires du monde entier, aux organisations internationales, aux gouvernements et à la société civile de renouveler leur engagement global à renforcer leurs activités de coopération internationale avec les pays du Sahel et leurs populations pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et de réaffirmer que tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable, en vertu du droit international ;
2. *demandons également* aux organisations internationales de coordonner leurs activités conformément à l'esprit de l'*Appel du Sahel* et de solliciter l'appui nécessaire auprès des organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre de leurs stratégies et résolutions sur le terrain ;
3. *exprimons* la nécessité que les peuples du Sahel participent sur un pied d'égalité à un nouvel ordre mondial, avec un nouveau contrat régional et politique qui donne la priorité au bien-être et à l'avenir des citoyens des pays du Sahel ;
4. *soulignons* l'importance de faire respecter les droits de l'homme et de répondre à d'autres besoins essentiels de la population du Sahel, en garantissant l'accès à l'eau potable, à une éducation de qualité, aux denrées alimentaires, à la sécurité et aux soins de santé de base, ainsi que d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des jeunes, qui sont les moteurs du développement, à l'éducation des filles et à l'autonomisation des femmes ;
5. *insistons* sur le fait que le développement durable est la solution à de nombreux défis auxquels la région du Sahel est confrontée ;
6. *demandons instamment* aux États du Sahel de renforcer la bonne gouvernance en mettant en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux et en assurant l'accès à la justice pour tous, afin de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives propices au développement durable ;
7. *demandons* à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de l'ONU de soutenir la Force conjointe du G5 Sahel en la reconnaissant conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies ;
8. *exhortons* tous les parlements à sensibiliser leur institution à la situation politique et aux défis auxquels les pays du Sahel sont confrontés en rédigeant une *Motion sur le Sahel* ;
9. *demandons* au Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, mécanisme ad hoc de l'UIP, de concevoir, sur la base des résultats des réunions thématiques, la deuxième phase de l'*Appel du Sahel*, qui comprendra des projets et des initiatives de développement dans les pays du Sahel, et qui sera "la réponse mondiale à l'*Appel du Sahel* ;
10. *décidons* de créer un mécanisme ad hoc au sein du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour coordonner, contrôler et suivre la deuxième phase de l'*Appel du Sahel*, qui comprendra des projets et des initiatives en faveur du développement dans les pays du Sahel et qui sera déployée conjointement avec le Comité interparlementaire du G5 Sahel, des agences compétentes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des universités telles que l'Institut pour l'économie et la paix, de la société civile et d'autres acteurs ;
11. *exhortons* la communauté internationale à avancer en prenant des mesures tangibles afin de mettre en œuvre des projets concrets qui protègent les droits humains et le bien-être des populations du Sahel.

Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies

Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP (Luanda, 25 octobre 2023)

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP estime que l'égalité des sexes est un catalyseur essentiel de la démocratie et du développement durable.

L'égalité des sexes est reconnue dans un certain nombre d'engagements internationaux de haut niveau, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'objectif 5 des objectifs de développement durable.

La réalisation de l'égalité des sexes dans la prise de décision à tous les niveaux, y compris dans les parlements, est un objectif clé de l'UIP et des Nations Unies.

La résolution 76/269 de l'Assemblée générale reconnaît la sous-représentation des femmes dans le domaine de la diplomatie et proclame le 24 juin Journée internationale des femmes dans la diplomatie.

Néanmoins, 75 % des représentants permanents à l'Assemblée générale des Nations Unies sont des hommes.

La Commission appelle tous les parlements à :

1. revoir le processus de recrutement de leur corps diplomatique national afin de s'assurer que les femmes sont encouragées à postuler et qu'elles ont les mêmes possibilités d'avancement que les hommes ;
2. exhorter le gouvernement à fixer une échéance à laquelle les femmes et les hommes seront représentés en nombre égal dans le corps diplomatique et à fournir régulièrement au parlement des informations actualisées ;
3. utiliser les processus parlementaires pour examiner la nomination par leur gouvernement des représentant(e)s permanent(e)s auprès des Nations Unies (New York, Genève, Vienne) et des diplomates de haut rang dans les capitales du monde entier du point de vue de l'égalité des sexes ;
4. rencontrer chaque année leur représentant(e) permanent(e) auprès des Nations Unies, afin de leur demander des précisions sur les progrès réalisés en vue de rendre l'Assemblée générale des Nations Unies plus équilibrée du point de vue de l'égalité des sexes ;
5. célébrer la Journée internationale des femmes dans la diplomatie par une audition parlementaire et d'autres initiatives visant à accroître la visibilité de cette question dans la politique gouvernementale, dans les médias nationaux et auprès du grand public.